Rapport d'auto-évaluation

de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne

Campagne d'évaluation 2019-2020
Vague A
20 septembre 2019

ENSASE st-etienne.archi.fr

Le processus d'auto-évaluation a été synchrone avec la mise en place des instances élues dans le cadre de la réforme de l'enseignement et de la recherche en architecture ; il s'est déroulé à l'ENSASE de février à septembre 2019.

La méthodologie et le calendrier de l'auto-évaluation ont été définis par le conseil d'administration du 7 février 2019. Ils ont été présentés lors d'une « réunion de lancement », organisée le 27 février, et ont donné lieu à deux journées de travail collectif, rassemblant l'équipe des enseignants titulaires, l'équipe administrative et des représentants des étudiants, les vendredis 22 mars et 5 avril.

La responsabilité de chacune des six parties du présent *Rapport d'auto-évaluation* a été confiée à un binôme (un enseignant-chercheur et un membre de l'équipe administrative) qui a rassemblé et organisé les différentes contributions. Un chef de projet a assumé la coordination du document final, qui a été soumis aux équipes enseignante et administrative lors du séminaire de sortie (mardi 2 juillet) et du séminaire de rentrée (mardi 3 septembre), puis à l'approbation du conseil d'administration, le jeudi 11 septembre, préalablement à l'envoi au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Sommaire

CHAPITRE 1
Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement et de l'offre de formations

Page 3

CHAPITRE 2
La gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formations

Page 12

CHAPITRE 3
La recherche et la formation

Page 22

CHAPITRE 4
La réussite des étudiants

Page 34

CHAPITRE 5
La valorisation et la culture scientifique

Page 42

CHAPITRE 6
Les politiques européenne et internationale

Page 50

Evénements marquants sur la période 2014-2019

Page 56

1
Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement et de l'offre de formations

1.1. Le positionnement institutionnel

L'École d'architecture de Saint-Étienne a été créée en 1971 de volonté municipale, dans la foulée de l'Université de Saint-Étienne (1969). Elle s'inscrit dans le réseau des vingt Écoles Nationales Supérieures d'Architecture, les ENSA, Etablissements Publics Administratifs (EPA) qui bénéficient depuis 2018 de la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation[1].

L'École vit aujourd'hui une transformation décisive, qui se déchiffre au prisme d'une double évolution : l'évolution du réseau des écoles d'architecture, sous l'impulsion du ministère de la Culture, depuis 2012, d'une part ; l'évolution du site universitaire d'autre part, avec la transformation du PRES en COMUE, de la COMUE en Université-cible.

Le cadre de l'enseignement et de la recherche en architecture était ancien. Il s'était défini lors de l'éclatement de l'École des Beaux-Arts, en 1968, puis en lien avec la *Loi sur l'architecture* de 1977, affirmant que « l'architecture est une expression de la culture », que « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ». Ce cadre vient d'être rénové en profondeur, à l'occasion d'une réforme concrétisée en 2018. C'est dans ce nouveau contexte que l'ENSA de Saint-Étienne se projette comme un acteur impliqué dans la structuration du site stéphanois de l'Université de Lyon.

La rénovation du réseau des vingt écoles d'architecture

C'est depuis le pavillon français de la 13e biennale d'architecture de Venise, le 28 août 2012, qu'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, déclara : « J'inscris comme une priorité l'attention que mon Ministère portera à l'enseignement supérieur et à la recherche en architecture et je souhaite engager des changements à la hauteur des enjeux de l'architecture aujourd'hui ». Elle lança alors « une vaste concertation » devant aboutir « en décembre 2012, à une analyse prospective de l'enseignement et de la recherche en architecture ». Le *Rapport Feltesse,* remis en avril 2013, préconisa notamment le placement des écoles d'architecture « sous la cotutelle du ministère de la Culture et de la Communication d'une part, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'autre part », l'évolution du statut des écoles « vers un statut proche de celui des EPSCP », et « le rapprochement avec l'université ».

S'appuyant sur ce rapport de Vincent Feltesse et sur le rapport de Patrick Bloche sur la création architecturale (juillet 2014), Fleur Pellerin, nouvelle ministre de la Culture et de la Communication, annonça en octobre 2014 une « Stratégie nationale pour l'architecture », déclinée en six axes stratégiques et trente mesures, et concrétisée par l'adoption, le 7 juillet 2016, de la *Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,* et par la première « Journée nationale pour l'architecture » à l'automne 2016.

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine inscrit dans le code de l'éducation les missions des écoles nationales supérieures d'architecture. L'article L.752-2 prévoit que les ENSA participent d'une façon générale du service public de l'enseignement supérieur en application de l'article L.123-1 du code de l'éducation. Elles interviennent dans le domaine de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires, et la loi consacre la mission de recherche en même temps que la mission de formation initiale et continue : les ENSA ont la possibilité de valoriser leur recherche par le biais de fondations et de filiales. Pour mieux répondre aux attentes de l'État et aux défis sociétaux, elles sont aussi des centres de ressources apportant leurs expertises aux politiques publiques sur les territoires.

Ce mouvement initié en 2012 aboutit à la réforme de février 2018, concrétisée par la publication de cinq décrets[2] qui redéfinissent le cadre de la formation et de la recherche de l'ensemble des ENSA.

Le statut des établissements, qui datait de 1969 (il avait été remanié en 1978), comme celui des enseignants, qui datait de 1994, ont été profondément modifiés. Les ENSA, écoles de l'enseignement supérieur culture, sont placées sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. De nouvelles instances (conseil d'administration, conseil pédagogique et scientifique) sont définies, elles sont élues fin 2018. C'est alors une page de cinquante années d'histoire des écoles d'architecture qui se tourne (1968-2018), et l'ENSASE entre dans une nouvelle phase que le directeur de l'ENSASE résume ainsi : « Avec la réforme, les écoles d'architecture rejoignent le droit commun de l'enseignement supérieur français et européen »[3].

Le décret relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture réaffirme les missions des ENSA. L'ENSASE a le devoir de les mettre en oeuvre :

→ **1° Dispenser des formations, initiale et continue, sanctionnées par des diplômes nationaux de premier, deuxième ou troisième cycles et des titres réglementés qu'elles sont accréditées ou habilitées à délivrer, ainsi que par des diplômes propres à leur établissement :** *L'ENSASE délivre le Diplôme d'études en architecture (DEEA) valant garde de licence, le diplôme d'état d'architecte, valant grade de master, l'habilitation à exercer la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP) ainsi qu'un diplôme propre (le mastère BIM, ouvert en février 2020) ;*

→ **2° Mener des programmes de recherche dans le domaine de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires, dans leurs unités de recherche et les écoles doctorales dont elles sont membres** : *L'entité Transformations de l'ENSASE développe des partenariats*

1 Les écoles étaient sous la seule tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (entre 1995 et 2018) et avant 1995 sous la tutelle du ministère de l'Equipement.

2 Décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ; décret n°2018-106 relatif au conseil national des enseignants-chercheurs (...) ; décret n°2018-107 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités (...) ; décret n°2018-108 relatif aux intervenants extérieurs ; décret n°2018-109 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

3 Jacques Porte, « La réforme de l'enseignement supérieur en architecture vue par les professionnels », publié le 23 mai 2018 sur le site internet du ministère de la Culture.

avec les laboratoires de l'Université Jean Monnet, en particulier EVS/Isthme, UMR 5600 et le CIEREC, EA n°23068, et structure le troisième cycle en lien avec deux écoles doctorales, l'ED483 Sciences sociales et l'ED484 3LA ;

→ **3° Permettre à leurs étudiants d'acquérir une aptitude à travailler en contexte international, notamment en favorisant la mobilité étudiante et en développant des programmes de coopération avec des institutions étrangères :** *L'ENSASE, école ouverte à l'international, formalise ses coopérations dans le cadre de conventions avec des établissements étrangers (Université de Medellin, Polytechnico de TURIN...)*

→ **4° Développer une capacité d'expertise et d'appui aux politiques publiques conduites dans le domaine de l'enseignement de l'architecture ou pour la mise en œuvre des missions d'intérêt public (...) :** *L'ENSASE s'implique sur des territoires en difficulté (programme Architecture XXe à Firminy, collaborations avec des communes rurales en lien avec le réseau Espace Rural Projet Spatial) ;*

→ **5° Concourir à l'échange des savoirs et des pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale :** *L'ENSASE a par exemple participé à la co-organisation du colloque « Chine, Construire l'héritage » avec la Cité de l'architecture et du patrimoine de Paris, le Nouvel institut culturel chinois de Lyon, la Maison de l'architecture de Lyon. L'ENSASE porte la publication qui en découle, au sein de la collection « Architecture » des presses universitaires ;*

→ **6° Assurer la sensibilisation de tous les publics à l'architecture, notamment des jeunes en milieu scolaire, et participer à la diffusion de la culture architecturale et des enjeux de l'architecture auprès des autres établissements d'enseignement, des établissements publics culturels et des collectivités publiques :** *Présente sur un territoire sans CAUE ni Maison de l'architecture, l'ENSASE s'engage dans le développement de l'éducation artistique et culturelle et dans le programme de l'Université Pour Tous ;*

→ **7° Concourir à la formation permanente de leurs personnels :** *L'ENSASE a été agréée en 2018, organisme de formation continue et dispense depuis des formations courtes qualifiantes (BIM, en particulier).*

Les ENSA s'inscrivent résolument dans la *Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur* (StraNES, 2015) qui vise à promouvoir une société apprenante, à soutenir l'économie, à développer la dimension européenne et l'internationalisation de l'enseignement supérieur, à favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion, à inventer l'éducation supérieure du XXIe siècle et à répondre aux aspirations de la jeunesse, comme dans la *Stratégie Nationale de la Recherche* « France Europe 2020 » (SNR, 2015) qui fixe les orientations prioritaires pour répondre aux dix défis sociétaux, identifiés en cohérence avec le programme cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

Les ENSA contribuent également à la mise en œuvre de la stratégie en faveur du patrimoine avec la nécessité de faire évoluer les formations des professionnels du patrimoine pour tenir davantage compte des nouveaux enjeux de revitalisation des territoires, de développement durable, ou encore de médiation avec les publics, mais aussi de la *Stratégie Nationale pour l'Architecture,* qui vise à articuler formation-recherche-métiers et rapprocher les univers professionnels de l'architecture, de la construction et du cadre de vie, de l'urbanisme et du paysage.

Quatre ENSA dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

Au sein de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des ENSA est constitué des quatre écoles de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Étienne. Ces établissements se sont rencontrés dans le cadre de la « Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture », déclinée en concertations régionales. L'ENSASE a participé aux travaux du pôle régional associant les quatre écoles et les Grands Ateliers, lieu d'expérimentation et de recherche situé à L'Isle d'Abeau (38). La concertation régionale, conduite entre le 23 novembre 2012 et le 23 janvier 2013, a permis l'affirmation d'une communauté de destin : « Regroupées en un méta-pôle autour des Grands Ateliers et conscientes d'appartenir à une même « communauté de destin » pédagogique et scientifique, les ENSA de Rhône-Alpes Auvergne saisissent l'opportunité de la concertation nationale pour définir un cadre de développement commun », affirme la synthèse co-signée par les présidents et les directeurs, qui confirme aussi « la possibilité autant que la nécessité pour les ENSA de Rhône-Alpes Auvergne et les Grands Ateliers de travailler davantage ensemble ».

Si la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes *(loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral)* rapproche encore les ENSA, leur collaboration se joue principalement sur la réorganisation des Grands Ateliers, établissement transformé en société par actions simplifiée (SAS) adossée à une Fondation abritée auprès de la Fondation de l'Université de Lyon. Les ENSA de Grenoble et Saint-Étienne sont actionnaires de la SAS, et le directeur de l'ENSA de Saint-Étienne assume le rôle d'administrateur provisoire du GIP des Grands Ateliers pour préparer la création de la SAS.

Deux ENSA dans la COMUE de l'Université de Lyon

Le décret du 15 février 2018 relatif aux écoles a conforté l'ancrage territorial des ENSA. Quatre à l'échelle régionale, les ENSA se retrouvent deux au sein du même site universitaire : les ENSA de Lyon et de Saint-Étienne. Or, sur la période 2015-2020, le site universitaire vit une transformation radicale. Le PRES, Pôle de recherche et d'enseignement supérieur depuis 2007, s'est changé en COMUE, Communauté d'universités et d'établissements en 2014.

L'ENSA de Saint-Étienne, qui avait manqué le rendez-vous avec le PRES en 2007, est devenue, à l'automne 2015 (comme l'ENSA de Lyon et simultanément), établissement associé à la COMUE « Université de Lyon ». La Convention d'association énonce clairement les objectifs communs, comme autant de chantiers stimulants :

→ *« Intégrer les formations en architecture dans la carte des formations de l'Université de Lyon et les inscrire dans la stratégie de site*
→ *Favoriser les croisements disciplinaires entre l'ensemble des disciplines présentes sur le site*
→ *Contribuer au développement de la recherche architecturale, urbaine et paysagère »*

L'association de l'ENSASE à la COMUE est celle d'un établissement qui représente 600 étudiants dans une Université qui en compte 140 000. L'ENSASE ayant conscience de la formidable responsabilité que lui confère la discipline Architecture au sein d'une institution en transformation puissante, a cherché à conforter sa place que le rôle de membre associé maintenait très fragile.

Un débat démocratique a été ouvert au sein de l'École, animé par Léla Bencharif (présidente du Conseil d'administration élue fin 2014) et Chris Younès (présidente précédente), et associant toutes les communautés de l'établissement (les enseignants, les étudiants, les personnels administratifs), pour énoncer une stratégie d'alliance avec un membre fondateur de la COMUE. Il s'est agi alors de formuler le choix, assumé, d'une « communauté de destin ».

L'ENSASE entretient des relations avec tous les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire stéphanois, avec l'Université Jean Monnet, avec les deux écoles d'ingénieurs, l'École des Mines et l'ENISE, et avec l'école supérieure d'art et design. Au terme du débat interne, l'ENSASE s'est déterminée pour un rapprochement avec l'Université Jean Monnet, et le processus démocratique s'est conclu par un vote du Conseil d'administration, qui s'est prononcé à l'unanimité pour l'association avec l'Université Jean Monnet. Le même jour (12 décembre 2016), le Conseil d'administration de l'Université a émis le vote symétrique, également à l'unanimité. Ce rapprochement, voté conjointement, ré-inscrit l'École dans son histoire originaire, ré-affirmant sa proximité avec l'université, dont la création a été quasi-synchrone (1969 pour l'Université, 1971 pour l'École d'architecture).

La Convention d'association avec l'Université Jean Monnet, signée le 16 décembre 2016, a été actée trois mois plus tard par le décret interministériel du 23 mars 2017 énonçant, simultanément, l'association de l'ENSA de Lyon à l'INSA de Lyon, et l'association de l'ENSA de Saint-Étienne à l'Université Jean Monnet.

La « communauté de destin » de l'ENSAL et de l'ENSASE se joue au sein de la même COMUE (demain la même Université-cible), dans l'affirmation de deux stratégies complémentaires, les rapprochements parallèles avec deux membres fondateurs de l'Université, et en légitimant la présence de deux sites d'enseignement et de recherche en architecture au sein de l'Université de Lyon.

L'architecture a pour spécificité d'être une discipline qui se constitue en lien avec d'autres, qui relèvent des arts et techniques de la représentation, des sciences humaines et sociales, des sciences et techniques, de l'histoire et de la théorie de l'architecture et de la ville. Le programme pédagogique est le garant de la démarche de projet, propre à l'architecture, et de la richesse des liens avec toutes les disciplines dites « contributives ». L'ENSASE considère que l'association avec l'Université Jean Monnet constitue l'espace scientifique propice au développement de son enseignement et de sa recherche, en conformité avec son histoire.

Voir Images page suivante

L'ENSASE, une ENSA qui participe au développement du pôle stéphanois de l'Université de Lyon

L'ENSASE s'inscrit dans l'Université de Lyon par la formation et par la recherche.

L'École veille à ce que ses formations participent à l'offre de formation régionale, au sein de l'Université de Lyon, en particulier au niveau master. Dans ce cadre, l'École porte le parcours EPAM (« espace public et ambiances ») du master VEU (« Ville et Environnements Urbains »), parcours qui est l'héritier du « master espaces publics » précédemment co-accrédité par l'ENSASE, par l'École supérieure d'art et design, et par l'Université Jean Monnet. Par ailleurs, l'École contribue également au master PGAE relatifs aux « prévention et gestion des altérations environnementales ».

Réciproquement, l'insertion de l'ENSASE dans l'Université permet d'offrir aux étudiants de l'ENSASE la possibilité d'enseignements complémentaires dans les établissements membres, et l'opportunité de bénéficier de formations en alternance et d'expérimentations pédagogiques grâce à la mobilisation de ressources numériques. Cette ouverture se prolonge naturellement au niveau du troisième cycle : l'Université de Lyon offre un environnement favorisant l'accueil des doctorants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne. Par ailleurs, l'ENSASE, membre des Grands Ateliers, propose aux étudiants une pratique de l'architecture à l'échelle 1 et une recherche expérimentale.

L'ENSASE s'inscrit dans l'Université de Lyon en renforçant deux de ses spécificités :

→ le développement des enseignements numériques a permis la création, en 2019, d'un mastère professionnel « BIM Manager » en collaboration avec l'ENISE (école nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne). Le travail collaboratif se poursuit sur ce plan avec Télécom Saint-Étienne (école du groupe Polytech, intégrée à l'université Jean Monnet), avec le projet de développement d'un « DU BIM », diplôme universitaire en partenariat avec l'UJM.
→ l'ENSASE assume depuis 2009 le portage d'un réseau d'enseignement et de recherche sur les problématiques de l'architecture en milieu rural : le réseau « Espace rural et projet spatial » (ERPS), habilité « réseau pédagogique et scientifique thématique » par le ministère de la Culture. C'est en lien avec les problématiques du réseau ERPS que l'ENSASE a signé une convention de partenariat avec l'École Normale Supérieure de Lyon (ENS Lyon) permettant la création d'un parcours de formation et de recherche « écriture et architecture » (au niveau master) centré sur l'expérimentation en milieu rural. Signalons aussi que, hors de l'Université de Lyon, des modules doctoraux spécifiques

Extraits des conventions d'association conclues entre l'Université de Lyon et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Satin-Étienne

Convention d'association conclue entre

l'Université de Lyon

et

l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne

Vu

- la Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, et le code de l'éducation,
- les statuts et le règlement intérieur de l'Université de Lyon,
- les délibérations des Conseils d'Administration respectifs de chaque partie, autorisant la signature de la présente convention

Entre les soussignés :

L'Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel "UNIVERSITÉ DE LYON", n° Siret 130 003 767 00022, sis au 92 rue Pasteur – CS 30122- 69361 LYON Cedex 07, représenté par son Président, Monsieur Khaled BOUABDALLAH.

Ci-après désigné "l'Université de Lyon"

D'une part,

Et

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne, ENSASE, n° Siret [.], sise au 1, rue Buisson BP 94 42003 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1, représentée par son Directeur, Monsieur Jacques PORTE

Ci-après désignée : " l'ENSASE "

D'autre part,

1

Octobre 2015

CONVENTION D'ASSOCIATION

Entre l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne (UJM), établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, représentée par sa Présidente, Mme Michèle COTTIER,

Et

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne (ENSASE), établissement public national à caractère administratif relevant du Ministère de la culture et de la communication et du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, représentée par sa Présidente, Mme Léla BENCHARIF,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.718-16,
Vu le Décret n°78-266, du 8 mars 1978 fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le rapprochement entre l'Université Jean Monnet et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne traduit la volonté des deux partenaires d'impulser une dynamique académique au sein de l'écosystème de l'enseignement supérieur stéphanois et de renforcer par un croisement des savoirs et des compétences, une offre pluridisciplinaire de formation tenant compte des spécificités tant dans leurs organisations que leurs enseignements des disciplines.

Il s'agira, pour les deux établissements, qui mènent depuis longtemps des collaborations fructueuses, de renforcer l'offre pluridisciplinaire du site universitaire stéphanois, de construire une identité commune et une politique concertée à partir de trois axes:

- garantir la réussite des étudiants en favorisant une politique de Campus centrée sur la qualité de la vie étudiante et l'accès aux services,
- assurer l'insertion professionnelle des étudiants en adaptant l'offre de formation avec des parcours à la carte, la mise en place de passerelles et le développement de doubles cursus.
- affirmer une politique de recherche par le développement des coopérations et des actions en partenariat favorisant le développement du doctorat.

Ce rapprochement, constitué en concertation entre les partenaires, traduit des ambitions convergentes qui s'inscrivent dans le cadre de l'IDEX.
Sa mise en œuvre sera déployée dans le territoire d'expérimentation du campus.
La présente convention fera l'objet d'un décret interministériel.

Article 1
AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES ETUDIANTS POUR FAVORISER LEUR REUSSITE

1-1 Renforcer la politique de santé étudiante :
La médecine de prévention des deux établissements est assurée par les services de l'UJM.

Version votée à l'unanimité le 12/12/16 par les CA de l'UJM et de l'ENSASE 1

Décembre 2016

26 mars 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 16 sur 118

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret n° 2017-388 du 23 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-180 du 23 février 2016 portant association d'établissements publics du site lyonnais

NOR : MENE1701606D

Publics concernés *: personnels et usagers des écoles nationales supérieures d'architecture de Saint-Etienne et de Lyon, de l'université de Saint-Etienne et de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon.*

Objet *: association de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne à l'université de Saint-Etienne et de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon à l'Institut national des sciences appliquées de Lyon.*

Entrée en vigueur *: le texte entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication.*

Notice *: le décret d'association précise les compétences mises en commun entre les partenaires dans le cadre des conventions d'association qui les lient. Elles concernent notamment la politique de santé étudiante, la vie étudiante, une offre pluridisciplinaire de formation, une politique de recherche, des actions internationales, une communication partagée, l'insertion professionnelle des étudiants, les ressources humaines et des fonctions supports.*

Références *: le décret et la partie réglementaire du code de l'éducation dans sa rédaction résultant de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 718-16, D. 711-1 et D. 752-1 ;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » ;

Vu le décret n° 2016-180 du 23 février 2016 portant association d'établissements publics du site lyonnais ;

Vu la convention d'association entre l'université de Saint-Etienne et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne ;

Vu la convention d'association entre l'Institut national des sciences appliquées de Lyon et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 janvier 2017 ;

Sur la demande des écoles nationales supérieures d'architecture de Saint-Etienne et de Lyon ;

Sur proposition de l'université de Saint-Etienne et de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon,

Décrète :

Art. 1er. – L'article 1er du décret du 23 février 2016 susvisé est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« IV. – L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne est associée à l'université de Saint-Etienne.

« V. – L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon est associée à l'Institut national des sciences appliquées de Lyon. »

Art. 2. – Après l'article 5 du même décret, il est inséré un article 5-1 et un article 5-2 ainsi rédigés :

« *Art. 5-1.* – Sans préjudice des compétences de l'Université de Lyon, les compétences mises en commun entre l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne et l'université de Saint-Etienne concernent les domaines et les actions suivants, mentionnés dans la convention d'association susvisée :

« 1° La politique de santé étudiante ;

« 2° Les services offerts aux étudiants dans le cadre de la vie étudiante concernant notamment les activités culturelles, sportives et associatives ainsi que la diffusion des offres de contrats de travail spécifiques à destination des étudiants ;

« 3° Des parcours de formation en master et des passerelles de réorientation dans le cycle licence, des enseignements communs ainsi que l'enseignement des langues étrangères ;

Mars 2017

aux problématiques de l'espace rural ont été expérimentés en collaboration avec plusieurs écoles doctorales, à Clermont-Ferrand et à Grenoble.

La stratégie d'alliances est propice au développement et à la valorisation de la recherche :

→ à côté des programmes conduits au sein du réseau des ENSA, l'ENSASE participe à des projets de recherche portés par l'Université : elle collabore au projet « Optimum », qui participe au Labex IMU

→ l'ENSASE est membre du GIS PILoT (groupement d'intérêt scientifique sur la dépollution et le réaménagement des friches industrielles, associant associant l'UJM, l'École des Mines, l'ENISE et l'ENSASE, qui est un espace de collaboration et de recherche)

→ au niveau du troisième cycle, le partenariat avec l'UJM ouvre aux étudiants de l'École deux voies vers le doctorat, via deux écoles doctorales (ED484 et ED483). Au-delà, il permet une réflexion partenariale, sur l'élaboration de nouveaux parcours de doctorat (la mention « architectures images formes » du Doctorat Arts a ainsi été ouverte en 2017), comme sur l'évolution du doctorat création.

→ la collection «Architecture» des Publications de l'Université de Saint-Étienne, dont la responsabilité est portée par l'ENSASE, est un vecteur de valorisation et de diffusion de la recherche. L'ENSASE s'attache à la développer à travers des projets conduits en collaboration avec le réseau des ENSA.

L'École veille à développer ses partenariats :

→ l'ENSASE est partenaire de l'Alliance Internationale de l'Université de Lyon dont l'objectif est de consolider un espace d'échanges, de collaboration et de promotion en matière de formation et de recherche avec les établissements partenaires internationaux ;

→ déjà membre de l'AGERA (Association des grandes écoles de Rhône-Alpes et Auvergne), l'ENSASE a rejoint en 2015 la Conférence des Grandes Écoles (CGE), réseau qui permet de s'enrichir des bonnes pratiques mises en œuvre dans les écoles d'ingénieurs ou de management en matière d'éthique, d'expérimentation et d'employabilité ;

→ l'ENSASE participe avec l'ensemble de tous les autres établissements supérieurs de Saint-Étienne, ainsi que la communauté d'agglomération, au comité technique de la préfabrique de l'innovation, en lien avec les entreprises du territoire ;

→ membre du « Campus des métiers » l'ENSASE travaille conjointement avec les lycées pour accompagner l'orientation des lycéens et développer des passerelles de formation entre les établissements du second degré et du supérieur ;

→ En résumé, l'ENSASE est une école membre du réseau des ENSA impliquée, via son association à l'UJM, dans le projet de l'Université-cible. Son ambition est de porter le développement de la discipline Architecture dans la structuration du site stéphanois de l'Université de Lyon.

L'ENSASE, une école construite sur ses spécificités

Le processus de conventionnement avec l'Université de Lyon comme avec l'UJM, n'a été possible que parce que, simultanément, l'ENSASE mettait en œuvre une démarche interne, déterminant ses orientations sur la base de ses spécificités propres.

L'École d'architecture a été créée en 1971 dans les murs d'une ancienne usine de rubanerie, alors que l'économie industrielle locale est en pleine reconversion. Le réinvestissement et la réinvention de ces lieux ont fortement contribué à façonner l'identité pédagogique, inspirant un enseignement respectueux de la rigueur constructive et des questions de l'édifier, tourné vers l'urbanité, la mutation de la ville et des territoires.

L'École est riche de son histoire. Des fondamentaux de sa pédagogie élaborés et développés dans les années 80 par l'architecte Patrick Berger ; des apports d'Henri Bresler sur la structure et le patrimoine ; de l'attention aux rapports entre architecture, urbanisme et paysage depuis Françoise-Hélène Jourda et Nicolas Soulier comme à l'architecture plastique avec Georges Lebaube.

La proximité de l'école avec son territoire et avec l'Université s'est incarnée autour de la personnalité de François Tomas, géographe, Président de l'Université de Saint-Étienne (1974-1979), adjoint au maire de Saint-Étienne chargé de l'urbanisme (1977-1983), Directeur de l'École d'architecture de Saint-Étienne (1996-1999). C'est avec lui (et avec Mario Bonilla, architecte, et Daniel Vallat, plasticien) que la recherche s'est implantée à l'école dès les années 80.

L'identité de l'École s'est constituée sur la structuration de la pédagogie de licence et le spectre de quatre domaines d'étude de master.

Le **Contrat d'établissement pour la période 2019-2021** explicite les spécificités de l'École :

→ L'école pose l'atelier d'architecture comme lieu et méthode pédagogiques de l'enseignement du projet et des disciplines contributives.

→ L'école affirme un positionnement spécifique dans la transmission de compétences sur l'habitat à partir des fondamentaux de la pédagogie et plus généralement sur les questions de l'édifier.

→ L'école est reconnue dans sa compétence sur les interventions dans l'espace rural.

→ Les questions sociales et sociétales sont prégnantes, en particulier dans l'espace post-industriel qui caractérise le bassin stéphanois.

→ L'école a été reconnue comme un des trois centres de ressources de formation BIM pour la COMUE « Université de Lyon », répondant ainsi aux entreprises et aux professionnels locaux du bâtiment et proposant une réponse pédagogique innovante en matière d'enseignement supérieur.

Les enseignants de l'École ont réaffirmé leur volonté de défendre et promouvoir les valeurs de service public, le caractère spécifique de l'architecture en lien avec l'espace social, et, concernant la formation des architectes, les valeurs

de transmission et de partage (d'une culture, de principes éthiques et sociétaux), les valeurs d'engagement au service des jeunes pour leur permettre de développer leur autonomie et pour les préparer à faire des choix, à comprendre le monde et sa complexité, et des valeurs d'altérité : l'école se veut un lieu de liberté et d'innovation.

L'école a pour ambition, en particulier :

→ de garantir la réussite des étudiants en favorisant une politique de Campus centrée sur la qualité de la vie étudiante et l'accès aux services

→ d'assurer l'insertion professionnelle des étudiants en adaptant l'offre de formation avec des parcours à la carte, la mise en place de passerelles et le développement de doubles cursus en mode « projet »

→ d'atteindre l'excellence dans les travaux de recherche et de doctorat par le partage des cultures respectives.

1.2. La stratégie institutionnelle

Le précédent *Rapport d'auto-évaluation,* adressé au Hcéres en 2015 faisait apparaître « une absence d'une stratégie d'ensemble explicite et partagée malgré le foisonnement d'activités ». Sur la période 2015-2019 et dans un contexte de fortes réorganisations (réforme de l'enseignement et de la recherche en architecture, d'une part, conventionnement avec l'UJM simultanément au projet d'Université-cible, d'autre part), les instances et les équipes de l'École ont été amenées à élaborer et formaliser une stratégie pour la période 2020-2025, qui débouchera sur un nouveau programme pédagogique, prenant en compte les composantes de la future Université-cible).

Les objectifs stratégiques ont été, en particulier, explicités et contractualisés dans le cadre du *Contrat d'établissement pluriannuel*[4], signé avec le ministère de la Culture pour la période 2019-2021. Les objectifs (ainsi que les indicateurs de suivi) sont précisés pour chacun des six axes du Contrat, relatifs à la politique de site, à la formation, à la recherche, aux relations internationales, à la réussite et la vie étudiante, et à la performance de l'établissement. Ils orientent le présent bilan d'auto-évaluation.

1 Politique de site et ancrage territorial

Les objectifs de l'École sont le renforcement de l'association avec l'Université Jean Monnet et la participation à l'Université Cible ; la participation à la politique inter-ENSA ; l'appui aux politiques publiques territoriales

2 Formation

Les objectifs sont l'inscription dans le territoire comme une école généraliste, repérée dans les domaines de l'habitat et le développement des territoires ruraux ; la diversification des formations pour favoriser la professionnalisation

3 Recherche

L'objectif est la mise en synergie de l'entité émergente (groupe de recherche en formation) avec d'une part, les domaines d'étude de master et d'autre part les laboratoires universitaires

4 Relations internationales

L'expérience internationale doit être une composante pédagogique du cursus de l'étudiant

5 Réussite – Vie étudiante – Insertion professionnelle

Le triple objectif de l'ENSASE est d'améliorer la vie étudiante, la réussite étudiante et l'insertion professionnelle

6 Performance de l'ENSASE

Quatre objectifs sont poursuivis : le développement des ressources propres ; l'inscription dans la trajectoire d'emploi du ministère de la Culture et du protocole d'accord ; l'élaboration d'une vision pluriannuelle des enjeux immobiliers ; la promotion de l'égalité, de la diversité, de la parité.

Le positionnement de l'École et son ancrage territorial sont fortement impactés par l'évolution de la COMUE qui, suite à la labellisation IDEX en février 2017, projette son devenir au sein d'un nouvel établissement : « l'Université de Lyon ». Cette Université-cible, portée par la volonté conjointe de quatre établissements fondateurs (Université Claude Bernard Lyon 1, Université Jean Monnet Saint-Étienne, Université Jean Moulin Lyon 3, École Normale Supérieure de Lyon) sera officiellement créée (si l'Idex de Lyon est confirmé à l'automne 2019), au 1er janvier 2020. L'ENSASE participe aux réflexions en cours sur la structuration du site stéphanois de l'Université de Lyon, et à l'émergence, en son sein, d'une forte entité sur les problématiques des arts[5]. Dans ce contexte, l'ENSASE s'avère, pour l'UJM en particulier, un appui précieux, et la solidarité entre l'UJM et l'ENSASE prend ici tout son sens.

4 Le *Contrat d'établissement pluriannuel de l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne pour la période 2019-2021* a été signé le 8 février 2019. Il est transmis au Hcéres en document annexe au présent rapport.

5 Ces réflexions s'appuient sur des spécificités de l'UJM (qui possède la seule faculté d'arts plastiques du site Lyon-Saint-Étienne, un fort département de musicologie, des chercheurs SHS-ALL qui souhaitent se fédérer) mais aussi du territoire (la ville de Saint-Étienne rassemble trois écoles Culture : l'École supérieure d'art et design, l'école de la Comédie, et l'ENSASE).

2
La gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formations

2.1. L'organisation interne de l'établissement

L'ENSASE est une école à taille humaine, au coeur du centre ville en étroite connexion avec les autres établissements universitaires de Saint-Étienne, ville campus de l'Université de Lyon (UdL).

Elle est composée de 30 agents administratifs et d'environ 70 enseignants, afin d'accueillir 600 étudiants.

L'école bénéficie d'un bâtiment d'environ 6000 m² en coeur de ville, rénové en 2008 et mis aux normes d'accessibilité pour permettre l'accès à toute personne en situation de handicap.

Elle propose également en libre accès aux étudiants un matériel de travail de qualité : 2400 m² dédiés à l'enseignement (ateliers de projet du cycle licence, studios de master, deux amphithéâtres avec captation en direct, salles informatiques en libre accès, atelier maquettes), un laboratoire de recherche (102 m²), une bibliothèque (363 m²) et une salle d'exposition accessible à tous (110 m²).

Du fait de sa taille, et compte tenu des objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée, l'école a toujours eu la volonté de travailler en partenariat étroit avec les établissements du tissu économique local. La convention signée avec l'UJM en 2015 permet ainsi le développement de mutualisations opérationnelles, tel que le partage d'une agence comptable, la mise en commun de certains prestataires (pour l'insertion professionnelle, l'informatique, la bibliothèque – réseau BRISE –, etc.), mais aussi le partage d'enseignements et les collaborations de recherche.

L'organisation de l'équipe administrative reflète un organigramme hiérarchique avec les directions des études et de scolarité, de la recherche, de la diffusion de la culture architecturale, appuyées par des fonctions supports. Ces équipes ont une réelle habitude de travail de proximité et de réactivité avec l'équipe enseignante. (L'organigramme est joint dans les documents annexes).

Les projets transversaux sont portés tour à tour par les différents membres de l'équipe administrative qui mettent en œuvre des groupes projets associant les enseignants et les étudiants.

2.2. La gouvernance au service de l'élaboration et de la conduite du projet stratégique

2.2.1 De 2014 à 2018, l'École est présidée par une personnalité extérieure

Le 6 novembre 2014, Léla Bencharif succède à Chris Younès à la présidence du Conseil d'Administration. Chris Younès, philosophe, professeure des ENSA, directrice du laboratoire Gerphau et du réseau scientifique Philau, est une personnalité reconnue de la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Léla Bencharif est une universitaire, impliquée dans le monde associatif et dans l'éducation populaire, alors vice-présidente de la Région Rhône-Alpes. L'une et l'autre sont des personnalités extérieures, leur nomination démontre que l'École se développe dans un esprit d'ouverture, en associant ses partenaires.

La gouvernance de l'ENSASE s'organise alors par plusieurs instances : le Conseil d'Administration (CA), la Direction, et deux commissions obligatoires : Commission de la pédagogie et de la Recherche (CPR) et la Commission des métiers et de l'Orientation (CMO).

Les instances

→ Organe central de l'École, le CA définit la stratégie et les orientations de l'établissement. Il s'appuie sur 12 membres internes, élus, représentant les trois communautés de l'école (5 enseignants, 5 étudiants, 2 administratifs) et 5 personnalités extérieures, dont la présidente (les autres personnalités extérieures sont le président de la COMUE, un représentant de l'Université Jean Monnet, une ex-élue à la culture de la ville de Saint-Étienne, et la précédente présidente du CA). Le directeur de l'École est membre de droit de ce Conseil, avec droit de vote.

→ Le directeur de l'établissement est Jacques Porte, Architecte-Urbaniste en chef de l'État, depuis le 1er octobre 2012.

Les commissions statutaires

→ La CPR, dont le directeur de l'École est membre de droit, est en charge de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi du programme pédagogique, elle débat de toute question relative à la pédagogie, elle est aussi un lieu où sont présentés les objectifs et travaux en matière de recherche. D'une quinzaine de membres, la CPR est présidée par Jörn Garleff, Marie Clément, Xavier Wrona et Manuel Bello-Marcano puis André Solnais.

→ La CMO émet, à l'issue de chaque semestre et après résultats communiqués par les unités d'enseignement, un avis consultatif sur le parcours ou le résultat de chaque étudiant auprès du directeur. Ses avis portent sur la poursuite des études, avec éventuellement recommandations ou réserves, sur l'orientation, sur les exclusions éventuelles assorties de conseils de réorientation. Elle est composée d'enseignants, le directeur étant membre de droit. (Présidée par André Solnais, Thierry Eyraud, Séverin Perreaut.)

Les commissions non obligatoires

A côté des instances statutaires, l'ENSASE a constitué trois commissions thématiques paritaires enseignants-étudiants, dédiées à des problématiques spécifiques relatives à la pédagogie et à la diffusion de la culture architecturale, ainsi qu'un conseil scientifique, qui débat des orientations de recherche. Ces commissions, qui témoignent d'un traitement spécifique et démocratique de sujets repérés comme importants pour l'École, émettent des avis qui sont transmis à la Direction et aux instances statutaires.

→ la Commission de la vie étudiante et des moyens pédagogiques (CVE-MP) émet un avis en matière d'accompagnement et de programmation d'actions relatives à la vie étudiante, ainsi que pour le soutien aux associations étudiantes. Elle se prononce notamment sur le calendrier pédagogique, les besoins d'outils pédagogiques (équipements numériques, outils de découpe) ainsi que sur les événements organisés par les étudiants (Musitecture, LaCharette,…). Présidence étudiante.

→ la Commission des relations internationales et des voyages pédagogiques (CRI) émet des avis sur les échanges étudiants, enseignants, administratifs et les voyages pédagogiques, et fait remonter les propositions et projets de partenariats internationaux. Elle étudie les demandes de candidatures d'étudiants étrangers et les demandes de séjour à l'étranger des étudiants de l'ENSASE, à partir des lettres de candidatures et porte-folios, et d'auditions.

→ la Commission de la diffusion de la culture architecturale (CDCA) propose la stratégie en matière de communication interne et externe visant à valoriser l'école et sa pédagogie ; elle propose les projets en matière de communication et de diffusion, en collaboration avec le service de la diffusion architecturale ; elle émet un avis sur les dossiers qui lui sont soumis ; elle fait remonter les propositions et projets aux instances compétentes ou au directeur, pour information et/ou approbation ; elle met en œuvre les projets ayant fait l'objet d'une validation, en collaboration avec le service de la diffusion de la culture architecturale.

Sur la période les principaux chantiers conduits par les instances et commissions ont été :

→ l'association à la Comue « Université de Lyon »
→ l'association à l'Université Jean Monnet
→ l'adhésion à la Conférences des Grandes Écoles (CGE)
→ l'élaboration du nouveau programme pédagogique

2.2.2 En 2018, la réforme des écoles d'architecture induit de nouvelles instances

Le décret n°2018-109 du 15 février 2018 a consolidé l'ancrage territorial des 20 ENSA en permettant aux différents acteurs politiques, académiques et professionnels du territoire de siéger dans leurs conseils d'administration. C'est ainsi la métropole, la région, l'Université et le regroupement d'établissements d'enseignement supérieur (Comue) et l'Ordre régional qui participent à l'élaboration du projet de l'établissement, aux côtés des différentes communautés de l'école (équipes administratives et techniques, enseignants-chercheurs et étudiants)

Le décret a renforcé l'autonomie pédagogique et scientifique des ENSA par la création d'un conseil pédagogique et scientifique (CPS) qui formule des avis et des propositions sur toutes questions relatives aux orientations stratégiques de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche.

Le conseil d'administration dont l'effectif est de 19 membres, comprend des représentants élus des personnels et des étudiants et des personnalités extérieures à l'établissement. Les personnalités extérieures comprennent des membres de droit, le président du conseil régional de la région, le président du conseil de la métropole, le président de la communauté d'universités et d'établissements, un architecte désigné par le président du conseil régional de l'ordre des architectes territorialement compétent, des personnalités qualifiées dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires.

Les principaux partenaires, académiques et non académiques, sont associés aux instances de gouvernance. L'université Jean Monnet, l'UDL, et l'ordre des architectes font partie des membres de droit du conseil d'administration.

Le président fait partie du corps enseignant de l'école.
Evelyne Chalaye, architecte, a été élue à la présidence du Conseil d'administration le 7 février 2019. Le Conseil se réunit en moyenne 6 fois par an ; les comptes rendus des réunions sont disponibles en version numérique sur l'intranet et sur le site internet de l'école.

Le directeur est choisi parmi des personnalités qui ont vocation à enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur après appel public à candidature. Chaque candidat présente à l'appui de sa candidature un projet pour l'établissement. Le directeur est nommé pour une durée de trois ans renouvelable deux fois, après avis du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'architecture.

L'actuel directeur, Jacques Porte, a été confirmé dans ses fonctions le 28 novembre 2018)

Le conseil pédagogique et scientifique, présidé par son président ou le cas échéant par son vice-président, est compétent pour débattre des orientations stratégiques de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche. Il est convoqué en formation restreinte aux personnels titulaires représentant les personnels chargés de l'enseignement et de la recherche, pour l'examen de questions individuelles et pour l'exercice de toutes autres attributions prévues par les dispositions réglementaires régissant les droits et obligations desdits personnels, sans préjudice des compétences du Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture. Il donne un avis, dans le cadre des obligations de service réglementaires, sur les répartitions individuelles entre les services d'enseignement et de recherche. Le conseil pédagogique et scientifique (CPS) peut être saisi pour avis par le conseil d'administration sur toute question ressortissant de

ses compétences.

Le conseil pédagogique et scientifique comprend une **commission des formations et de la vie étudiant**e (CFVE) et une **commission de la recherche** (CR). Il regroupe les membres de ces deux commissions. Nul ne peut être à la fois membre du conseil d'administration et membre du conseil pédagogique et scientifique. Le conseil pédagogique et scientifique est présidé par le président de la commission des formations et de la vie étudiante, ou le cas échéant par le vice-président, président de la commission de recherche. Le directeur ou son représentant assiste au conseil pédagogique et scientifique avec voix consultative.

L'actuel président, depuis le 7 janvier 2019, est Séverin Perreaut, architecte.

En formation restreinte, il examine les questions individuelles liées au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture en lien avec le CNECEA.

Le décret 2018-109 du 15 février 2018 consacre l'indépendance des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture dans le cadre de leur mission et leur confère un statut équivalent à celui des enseignants-chercheurs de l'Université. Il contribue au développement et au rayonnement de la recherche en architecture et en paysage.

Le statut a défini un processus de qualification des futurs enseignants-chercheurs favorisant l'émergence d'une recherche sur le projet, une recherche en architecture, aux côtés d'une recherche académique et professionnelle. Il s'appuie sur la réforme du doctorat qui permet des co-directions de thèse associant des professionnels reconnus à des enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches.

Représentant le directeur de l'établissement, le directeur des études est invité permanent de la CFVE et le directeur de la recherche est invité permanent de la CR, ce qui permet à l'équipe administrative d'être partie prenante des décisions prises par les instances.

La commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) comme la commission de la recherche (CR) établissent un calendrier de travail régulier et rédigent les comptes-rendus, disponibles à tous.

Les autres commissions

Au niveau pédagogique les membres de la CFVE ont conservé les **groupes de travail thématiques** préexistants qui se réunissent toutes les trois semaines et qui préparent les dossiers à l'ordre du jour de la CFVE : le groupe Relations internationales (GRI) pour les questions internationales, le groupe Pédagogie et scolarité (GPS, ex-CMO) pour les questions du suivi pédagogique des étudiants, le groupe Diffusion de la culture architecturale (GDCA) pour les questions relatives à la diffusion et à la communication, et le groupe Vie étudiante.

Au niveau de la recherche, Transformations s'est doté d'un conseil de laboratoire et d'un règlement intérieur propre, qui travaille en étroite collaboration avec la commission de la recherche. Le Conseil scientifique est devenu caduque dès la mise en place de la commission de la recherche.

2.2.3 Après la réforme, l'ENSASE est la première École d'architecture à signer le contrat d'établissement avec le ministère de tutelle

Le Contrat pluriannuel d'établissement, prévu par le décret 2018-109, est le corollaire de la responsabilité pédagogique et scientifique des établissements d'enseignement supérieur. Il permet le dialogue de l'État et des écoles à partir d'un diagnostic partagé (forces, faiblesses, risques, opportunités) et en établissant des priorités pour le court et le moyen terme. Il est un outil du pilotage partagé.

Construction collective qui associe tous les acteurs de l'école et qui a fait l'objet d'une concertation dans les instances, le *Contrat d'établissement pluriannuel pour la période 2019-2021* a été signé avec le ministère de la Culture le 8 février 2019. Ce document est joint dans les Annexes au présent Rapport.

2.2.4 Le dialogue social

La taille humaine de l'établissement favorise le dialogue entre les trois communautés qui le constituent (étudiants, enseignants, personnels administratifs) ; elle permet, en particulier, une interaction rapide entre les enseignants et les différents services administratifs.

La démocratie interne s'est vue amplifiée par la mise en place de la réforme : les nouveaux textes prévoient notamment une représentativité accrue des étudiants au sein des instances au CA et au CPS ; de plus, des délégués-étudiants représentent chaque promotion et forment le lien avec les services de la pédagogie et des études.

Les personnels (enseignants et administratifs) sont représentés par plusieurs organisations syndicales : les représentants élus siègent au sein du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018, ont été élus, pour un mandat de quatre ans, les représentants des trois organisations syndicales CGT, CFDT-Culture, Sud Solidaire (la CGT et l'UNSA avaient été élues pour le mandat 2014-2018).

La direction propose aux organisations syndicales et anime chaque année, trois Comités techniques et trois Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Dans le cadre du CT a été mis en place un groupe de travail collaboratif en charge d'établir et de faire vivre une démarche d'évaluation des risques au travers de l'écriture du DUER (document unique d'évaluation des risques).

Dans le cadre de la convention d'association avec l'UJM, une convention a été signée pour 3 ans (2016-2019), pour faire bénéficier les personnels et les étudiants du service de médecine préventive de l'Université.

Une assistante sociale est également disponible sur

rendez-vous.
Au delà des obligations réglementaires, l'école s'est attachée les services d'une psychologue du travail qui assure des séances gratuites régulièrement au sein de l'école.

Ces trois personnes assistent et participent aux CHSCT et au groupe de projet DUER.

L'école met en œuvre une politique de développement durable et responsabilité sociale au travers de formation SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) pour les personnels et les étudiants, et des formations SSIAPS, du Plan de déplacement inter-campus de Saint-Étienne, des bonnes pratiques de l'achat public, du recyclage, de l'embauche de travailleurs RQTH, de l'accueil d'étudiants handicapés, de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur...

L'école est membre de l'association AURI qui gère un restaurant inter-administratif situé en face de l'école et qui propose ainsi au personnel, des repas à coût modique et subventionnés pour une partie par le ministère de la Culture.

L'école initie une démarche qualité. Elle essaie de structurer ses pratiques et a notamment mis en œuvre des procédures d'organisation administrative votées par les organisations syndicales en comité technique (règlement intérieur, notes sur les horaires des personnels administratifs, etc...). Elle s'est engagée dans une démarche de certification (voir ci-dessous).

2.2.5 Les valeurs

L'ENSASE est une école citoyenne, engagée dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, et dans la certification.

La localisation dans l'hypercentre de Saint-Étienne traduit l'immersion de l'École dans la vie de la cité, elle expose d'emblée les étudiants aux problématiques urbaines, sociales et sociétales.

Synchrone à la création de l'Université de Saint-Étienne, l'ouverture de l'école d'architecture a répondu à la grande crise économique stéphanoise du début des années 70 avec la fermeture de toutes les industries traditionnelles sidérurgiques, minières, textiles, militaires et commerciales. L'investissement dans la formation professionnelle, l'éducation, l'enseignement supérieur a alors généré un puissant ascenseur social pour l'ensemble du bassin.
Fidèle à son histoire, l'école d'architecture accueille de 35 à 40% de boursiers et dispose d'un important parc de matériels informatiques en prêt gratuit annuel. Un réseau de nombreuses colocations à proximité de l'école à coût réduit génère une vie de « campus urbain ». L'ensemble des services sociaux et de vie étudiante de l'Université sont mis à disposition des étudiants de l'école.

Depuis 2014, les voyages pédagogiques en France et à l'international ont été rendus totalement gratuits pour les étudiants. Le travail produit et les workshops sont évalués et génèrent des crédits ECTS obligatoires. Les voyages favorisent la constitution de réseaux professionnels ainsi que l'implantation professionnelle à l'étranger (par exemple : en Colombie, Suisse, Belgique ou Brésil). Ils permettent surtout, à tous les étudiants, d'avoir une solide formation en matière de culture architecturale. (Les étudiants bénéficient de l'appui des services administratifs.)

L'école est la seule ENSA a avoir été certifiée AFNOR au travers des deux labels « Diversité » et « Egalité professionnelle femme/homme ».
L'école a élaboré diverses procédures et outils dans le but de garantir l'égalité des chances pour tous les acteurs et actrices ; de combattre les discriminations et les stéréotypes néfastes ; et de diffuser ces principes de respect de l'autre et de non-discrimination dans toutes son organisation et ses procédures.
Ces labels valident une organisation qui doit périodiquement engendrer une amélioration quantifiée.

Avec l'appui de l'Université de Lyon, l'école a accueilli en master trois étudiants réfugiés de guerre.

2.2.6 La politique de communication

La stratégie de communication, qui affirme le positionnement de l'établissement en valorisant les spécificités de la pédagogie et la recherche liées à son territoire, les valeurs dont elle est porteuse et le dynamisme de la vie étudiante, se déploie sur deux axes : le renouvellement des supports, dans une cohérence globale des contenus et de l'identité visuelle, au regard des enjeux de l'école, et l'inscription dans un écosystème numérique.

La communication interne repose sur deux objectifs :

→ la mise en œuvre de la stratégie d'établissement, objectif opérationnel qui se concrétise par des outils collaboratifs – messagerie, calendrier collectif partagé administration-enseignants-étudiants, serveur de travail commun –, des réunions thématiques coordonnées en mode projet inter-services, des réunions d'information bi-mensuelle de la cheffe de service, la refonte de l'intranet sous le même système de gestion de contenu (wordpress) que le site internet ;

→ l'information et la sensibilisation aux orientations et valeurs de l'établissement, par des réunions plénières toutes communautés autour de grandes thématiques (labels, orientations pédagogiques, refonte des statuts, orientations stratégiques), des campagnes d'affichage, l'élaboration des livrets d'accueil à destination des étudiants, des personnels enseignants et administratifs, l'organisation d'une journée des personnels et des communiqués synthétiques (par mail informant des grandes orientations votées en CA par exemple).

La communication externe veille au développement d'une communication numérique adaptée à un public cible 18 -25 ans, et au renouvellement des supports imprimés (livre des diplômes, rapport d'activité, plaquette institutionnelle en cours de refonte, campagne d'affiches promotionnelles des

formations, spécifiquement master et formations spécialisées, en cours d'élaboration, l'effort de visibilité restant à poursuivre sur les formations master dispensées à l'ENSASE).

L'écosystème numérique est structuré autour de 3 outils : le site web (Web responsive design, la refonte du site permet notamment le développement d'un travail collaboratif inter-services), la communication sur les réseaux sociaux, et l'édition d'une newsletter mensuelle.

Système de gestion de contenu wordpress
2000 visites par jour en moyenne

Réseaux sociaux
Facebook : 2200 abonnés ; Twitter : 900 « followers » ; Instagram : 1100 abonnés ; Linkedin : 570 abonnés

Newsletter mensuelle (logiciel mailchimp)
1000 mails (listes de diffusion interne - externe)

La charte graphique renouvelée, qui vise cohérence et visibilité, s'applique aux supports de communication externe comme aux documents bureautiques administratifs (modèles chartés, signature mail commune).

Une communication ciblée, en direction des candidats à l'entrée, s'effectue lors de la participation aux salons de l'étudiant (Saint-Étienne, en partenariat avec l'UJM ; Lyon, sur le stand de Saint-Étienne Métropole ; Paris, sur le stand Saint-Étienne Métropole/Ville de Saint-Étienne), au Forum de l'enseignement supérieur de la Loire (organisation de conférences sur les études d'architecture et sur les métiers des arts, de la culture et du design), au Salon des formations artistiques (représenté par le ministère de la Culture), et lors de la Journée Portes ouvertes.

L'inscription dans la politique culturelle événementielle du ministère de la Culture (Journées Européennes du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture), relayée via l'Openagenda et dans la dynamique du territoire (Biennale Internationale Design, Fête du Livre) participe également de la stratégie de communication de l'École, qui s'appuie sur la présence dans de nombreux réseaux :

→ réseau « Accroître l'attractivité et la lisibilité des excellences stéphanoises » au travers de l'enseignement supérieur (avec Saint-Étienne Métropole)
→ Kit « d'attractivité » commun à l'ensemble des établissements supérieurs stéphanois
→ campagne nationale de communication étudiante «ici je me révèle», «ici je m'accomplis» (Campagne d'affiche et réseaux sociaux)
→ événement de rentrée « Campus à la Une »

Le service communication participe au réseau des chargés de communication des ENSA (une réunion annuelle autour d'une problématique communication, de l'actualité des écoles, de la mise en commun de pratiques métier) ; au réseau des Etablissements associés à l'Université de Lyon (trois réunions annuelles environ sur des enjeux communs : charte graphique commune, actualités des établissements, objectifs communication IDEX) et au réseau AGERA (publication mensuelle d'articles dans *Les échos de l'AGERA*, rubrique « Vie des écoles »), etc.

L'école soutient la réactivation de l'association des anciens étudiants *(les Alumni)*.

2.3. Le pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique

Les écoles d'architecture s'inscrivent dans un processus de transformation qui impacte les grandes fonctions du pilotage : les ressources humaines, les finances et l'immobilier.

2.3.1 La gestion des ressources humaines

Le recrutement

La politique de recrutement de l'école est un levier de la mise en œuvre des orientations de l'école, en matière d'enseignement et de recherche. Elle s'appuie sur le programme pédagogique et sur les axes de recherche de l'école. Mais l'ENSASE ne bénéficie pas encore de la Responsabilité des Compétences Elargies. Sa politique de ressources humaines est donc largement pilotée par le ministère de la Culture qui lance au sein de toutes les ENSA les campagnes d'évaluation des personnels (entretiens professionnels, promotion, concours, etc.).

De son côté, le ministère de la Culture a établi un protocole pour 2023 qui définit la cible nationale à atteindre : une équipe d'enseignants-chercheurs constituée de 80 % de statutaires (titulaires + associés) et de 20 % de non titulaires. De 2016 à aujourd'hui (printemps 2019), la part des enseignants statutaires à l'ENSASE est passée de 60 % à 69 %.

En accord avec les instances, la mise en œuvre du statut d'enseignant-chercheur et la stratégie de recrutement à 5 ans ont été arrêtées dans le cadre du protocole d'accord ministériel et des nouveaux statuts des enseignants des écoles d'architecture. L'objectif est l'augmentation des statutaires T2 (fonctionnaires et contractuels Etat) et notamment du nombre de professeurs. L'ENSASE se recentre sur son cœur de métier en s'appuyant sur la politique de site et l'association avec l'Université de Saint-Étienne, qui permet l'externalisation de certains enseignements contributifs de langues ou de SHS (hors architecture et design).

L'ouverture des postes est l'objet d'une négociation avec la tutelle : elle est notamment explicitée dans le cadre du Contrat d'établissement.

Les objectifs annuels des agents administratifs sont précisés lors des entretiens professionnels, réalisés par les chefs de service, le secrétaire général et le directeur.

La formation

Un plan de formation d'environ 30 000€ par an est dévolu au personnel. L'accès à des formations gratuites (ministères, préfecture, grandes-écoles) génère une valorisation qui peut être estimée de 20 000 à 30 000 €.

Ce plan, présenté, débattu et voté avec les organisations syndicales en comité technique, est construit sur la base des souhaits des agents formulés lors des entretiens professionnels annuels et des besoins identifiés par les chefs de service. Un arbitrage de la direction est ensuite réalisé selon les critères de priorité suivants : privilégier les demandes des catégories C, assurer les formations au poste de travail pour les nouveaux arrivants, permettre l'acquisition de compétences liées à l'intégration des nouveaux outils.

La Convention d'association avec l'Université Jean Monnet permet aux enseignants de bénéficier, à titre gratuit, des formations proposées par le service universitaire de la pédagogie : analyse de la pratique, co-développement entre pairs, réflexions sur les compétences, ingénierie pédagogique, formation de formateurs, formation numérique, etc.

L'ENSASE s'attache à sensibiliser l'ensemble de ses personnels aux arts, à la culture et au patrimoine : les conventions signées avec les établissements culturels de la ville prévoient des conditions particulières d'accès aux personnels. Par ailleurs, la direction budgète et organise chaque année au mois de juillet une journée du personnel, permettant de développer la synergie entre les personnes et la découverte du patrimoine architectural (le Mucem à Marseille, la vieille ville du Puy-en-Velay, le musée des Confluences à Lyon, la Cité de Montpellier, etc.)

2.3.2 La gestion budgétaire et comptable

En conformité avec les directives du ministère des Finances, le ministère de la Culture a demandé à l'ensemble de ses établissements publics administratifs de passer à la GBCP[6] – gestion budgétaire et comptable publique.

Le passage à la GBCP s'est effectué, pour l'ensemble des ENSA, en deux vagues : au 1er janvier 2016, pour trois établissements pilotes, et au 1er janvier 2017 pour les autres Écoles. L'ENSASE, qui a accepté d'être l'un des trois établissements pilotes, a expérimenté le passage à la GBCP avec un outil non finalisé, c'est-à-dire un logiciel sujet à de multiples dysfonctionnements (le logiciel « WinM9 GBCP » a nécessité 134 patchs correctifs sur l'année d'expérimentation, soit une mise à jour tous les 2 ou 3 jours) ; la mise en oeuvre de la réforme GBCP au 1er janvier 2016 s'est donc déroulée dans un contexte particulièrement difficile :

→ entre 2015 et 2017, trois agents comptables se sont succédé à l'ENSASE avec des périodes de vacance de poste. Cette situation a entraîné des retards et des incertitudes dans la réalisation des comptes financiers 2016 et 2017, mais également de sérieuses difficultés dans le suivi budgétaire des crédits de paiement et des recettes ;

→ les mouvements de personnel échelonnés entre 2015 et 2017 (départ d'un agent titulaire en mobilité interne, remplacement par un agent en CDD sur une période de 8 mois, arrivée d'un agent titulaire, recrutement d'un agent contractuel en CDD) ont nécessité une réorganisation profonde du service budgétaire et comptable.

L'ENSASE a formé ses équipes de gestion à ces nouvelles pratiques et propose depuis un budget avec les dix tableaux de bords GBCP : les budgets traduisent de manière « sincère et véritable » les projets engagés sur l'année.

Chaque automne, la gouvernance de l'établissement prépare le dialogue budgétaire, animé par la tutelle, qui permet d'établir le montant de la dotation et son fléchage sur certaines actions. Le compte rendu de cet entretien est envoyé à l'école. Lors du dialogue de gestion, la tutelle s'attache également à une approche prospective sur les années futures, notamment concernant l'investissement via l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement.

L'ENSASE est contrôlée par la DGFIP. Il est à noter que depuis février 2018, dans le cadre de la Convention d'association avec l'UJM, a été contractualisé un groupement comptable qui permet de partager le même agent comptable avec l'Université. Depuis cette date, un travail collaboratif étroit a été réalisé entre le service budgétaire et l'agence comptable, permettant une plus grande maîtrise budgétaire et un meilleur suivi au quotidien des finances de l'école. Un travail d'élaboration de procédures a également été lancé : par exemple, une note sur les frais de missions a été soumise au vote du CT.

Le budget initial et les budgets rectificatifs (2 par an) sont élaborés avec les chefs de service sur la base des projets développés, puis consolidés par le service financier et la direction qui arbitre les grandes orientations budgétaires. Ces budgets, présentés et vérifiés par le contrôleur budgétaire régional, sont ensuite soumis au vote du conseil d'administration.
Les résultats du compte financier élaboré par l'agent comptable et voté en conseil d'administration sont présentés aux chefs de service.

Le suivi budgétaire et comptable permet aujourd'hui d'identifier les recettes et les dépenses de certaines actions précises, via le traçage par convention simple, qui permet notamment la rédaction des bilans financiers envoyés aux financeurs. Trois sujets de réflexion peuvent ici être mis en avant :

1 Le développement de nouveaux outils

Un stagiaire a été accueilli en 2018 avec la mission d'établir un premier diagnostic en contrôle de gestion pour établir des coûts moyens en vue de la mise en place d'une comptabilité analytique.

Les contrôles internes budgétaires et comptables se mettront en place avec l'appui du ministère de la Culture qui a lancé un travail sur le sujet au sein des ENSA.

6 La « réforme GBCP » porte sur une révision en profondeur du cadre général qui structure la gestion budgétaire et comptable de l'État et de ses opérateurs. (Elle repose sur le décret 2012-246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique.) Elle induit un changement de traitement du budget qui impacte le rôle de l'ordonnateur. L'ordonnateur s'occupe désormais de gérer la comptabilité des autorisations d'engagement et la comptabilité des autorisations d'emplois. Le mode de gestion enregistre la destination et l'origine des fonds engagés, **il implique pour l'ordonnateur une planification plus certaine du budget.**

2 La vigilance sur l'évolution des circuits d'attribution des financements

L'évolution des organisations ou les décisions politiques impactent les circuits de financement. C'est ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé que les subventions attribuées directement aux établissements d'enseignement supérieur transiteraient désormais par les COMUE qui décideraient de leur répartition. Cet exemple illustre que la participation de l'École à la dynamique du site universitaire est aussi une nécessité, elle suppose le développement des projets en partenariat.

3 Le développement des ressources propres est une priorité de l'établissement

La grande majorité des recettes proviennent de la dotation du ministère de la Culture ou de subventions d'organismes publics : les recettes propres de l'ENSASE constituent environ 13 % des recettes.

L'ENSASE a conscience de cette dépendance et s'attache ainsi à développer des ressources complémentaires (développement de la formation continue, de la taxe d'apprentissage, du sponsoring et des partenariats privés, etc.) via des démarches pro actives.

Voici, par exemple, l'évolution des recettes dues à la taxe d'apprentissage. La baisse de la recette, due à une modification de la réglementation, a été contrebalancée par une meilleure organisation, permettant une recherche de financements plus efficace. *Voir Tableau : Recettes en provenance de la Taxe d'apprentissage*

2.3.3 l'immobilier

Le bâtiment a été entièrement rénové en 2008. La maintenance et des investissements réguliers ont permis le maintien en bon état, ainsi que l'accueil du public en situation de handicap. Une réflexion sur la transformation des espaces a été élaborée avec la participation, notamment, du service des moyens généraux et du service informatique.

Les postes de travail des étudiants sont adaptés au cas par cas. Il en est de même des postes de travail des personnels administratifs : ils sont adaptés en fonction des situations particulières (achat de fauteuils spécifiques, de coussins pour le dos, etc.)

Par ailleurs l'école est partie prenante d'une démarche de tri sélectif (organisée à chaque étage de l'établissement).

La problématique immobilière n'est pas seulement une problématique École : c'est un enjeu pour le ministère de la Culture. Pour la comprendre, il faut considérer que l'effectif des étudiants des ENSA (inférieur à 20 000) est resté stable, alors que, simultanément, l'effectif des étudiants des universités et des grandes écoles a beaucoup progressé. Ce constat explique que la tutelle souhaite déterminer l'effectif d'accueil dans l'ensemble des ENSA au prisme de l'évolution du métier d'architecte, d'une part, et des problématiques immobilières d'autre part. Dans ce contexte, l'OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture, établissement public de maîtrise d'ouvrage publique, travaillant pour le compte de l'Etat et de ses établissements), a réalisé un état des lieux du bâti de l'ensemble des ENSA, préalable à l'élaboration, par le ministère de la Culture, d'un schéma directeur immobilier pour l'ensemble des écoles. Le ministère demande aujourd'hui à chaque ENSA d'établir son SPSI (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière) comprenant une phase diagnostic et une phase prospective.

Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Le SPSI, qui formule une vision pluriannuelle des enjeux immobiliers, a été approuvé par le ministère de la Culture en juillet 2019.

Ce dossier est composé de deux parties : une phase diagnostic et une phase prospective. Le ministère devrait se positionner sur ces dossiers en 2019.

Dans ce cadre, la gouvernance de l'école a développé le projet d'une extension des locaux afin de dynamiser la formation initiale et de développer la formation professionnelle continue. Un projet qui a été soumis à l'Etat et la Région Auvergne - Rhône-Alpes dans le cadre de la préparation du prochain Contrat de plan Etat - Région.

La politique immobilière est explicitée dans le cadre du Contrat d'établissement. Elle repose sur 4 axes : l'exploitation et la maintenance du bâtiment ; la redistribution des espaces ; la performance énergétique et le développement durable ; l'extension des locaux

Axe 1 : Exploitation, maintenance du bâtiment

Les dépenses liées à ce sujet représentent une part importante du budget de fonctionnement de l'établissement. Une attention particulière sera portée à la maîtrise des coûts, voire à leur rationalisation, afin d'atteindre un niveau satisfaisant de services et produits selon des ressources disponibles constantes ou décroissantes. Plusieurs leviers d'actions seront mobilisés dans cette perspective : mise en concurrence, négociation, passation de nouveaux marchés, recours à l'UGAP (Union des groupements d'achat publics) selon les circulaires ministérielles, assurances, acquisition de véhicule, transport de colis, et par ailleurs sur d'autres prestations de service si les offres commerciales s'avèrent avantageuses (fluide, nettoyage, maintenance, télésurveillance).

Recettes en provenance de la Taxe d'apprentissage

2014	2015	2016	2017	2018
39 292,17€	16 806,64€	6 943,18€	16 019,76€	30 236,93€

Axe 2 : Redistribution des espaces
La surface de l'ancien logement en nécessité absolue de service, libérée courant 2017, est affectée à la recherche pour l'aménagement d'un laboratoire. Ce nouvel espace de travail concentre les enseignants-chercheurs dont les anciens bureaux sont ré-alloués à la pédagogie avec la création de nouveaux ateliers projets. Par ailleurs, l'atelier 315 au R+3 est scindé afin d'accueillir deux groupes de master. Le nombre des ateliers a donc évolué de 5 à 8.
Les espaces sont distribués selon les implantations et superficies suivantes :

- → Laboratoire de recherche (Rdc) : 90m2
- → Atelier 203 (R+2) : environ 40m2
- → Atelier 206 (R+2) : environ 55m2
- → Atelier 315/315bis (R+3) : environ 100m2 (x2)

Axe 3 : Performance énergétique et développement durable
Sur financement de la Caisse des dépôts et consignations, l'ENSASE et les deux écoles d'ingénieurs stéphanoises (l'École des Mines et l'ENISE) ont engagé le diagnostic et la programmation de travaux d'amélioration de gestion conjointe des fluides.

Axe 4 : Extension des locaux
L'École a recours aux Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau pour certains workshops, mais la recherche de locaux complémentaires à proximité reste d'actualité.

3
La recherche et la formation

3.1. La politique de recherche

3.1.1 La politique de recherche de l'établissement traduit son positionnement et sa stratégie globale

La structuration de la recherche s'est effectuée dans le cadre d'une réorganisation globale, basée sur une nouvelle gouvernance, l'émergence du lien formation-recherche, et l'organisation d'un pôle administratif de la recherche.

→ Chris Younès, personnalité reconnue de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, en France et à l'étranger est élue le 17 juillet 2012, à la présidence du Conseil d'Administration. Cette instance acte la création d'un Conseil Scientifique, en mai 2015.

→ Un « parcours recherche » est mis en place dans le cadre du programme pédagogique, à la rentrée 2012.

→ Le pôle administratif de la recherche s'organise à partir de février 2012 avec le recrutement d'un directeur de la recherche et des partenariats, puis d'une assistante en octobre 2016.

Le premier appui pour cette structuration a été la politique mise en place nationalement, par le ministère de la Culture, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Architecture (SNA), qui affirmait vouloir « reconnaître et valoriser les missions des ENSA dans le code de l'éducation », « renforcer l'ancrage scientifique et économique des écoles », « créer un statut d'enseignant-chercheur », « créer des chaires partenariales de recherche » (Axe C de la SNA, sur l'articulation formation-recherche-métiers »). Cette politique s'est concrétisée en particulier par la création de postes de décharges d'enseignement (afin de permettre le passage progressif de la charge d'enseignement de 320h à 192h – via une décharge à 40 %), et la création, notamment, de la chaire partenariale « Habitat du futur », à laquelle l'École apporte sa contribution.

C'est la création de l'entité Transformations, en 2013, qui a constitué une étape décisive. Le projet scientifique a été validé par le Conseil d'Administration de l'établissement en décembre 2013, puis soumis au Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP) au sein du ministère de tutelle.

Le projet décline les orientations scientifiques selon deux axes de recherche

→ axe 1 : « les transformations des villes et des territoires post-industriels »

→ axe 2 : « les transformations des territoires ruraux »

Ces axes permettent des approches transversales (sur la question des matérialités par exemple).

Transformations vise la recherche architecturale, urbaine et paysagère : elle se constitue dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, reliant l'architecture et les champs contributifs. L'entité rassemble aujourd'hui 35 chercheurs (chiffres communiqués au ministère de la Culture en 2019) : 17 enseignants titulaires dont 1 professeur HDR, 10 enseignants non-titulaires, 8 doctorants et chercheurs associés. Parmi les 27 enseignants (titulaires et non-titulaires), 19 sont architectes.

Ce projet illustre le positionnement et la stratégie globale de l'ENSASE.

→ Son positionnement : celui d'une école inscrite dans un territoire post-industriel situé à l'articulation de trois pôles naturels régionaux.

→ Sa stratégie : celle d'une école qui conçoit son développement dans un double ancrage, à l'Université de Lyon comme au réseau des ENSA : l'ENSASE s'affirme comme une école d'architecture qui entend participer activement au site stéphanois de l'Université de Lyon dans l'acception internationale de l'architecture, celle d'une discipline portée par les trois qualités vitruviennes de *firmitas*, *utilitas* et *venustas* (solidité, utilité, beauté).

De fait, cette organisation en deux axes s'est avérée pertinente et féconde en termes de partenariats :

→ les collaborations se sont développées, au niveau de l'axe 1, avec l'ensemble des établissements du site stéphanois, au sein d'un Groupement d'intérêt scientifique, le GIS PILoT, dont l'objet est la dépollution et l'aménagement des friches industrielles. La convention constitutive de ce GIS, signée par l'Université Jean Monnet, l'École des Mines, l'ENISE et l'ENSASE en 2014 (pour la période 2014-2018), a été renouvelée en 2019.
Cet axe est également le vecteur de collaborations inter-ENSA, en particulier dans le cadre du programme de recherche inter-ministériel « Architecture du XXe siècle, matière à projets pour la ville durable du XXIe siècle », programme dont l'ENSASE a été lauréate en 2017.

→ l'axe 2 a, quant à lui, légitimé le portage, par l'ENSASE, du réseau ERPS (« Espace rural & projet spatial »), réseau créé en 2009 à l'initiative de l'ENSASE. Ce réseau s'est vu conforté au sein du ministère de la Culture, qui l'a habilité *réseau scientifique thématique* de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (RST) pour le triennal 2015-2017. Cette habilitation, reconduite pour la période 2018-2020, s'est vue renforcée : le réseau ERPS est aujourd'hui l'un des deux réseaux *pédagogiques et scientifiques thématiques* reconnus par le ministère de la Culture.

Le second appui pour la structuration de la recherche a été apporté par les conventions d'association, signées avec l'Université de Lyon, en octobre 2015, et avec l'Université Jean Monnet en décembre 2016. Cette dernière (validée par le décret interministériel du 23 mars 2017), qui prévoit en particulier le « renforcement et développement des espaces collaboratifs inter-établissements » et les « collaborations de recherche » (article 3 de la Convention d'association), a favorisé la conduite de partenariats avec des laboratoires de l'UJM, avec EVS/Isthme (UMR 5600), le CIEREC (EA n°3068) et le Centre Max Weber (UMR 5283) en particulier, ainsi que le lien aux Écoles Doctorales.

Tandis que les collaborations avec les géographes et chercheurs d'EVS/Isthme s'organisaient sur l'axe 1, les collaborations avec le CIEREC (Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'expression contemporaine) se sont structurées sur l'axe 2.

Parallèlement, dans le cadre élargi de l'Université de Lyon, des collaborations se sont également installées avec le CERCC (EA n° 1633) de l'ENS de Lyon (autour du programme JORISS -ECNU de Shanghaï – ENS – ENSASE- pour l'axe 1, et dans le cadre d'un parcours de formation et de recherche « Ecriture et architecture » pour l'axe 2).

Le ministère de la Culture a reconnu Transformations comme une entité de recherche émergente, habilitée en tant que GRF (groupe de recherche en formation) en février 2014. Cinq ans après cette habilitation, un double constat s'impose :

1 Le positionnement scientifique, lisible et cohérent, adossé à un cadre institutionnel très clair a permis le développement rapide de projets de recherche en partenariats qui ont consolidé la double orientation préalable. Sur l'axe 1, le projet « Firminy, de la ville moderne à la ville durable », lauréat de l'appel à projet « Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle » (100 000 € de subvention sur 2018-2020) s'organise, à partir de la collaboration au niveau du site (UJM-ENSASE), en lien avec le réseau des ENSA. Sur l'axe 2, la Convention Massif Central (162 000 € de subvention pour 2017-2020) renforce le réseau ERPS au sein des ENSA, tout en focalisant les collaborations sur le territoire du Massif Central. Transformations vient donc conforter l'identité de l'ENSASE, école en réseau reliée à son territoire.

2 Les partenariats qui se structurent dans la durée, en particulier avec l'UJM (EVS/Isthme et CIEREC) et avec l'ENS de Lyon (CERCC) provoquent aujourd'hui une évolution des axes sur la base du lien formation-recherche (voir supra « Le lien entre recherche et formation »). Au-delà de la collaboration Transformations – EVS/Isthme sur l'axe 1, et de la collaboration Transformations – CIEREC sur l'axe 2, l'enjeu est celui de la structuration du parcours doctoral, c'est-à-dire du lien, via EVS, avec l'ED Sciences Sociales (ED 483) et via le CIEREC, avec l'ED 3LA (ED 484).

Désormais, Transformations se développe par les partenariats avec deux laboratoires : Isthme/EVS et le CIEREC. Ce mouvement s'amplifie, en déportant une part croissante de l'activité du GRF au sein des laboratoires partenaires. Ce mouvement est suivi par les instances de l'École, en lien avec la politique de recrutement de l'établissement, et en concertation avec l'UJM dans le cadre de l'Idex et de l'Université-cible.

D'ores et déjà, et en accord avec l'UJM dans le cadre de la Convention d'association, l'ENSASE a choisi de renforcer son lien structurel avec le CIEREC, et de devenir établissement co-tutelle du laboratoire ECLLA (résultat de la fusion du CIEREC et du CELEC) pour le prochain contrat, pour consolider les collaborations de recherche et amplifier le développement du troisième cycle.

3.1.2 L'établissement organise et pilote son activité de recherche et s'assure de la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de recherche

Dans la situation du redémarrage de l'activité de recherche et de la nécessaire prise en compte du contexte national et international, l'établissement s'est doté d'un conseil scientifique composé pour 2/3 de personnalités extérieures à l'établissement, dont 1/3 de membres internationaux.

Ce conseil, qui s'est réuni sous forme de séminaires annuels, d'une journée, aptes aux échanges sur le bilan de l'entité et sur ses projets, a accompagné le démarrage du GRF Transformations, dans son positionnement scientifique, et dans l'organisation de ses relations institutionnelles et de ses partenariats. Il a souligné, d'une part, la complémentarité des axes de recherche à trois échelles (globale, nationale, locale) ainsi que la cohérence des partenariats vers deux laboratoires en particulier : EVS (UMR 5600) et le CIEREC (EA n°3068).

Personnalités extérieures, membres du Conseil Scientifique :

Membres extérieurs (français) : Jean Attali, ENSA Paris-Malaquais ; **Frédéric Bonnet,** Architecte, Grand Prix de l'urbanisme 2014, ENSA de la Ville et des Territoires à Marne-la-Vallée et Accademia di Architettura di Mendrisio (Suisse) ; **Jean-Yves Cottin,** Université Jean Monnet, Président du GIS PILoT ; **Xavier Guillot,** Architecte. ENSAP de Bordeaux, Responsable scientifique du Réseau scientifique thématique ERPS ; **Bruno Léger,** Directeur de l'Institut Henri Fayol, École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne ; **Chris Younès,** École Spéciale d'Architecture.

Membres extérieurs (étrangers) : Paolo Amaldi, Architecte, Docteur en architecture, double nationalité, italienne et suisse ; **Peter Gabrijelcic,** Architecte. Doyen de la Faculté d'architecture de Ljubljana (Slovénie) ; **Vincent Mangeat,** Architecte, Professeur honoraire, École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Co-Fondateur de l'École Spéciale d'Architecture de Lausanne (ESAR) ; **Rita Occhiuto,** Architecte et Docteure, Paysagiste et Urbaniste, Professeure à la Faculté d'Architecture, Université de Liège ; **Peter Versteegh,** Architecte, Docteur ès sciences. Professeur, Western Switzerland University of applied sciences, Fribourg, Suisse (2005-2015), Professeur invité à l'École Spéciale d'Architecture (depuis 2015). Fondateur et responsable du réseau international « AlterRurality ».

Le conseil scientifique a été actif de 2015 à 2018. Il est désormais remplacé par les nouvelles instances mises en place dans le cadre de la réforme des ENSA, le conseil scientifique et pédagogique et la commission de la recherche qui en est issue.

Décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture :

Article 14 – Le conseil pédagogique et scientifique (…) est compétent pour débattre des orientations stratégiques de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche.

Article 19 – La commission de la recherche est compétente pour formuler des avis et des propositions sur toutes questions relatives aux orientations et à l'organisation de la recherche et la valorisation de ses résultats.
Elle prépare et propose des mesures relatives :

→ 1°) A l'organisation et à l'évaluation des unités de recherches
→ 2°) A la meilleure répartition des services d'enseignement et de recherche
→ 3°) A l'articulation entre la recherche et la formation
→ 4°) Au développement des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Le GRF Transformations s'est lui-même doté d'une instance de gouvernance : le Conseil du GRF (cinq enseignants-chercheurs, un représentant des doctorants et un représentant de l'administration), ainsi que d'un règlement interne.

La direction de la recherche participe à la fois au Conseil Scientifique (désormais Commission de la Recherche) dont elle assume le secrétariat, ainsi qu'au Conseil du GRF.

La recherche s'organise dans une dynamique vertueuse entre la Commission de la recherche, le GRF Transformations, la direction de la recherche.

La clarté du rôle de chacun et la communication entre les différentes structures et dans le contexte d'un établissement de taille modeste, permet cohérence et réactivité.

L'établissement, qui connaît l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels de la recherche, accompagne le développement de la recherche.

Dans le cadre de la politique nationale du ministère de la Culture, l'établissement défend la contribution de l'École, et demande les moyens correspondants dont il organise la mise en place. L'établissement vérifie que la mise en œuvre des moyens matériels et humains est conforme à ses orientations stratégiques (le Conseil d'Administration vote le budget de l'établissement, et par exemple, valide l'attribution des décharges d'enseignement en prenant en compte l'avis du conseil scientifique, désormais du conseil pédagogique et scientifique via la commission de la recherche).

L'établissement peut aujourd'hui affirmer le décollage de l'activité de recherche, en soulignant :

1 L'augmentation des moyens financiers pour les activités de recherche

Évolution du budget de la recherche

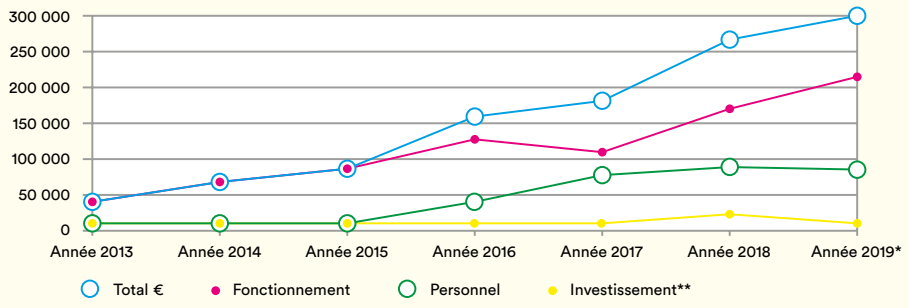

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019(*)
Investissement (**)	0	0	0	0	2 500	15 100	5 000
Personnel	2 664	1 248	0	32 802	71 000	83 423	78 800
Fonctionnement	35 238	61 944	83 148	123 625	106 283	167 771	210 945
Total €	37 902	63 192	83 148	156 427	179 783	266 294	294 745

(*) Les chiffres 2019 sont ceux du BR1, pour les autres années il s'agit du BR2.
(**) Le budget investissement apporté par le service des Moyens généraux pour l'Espace Recherche n'apparaît pas sur ce tableau.

Le coût (en masse salariale) des décharges recherche n'est pas pris en compte dans ce tableau.

Cette augmentation résulte, pour le fonctionnement, des financements obtenus pour des projets de recherche :

→ « Firminy, de la ville moderne à la ville durable » programme « Architecture du XXe siècle, matière à projet du XXIe siècle » : Ministère de la Culture, 70 000€, USH : 30 000 €,

→ « Les matériaux de construction dans les territoires post-industriels : Architecture en mâchefer », Caisse des dépôts et consignations : 2017-2018, 15 000 € par an

→ « Nouvelles ruralités et transition territoriale : l'espace rural en projets », Caisse des dépôts et consignations : 2016-2017-2018, 15 000 € par an

→ « Co-City Turin – Ville créative Saint-Étienne : projet et gestion des espaces du commun », Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre du « Soutien aux coopérations universitaires scientifiques et internationales » en 2018) : 10 000 €

→ « Développement du réseau d'enseignement et de recherche « Espace rural et projet spatial » », Programme Massif Central 2014-2015 : 50 000€ de l'État (FNADT), 15 000 € de la Région Auvergne, 15 000€ de la Région Rhône-Alpes

→ « Déploiement du réseau Espace rural et projet spatial », Programme Massif Central 2017-2020 : 93 400€ de l'État (FNADT), 20 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

→ « Le Corbusier 2050 », Saint-Étienne Métropole, 2018-2020 : 15 000 € par an

→ appui spécifique du ministère de la Culture pour les actions de diffusion et de valorisation de la recherche.

Les chercheurs de l'ENSASE participent par ailleurs à des projets de recherche portés par des établissements de l'Université de Lyon :

→ « Optimum - Observatoire photographique du territoire : image des mondes urbains en mutation » (IMU 23017, projet porté par l'UJM)

→ « Architecture positive : poétique et transformation des centres urbains » (JORISS 2015, projet porté par l'ENS de Lyon)

2 Le développement des moyens humains pour les activités de recherche.

→ L'établissement accompagne la mise en place de décharges d'enseignement pour activités de recherche.

Le contexte des ENSA est particulier : le statut d'enseignant-chercheur est une acquisition récente (Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture), il est mis en place avec une charge d'enseignement de 320h par an, 40 % supérieure à ce qui se pratique à l'université.

Pour y remédier, le ministère de la Culture a créé des postes pour des décharges d'enseignement, en 2 vagues : 30 postes ont été créés en 2013, et 75 sur la période 2016-2018 (30 + 30 + 15).

L'ENSASE a obtenu 4 postes (2 en 2013, 2 entre 2016 et 2018), postes qui permettent aujourd'hui (sur l'année 2018-2019) de décharger 10 enseignants à 40 %. (L'école gère annuellement la répartition de ces décharges, avec des modulations possibles à 10, 20, 30 ou 40 %.)

→ L'enveloppe de « Personnel » dans les tableaux budgétaires ne prend pas en compte ces décharges d'enseignement, mais seulement les contrats doctoraux du ministère de la Culture (les contrats doctoraux de l'Université Jean Monnet sont gérés par l'université), ainsi que des heures de monitorat étudiant, dans le cadre des projets de recherche.

Sur la période 2015-2018, cinq des huit doctorants de l'École inscrits à l'Université de Lyon ont pu bénéficier d'un contrat doctoral : trois du ministère de la Culture (Olivier Ocquidant (2016-2018), Pauline Chavassieux (2017-2019) et Oscar Barnay (2019-2021)) et deux de l'Université (Carla Frick-Cloupet et Afaf Ali-Lemouyis (contrat handicap), respectivement à partir de la rentrée 2017 et de la rentrée 2018). (Le ministère de la Culture a ouvert entre 4 et 17 contrats pleins chaque année, depuis 2012. Sur la période 2015-2018, l'ENSASE a obtenu 3 des 49 contrats ouverts pour l'ensemble des 20 ENSA.)

Les dossiers de thèses CIFRE déposés sur la période - 1 dossier déposé en 2017 et 1 en 2018 - n'ont pas reçus d'avis favorable de l'ANRT.

La structuration de la voie doctorale a été l'un des objectifs prioritaires de l'ENSASE.

3 Le développement des moyens matériels

La création du GRF Transformations s'est accompagnée de l'ouverture d'un espace dédié à cette entité. Un plateau de 90 m² a été créé à partir du déclassement de l'ancien logement de fonction.

Un premier aménagement, à partir des propositions des enseignants-chercheurs et du mobilier existant, a été effectué : espace réunion avec matériel de projection, bureaux en binômes avec postes informatiques, rayonnages collectifs et individuels.

En fonction des crédits obtenus, un aménagement pérenne sera effectué avec une plus grande différentiation des espaces de travail partagés, une intimisation de certains espaces, une différentiation lumineuse et acoustique.

4 Le développement d'un service administratif support

La direction administrative de la recherche (2 postes ETP) accompagne le développement de la recherche.

Ces 2 postes ont été créés successivement en 2012 et 2016.

3.1.3 L'ENSASE est en capacité de suivre, d'analyser et de qualifier son activité de recherche et elle en diffuse les résultats

L'établissement dispose d'outils de suivi de l'activité de recherche. Outre les tableaux de suivi de gestion budgétaire et comptable, des notes synthétiques et des bilans réguliers (à destination de la tutelle et/ou des instances de l'établissement) sont établies par le GRF Transformations, le réseau ERPS, la direction de la recherche.

La concertation avec l'Université Jean Monnet est régulière (avec le VP recherche et la direction de la recherche et avec

les directeurs des laboratoires), afin d'organiser et de structurer les relations et collaborations avec les laboratoires et le parcours doctoral. Les orientations stratégiques sont redéfinies dans ce contexte.

Une lettre d'information mensuelle, définie en concertation par le GRF Transformations et la direction de la recherche, est diffusée par la direction de la recherche. Des communiqués de presse et dossiers de presse relatifs aux événements marquants de la recherche sont diffusés par le service communication (par exemple : les habilitations du GRF Transformations et du réseau ERPS, les projets lauréats d'appels à projets de recherche, cérémonie conjointe avec l'UJM de Docteur Honoris Causa, etc.) Il est également fait état de l'activité de recherche dans le *Rapport d'activité* de l'établissement (diffusé annuellement par le service communication).

3.2. La politique de formation initiale et continue

L'ENSASE applique les textes qui régissent l'enseignement de l'architecture en France, visant à transmettre des compétences, aider à la construction éthique et culturelle des futurs architectes (cf. chapitre 1.1). Cette mission s'effectue à travers la formation initiale des architectes via 3 certifications :

→ le diplôme d'études en architecture (DEEA, valant grade de Licence)
→ le diplôme d'Etat d'architecte (DEA, valant grade de master)
→ l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

Le DEEA et le DEA sont inscrits de droit au RNCP (cf. fiches RNCP).

L'ENSASE place au centre de sa pédagogie le projet en architecture. « L'enseignement du projet » est un enseignement « du projet par le projet ». Ce mode d'apprentissage révèle son dynamisme et sa puissance d'adaptation dans un monde professionnel et sociétal en pleine évolution.

Le programme pédagogique s'inscrit dans la continuité de l'histoire et la culture de la pédagogie de projet, et dans le lien avec le territoire, urbain et rural, profondément marqué par les mutations industrielles, économiques et urbaines des trente dernières années.

La spécificité du programme pédagogique est de se baser sur la tradition du métier d'architecte, mais également sur des coopérations avec l'université de Lyon, des écoles d'ingénieurs et l'école d'art de Saint-Étienne caractérisant ainsi une formation interdisciplinaire ouverte aux questions sociétales, territoriales, aux problématiques des sciences de l'ingénieur et du design.

L'apprentissage de la théorie et pratique du projet architectural et urbain (TPPAU) se construit en combinant des outils du faire « manuel, traditionnel et conventionnel » (la maquette, comme mode d'apprentissage de la matière, de l'échelle et de l'espace, le dessin à main levée, le relevé à la main, la géométrie, ...) et numérique (des logiciels professionnels de conception et de dessin jusqu'au BIM qui est la plateforme commune à tous les participants à l'acte de construire). L'École s'efforce de fournir à chaque étudiant les meilleures conditions pédagogiques en garantissant un taux d'encadrement confortable : 1 enseignant pour 17 en cycle licence ; 1 pour 15 en cycle master.

Enfin, des voyages d'études sur des sites emblématiques sont également organisés pour expérimenter le savoir des étudiants sur le terrain en France ou à l'étranger. Les voyages pédagogiques (en France ou à l'étranger) sont gratuits pour les étudiants car intégralement pris en charge par l'École (cf. chapitre relations internationales).

La diversification des apprentissages s'effectue dans la multiplication des approches disciplinaires : dessin d'architecture, histoire et théorie de l'architecture, arts et techniques déclinés en géométrie appliquée, construction (matériaux, physique du bâtiment), arts plastiques, sciences humaines et sociales, langues vivantes. Ici est rappelée (parties 3.2.1 et 3.2.2) la présentation de la formation en cycle licence et en cycle master, telle qu'elle figure en introduction au programme pédagogique en vigueur (*Programme pédagogique 2014-2019,* p.7 à 9)

3.2.1. Le premier cycle des études d'architecture conduit au diplôme d'études en architecture (Licence)

Le premier cycle des études d'architecture est organisé en unités d'enseignement réparties sur 3 années universitaires (6 semestres). Il doit être obtenu dans un délai maximal de 4 ans. Il permet aux étudiants d'acquérir les bases d'une culture architecturale, de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y reportent, des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite.

Chaque année du cycle licence comporte 30 crédits par semestre. Le cycle doit être obtenu par capitalisation de l'ensemble des enseignements (moyenne 10) en 4 ans maximum. En cycle licence, 2 stages sont obligatoires : en fin de première année, un stage dit « ouvrier » de 2 semaines, en 3e année, un stage de « première pratique » de 4 semaines en France ou à l'étranger.

→ La première période consiste en un stage dit « ouvrier et/ou de chantier » qui doit se dérouler dans toute structure intervenant dans la production du cadre bâti (entreprises de bâtiment ou travaux publics, artisans, chantiers de fouilles archéologiques ou de restauration du patrimoine, etc...) en France ou à l'étranger. Il pourra être effectué soit en 2 périodes d'une semaine dans le même organisme d'accueil pendant l'année académique ou en totalité pendant l'été qui sépare la première et la deuxième année à l'exclusion du mois de septembre.
→ La deuxième période consistera en un stage dit de « première pratique » qui devra se dérouler dans toute structure intervenant dans la conception architecturale ou urbaine

(collectivité locale, agence d'architecture ou d'urbanisme, administration d'Etat, etc…) en France ou à l'étranger. Il pourra être effectué en 2 périodes de 2 semaines ou en totalité dans le même organisme d'accueil pendant l'année scolaire. Les stages de pratique et les outils (informatique, dessin) sont nécessairement en interférence avec le projet.

Fonctionnement des Unités d'Enseignements

→ **L'unité d'enseignements liés au projet** reçoit directement des savoirs connexes, outils intégrés ou liés au projet. Ceux-ci sont définis avec les enseignants de projet.

→ **L'unité d'enseignements liés entre eux :** les enseignements qui la composent sont articulés entre eux.

→ **Une troisième unité** constituée autour de savoirs plus « autonomes » (sciences sociales, histoire de l'architecture et de l´art, philosophie notamment) qui ont leur propre rythme et leurs occurrences.

3.2.2. Présentation du second cycle : cohérence des enseignements et progressivité (Master)

1 Un enseignement complet de l'architecture

La formation de base en Master est organisée de manière à rencontrer les spécificités de la discipline, à savoir les moyens de conjuguer pertinence technique, responsabilité sociale et créativité. C'est autour du projet, lieu de synthèse des acquis, que gravitent les nombreux cours techniques et scientifiques, artistiques, culturels et professionnels qui forment le programme des cours obligatoires de master.

Le cycle master doit permettre aux étudiants l'apprentissage de l'autonomie dans le projet en proposant des parcours différenciés par des enseignements optionnels.

L´enseignement du projet prend son autonomie, affirmant des points de vue différenciés en fonction du domaine d'études.

Les domaines d´études sont choisis par les étudiants. L'intérêt pour l´étudiant étant de garder le même domaine aux semestres 9 et 10 (S9 et S10) en vue d´ancrer son travail de projet qui le conduira au Travail de fin d´Etudes/Projet de fin d'Etudes (PFE).

2 Acquérir les moyens de son autonomie, fonctionnement des unités d'enseignements

L'école accorde une attention particulière à la capacité acquise au fil des études par l'étudiant de développer une approche à la fois personnelle, créative et critique de la pratique architecturale.

Les enseignements de projet sont directement nourris :

→ par des apports ponctuels liés au projet (du S1 au S10, UE 1) en matière de prise en compte du développement durable et de représentation ;

→ par des séminaires transversaux interdisciplinaires (conférences / débats) offrant des temps d'échanges entre domaines d´études, ouverts à tous les étudiants (en S7 et S9) ;

→ par des cours obligatoires thématiques (du S7 au S9) : renforcement théorique en esthétique, épistémologie, leçons sur le temps et théories de l´architecture qui peuvent s´appuyer sur des voyages à caractère international, etc. Ces espaces permettent un temps de réflexion et de recul, apportant les points de vue de praticiens ou de généralistes. Ces cours constituent des apports autonomes permettant à l'étudiant de renforcer une culture spécifique liée à l'architecture dont il doit faire la synthèse à l'occasion du projet ;

→ par des cours obligatoires au choix (du S7 au S8, UE.2, UE.3) permettant à l'étudiant de choisir des approfondissements singuliers sous des formes pédagogiques diversifiées. Ces enseignements permettent par ailleurs de répondre avec souplesse à des opportunités offertes par l'environnement de travail de l'école (collectivités, évènementiel, partenariats internationaux…) ;

→ par des séminaires obligatoires positionnés en semestre 7 et 9 (propres à chaque domaine) explorant une réflexion théorique, qui reviennent argumenter les bases des enseignements de projet. Ils suscitent une réflexion sur les objets, les contextes ou les dispositifs techniques du projet (modes d'urbanisation, temporalités et usages du bâti, questions urbaines liées à la ville contemporaine, patrimoine industriel et renouvellement). Les séminaires sont aussi les lieux d'élaboration et finalisation du mémoire (S8 et S9) de master dont la soutenance intervient en fin de S9.

Des temps de conférences inter-domaines communs à l'ensemble du cycle proposent l'approfondissement de différents thèmes liés au monde de l'architecture (« Traverses »).

Le dernier semestre (S10) est consacré à l'élaboration et à la soutenance du Projet de Fin d'Etudes et au stage professionnel. Le choix du « domaine » de PFE est effectué de manière préférentielle dans le même domaine d´études que celui suivi au semestre 9.

En marge des cours obligatoires et optionnels, l'école organise de nombreuses activités complémentaires : séminaires thématiques, conférences, expositions, publications, voyages d'études et visites qui contribuent de manière souple et originale à l'enseignement.

Le programme du cycle master s'organise autour de quatre domaines d'études :

→ Domaine « Espaces aberrants – Temps de crises – Architectures paradoxales » (D1)

→ Domaine « Architecture, Urbanismes, Territoires » (D2)

→ Domaine « Formes, Architectures, Milieux » (D3)

→ Domaine « Habitat, Culture, Environnement » (D4)

(**Note** : Plusieurs évolutions ont été apportées au programme sur la période, elles concernent la création de plateformes pédagogiques (en licence et master), l'ouverture de partenariats pédagogiques en M1, le renforcement du parcours recherche, l'accroissement des formations en informatique en particulier, étant rappelé que le projet est au centre de toutes les pédagogies.)

3.2.3 Les enseignements liés au BIM

Les enseignements liés au BIM sont conçus en lien avec les outils de représentation classique de l'architecture. Ils se sont développés à partir de 2014-2015, à l'occasion de la mise en place du nouveau programme pédagogique.

L'apprentissage en cycle licence progresse de l'apprentissage des images numériques à la réalisation de maquettes

numériques, en employant la méthode de travail BIM, par la maîtrise de différents logiciels (Indesign au semestre 1 – S1 – , Autocad en S2 et S3, Sketchup en S4, Revit en S5 et S6).

Le cycle master voit la mise en place de cours de soutien sur les outils numériques, en lien avec la préparation du projet de fin d'étude (PFE) et en vue de l'intégration dans la vie professionnelle.

La dynamique du BIM a été insufflée par le développement de concours entre équipes étudiantes[7] (BIM Decathlon en 2015 et 2017, organisation du BIM'SE à l'ENSASE à partir de 2015-2016), associant un nombre croissant d'établissements du site stéphanois (jusqu'à huit : ENISE, École des Mines, Université Jean Monnet, EMLyon Campus de Saint-Étienne, ESADSE, Lycée Jean Monnet, CFA du bâtiment...), avec l'appui d'entreprises du territoire stéphanois et régional.

Cette dynamique se caractérise par :

→ le renforcement du BIM dans le parcours pédagogique,

→ le développement de nouveaux outils : création de la maquette numérique de l'école en 2015-2016, création, en 2017-2018, d'une tutothèque (bibliothèque de tutoriaux) disponible depuis le site intranet

→ le développement des partenariats : avec Astus construction, le cluster Eco-Energie, avec Daniel Hurtubise, BIM manager Renzo Piano

→ le développement du lien pédagogie-recherche : intégration de la méthode BIM dans le programme de recherche « Firminy, de la ville moderne à la ville durable ».

Cette compétence renforce la place de l'ENSASE au sein du site universitaire :

→ l'ENSASE a été reconnue centre de compétence BIM stéphanois au sein de l'Université de Lyon en 2017-2018

→ le mastère « BIM Manager » (Bac+6), accrédité par la Conférence des Grandes Écoles, sera développé, avec l'ENISE à partir de février 2020.

Le contrat pluriannuel d'établissement souligne la place du numérique dans la formation, qui participe au renforcement de l'identité de l'École.

3.2.4 Les doubles cursus

L'École a pour objectif de développer les doubles cursus en lien avec des établissements d'enseignement supérieur de la Région pour répondre à l'évolution du métier d'architecte.

1 Mention VEU – parcours EPAM

La Mention Ville et Environnements Urbains est une nouvelle offre de Master qui répond à l'ambition de former des futurs professionnels de grande qualité et à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain gouvernant à ce jour l'évolution des villes et plus largement des territoires et environnements urbains. Elle est soutenue par la Communauté d'Universités et d'établissements de Lyon et labellisée par le LabEx IMU - « Intelligences des Mondes Urbains ».

Elle mobilise des compétences à une échelle inédite : neuf Universités, Écoles et Instituts de Lyon et de Saint-Étienne (Université Lumière Lyon 2, Université Jean Monnet Saint-Étienne, Université Jean Moulin Lyon 3, École Normale Supérieure de Lyon, École Nationale des Travaux Publics de l'Etat, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, Institut National de Sciences Appliquées de Lyon, École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne), et trois Universités partenaires (Université Grenoble Alpes, Université de Genève, Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale).

La capacité d'accueil de la Mention est 120 étudiants en formation initiale, 15 en formation continue.

La Mention est ouverte depuis septembre 2016. Elle offre six parcours différents dont le parcours Espaces Publics et Ambiances (EPAM). Ce Parcours, porté par l'ENSASE et l'Université Jean Monnet a succédé au master Espaces Publics.

2 Le double cursus architecte-ingénieur

D'après l'étude du Conseil National de l'Ordre des Architectes, parue dans les Cahiers de la Profession n°47, relative à l'évolution du métier d'architecte à l'horizon 2030, les architectes perçoivent un besoin de diversification de leur métier, notamment vers des questions techniques permettant une approche intégrée de la complexité des questions posées aux constructeurs.

L'ENSASE et l'ENISE ont donc collaboré, depuis 2017, pour créer d'un double cursus architecte/ingénieur.

La certification vise l'ouverture d'un parcours supplémentaire aux diplômes déjà existant dans ces deux établissements en formation initiale : diplôme de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne et diplôme d'État d'architecte.

La particularité de cette formation se fonde sur la possibilité d'offrir un double cursus avec une intégration post-bac aussi bien en école d'architecture qu'en école d'ingénieur. Les deux écoles partenaires offrent donc la possibilité aux étudiants d'acquérir une solide culture professionnelle du BTP sur 7 années pleines.

Ce parcours visera le recrutement paritaire d'une dizaine d'étudiants.

3 Double-diplôme à l'international

Un double diplôme a été mis en place avec l'Universidad San Buenaventura (Medellin, Colombie), il permet aux étudiants d'obtenir les deux diplômes d'architecte reconnus par chacun des pays.

3.2.5 L'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) et son lien à la formation initiale

La formation HMONP, qui se réfère à l'arrêté du 10 avril 2007, a été mise en place régionalement dans le cadre de la coopération des ENSA de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne, en visant la diversification de l'offre de formation, en particulier dans l'organisation des enseignements. L'ENSASE s'est alors positionnée sur un rythme mensuel (la formation théorique est proposée en 7 sessions de 4 jours par mois, de novembre à mai).

7 Il est à souligner que le concours « Bridge Challenge » porte une dynamique parallèle au concours BIM'SE, sur les problématiques de culture constructive, en reliant l'ENSASE et les écoles d'ingénieurs.

La formation actuellement dispensée à l'ENSASE a fait l'objet d'une habilitation en 2017.

La formation articule des enseignements théoriques et une mise en situation professionnelle de six mois, elle donne lieu à la soutenance d'un mémoire d'habilitation devant un jury. Ces trois temps pédagogiques délivrent 60 crédits ECTS.

La formation permet à l'architecte diplômé d'État d'actualiser et d'approfondir ses connaissances dans les domaines de l'économie du projet (acte de construire, activité économique de l'architecte) et des responsabilités de l'architecte maître d'œuvre.

Les enseignements théoriques sont regroupés en deux unités d'enseignement relatives à la vie d'une opération et aux problématiques de l'activité professionnelle. L'ensemble des contenus totalise 180h d'enseignement, soit 20% supplémentaires par rapport au texte réglementaire.

La mise en situation professionnelle est évaluée en continu, via un carnet de bord présenté mensuellement.

La formation HMONP donne lieu à une évaluation annuelle par les postulants. Cette évaluation pointe la déconnexion entre la formation initiale et les réalités et contingences opérationnelles, et souligne la prise en compte tardive, dans le parcours de formation, de l'approche économique du projet. Elle rejaillit donc sur les problématiques de la formation initiale.

Une commission de réflexion a été constituée en 2016. Elle a proposé la restructuration de la formation autour de quatre thématiques (le chantier, la commande, les conditions de production du projet, la maîtrise d'œuvre), et préconisé le renforcement du lien avec la formation initiale d'une part (cycles licence et master), et avec la recherche d'autre part.

3.2.6 Formation professionnelle continue

L'ENSASE développe une politique de formation professionnelle continue : déclaration officielle à la préfecture comme organisme de formation professionnelle et auprès de la branche professionnelle (et l'OPCO Actalians) en 2018. Cette offre se décline comme suit :

→ 3 modules de formation sur le BIM

→ 1 Mastère Spécialisé « BIM manager » en collaboration avec l'ENISE, des entreprises de la Région ARA et le campus des métiers et des qualifications du Design et de l'Habitat, ouvert en février 2020.

Par ailleurs, plusieurs établissements de l'Université de Lyon - Conservatoire national des arts et métiers Auvergne-Rhône-Alpes, École Nationale d'Ingénieurs de Saint-Étienne, École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne, École Nationale des Travaux Publics de l'Etat, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, Institut Universitaire Technique de l'Université Lyon 1, Université Jean Monnet Saint-Étienne - se sont rassemblés pour co-construire des formations professionnelles pluridisciplinaires en utilisant des formes de pédagogies innovantes, notamment sur le BIM. La force de ce collectif est d'allier formation opérationnelle et recherche, permettant ainsi d'avoir une vision transversale du « BIM ».

3.3. Le lien entre recherche et formation

3.3.1 Les politiques de recherche et de formation développent l'articulation entre recherche et formation

La candidature de l'Université de Lyon à l'Idex a affirmé le lien formation-recherche comme axe structurant. Simultanément, l'ENSASE a fait de la construction du parcours L-M-D (donc de l'ouverture de la voie doctorale) une priorité, et ce dans un contexte difficile : lors de la création de Transformations, aucun enseignant de l'ENSASE n'est titulaire d'une HDR, en 2014, et une seule étudiante diplômée de l'ENSASE est alors inscrite en thèse (en doctorat d'histoire).

Les axes de recherche de Transformations, qui se sont avérés être des leviers efficaces pour construire des partenariats de recherche avec les laboratoires universitaires, ont permis de greffer naturellement les voies vers le doctorat, via les écoles doctorales des laboratoires partenaires.

La faiblesse initiale s'est renversée en force : le GRF a pu, opportunément, en fonction des sujets scientifiques des thèses en préparation, orienter l'effectif des candidats au doctorat non vers une seule, mais vers deux écoles doctorales. Les doctorats se sont alors établis dans le cadre d'un co-encadrement – avec un directeur HDR de l'Université et un co-encadrant de l'ENSASE.

Voir schéma ci contre : Architecture du LMD à l'ENSASE

→ D'un côté (ED 483 Sciences sociales), les projets peuvent logiquement s'appuyer sur la dynamique en cours avec EVS/Isthme et avec le Centre Max Weber. Ils se formalisent dans le cadre d'un doctorat d'urbanisme et d'aménagement, en lien avec la 24e section du CNU.

→ De l'autre (ED 484, 3LA), le CIEREC et Transformations co-élaborent alors (avec les accords des établissements UJM et ENSASE, et de l'ED 484) la mention « Architecture, images, formes » du doctorat « Arts », en lien avec la 18e section de CNU. Cette mention prévoit, en particulier que « le suivi du doctorat de la mention « Architecture, images, formes » s'effectue dans le cadre d'un co-encadrement par un enseignant-chercheur de l'UJM et par un architecte praticien, enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne (ou d'une personne désignée par cet établissement), avec l'accord de la commission recherche de l'UJM. » Cette mention, qui « propose d'élaborer des thèses à partir d'études, d'expériences et de réflexions autour *des pensées de la forme et des enjeux de l'image en architecture.* Elle se singularise en particulier par l'intérêt aux problématiques et expressions diverses dans la conception contemporaine, aux notions d'*image* et de *forme* » a été ouverte à la rentrée 2017.

Cette double voie, très lisible, s'avère très attractive pour les étudiants et les inscriptions augmentent (1 inscription à la rentrée 2015 et à la rentrée 2016, 2 à la rentrée 2017, 4 à la rentrée 2018).

La qualité des projets de thèse est également au rendez-vous : 5 des 8 projets déposés bénéficient d'un financement (3 contrats doctoraux du ministère de la Culture et 2 contrats doctoraux de l'Université, témoignant de la force de l'association avec l'UJM).

Voir Tableau ci-dessous

L'intérêt se focalise aujourd'hui sur la nature des doctorats soutenus.

→ L'apport, par l'ENSASE, d'un professeur architecte titulaire d'une HDR, au sein d'EVS/Isthme (et de l'ED 483), assurerait le portage du doctorat en architecture (en permettant à l'UJM d'être établissement opérateur de ce doctorat). L'enjeu se reporte donc sur la politique de recrutement de l'ENSASE.

→ De l'autre côté, le souhait pourrait être de transformer la mention « Architecture, images, formes » en doctorat à part entière, qui pourrait prendre la forme éventuelle d'un doctorat création. Le fait que, d'une part, l'ENSASE devienne établissement co-tutelle du laboratoire résultant de la fusion du CIEREC et de CELEC, à partir du prochain contrat, et que, d'autre part, l'ENSASE soit membre du conseil de l'ED 484 (un représentant avec droit de vote) légitime cette perspective. Mais la prudence s'impose, car il s'agit d'observer, en premier lieu, l'évolution des ED au sein de l'Université cible.

3.3.2 La politique de recrutement des personnels traduit le lien entre formation et recherche

L'architecture est une discipline et un art de la synthèse, qui s'exprime sur la complexité du réel. Son enseignement est conçu, à l'ENSASE, dans l'articulation des problématiques architecturales de l'édifier avec les questions sociales et sociétales, et avec les enjeux territoriaux. Les thèmes de recherche trouvent ici leur socle.

Le lien formation-recherche décline la préparation d'un diplôme unique (le DEA) dans quatre domaines d'études de

		LABORATOIRES			CONTRATS DOCTORAUX	
1ère inscription	Effectifs	CMW	EVS/Isthme	CIEREC	Contrat MC	Contrat UJM
2015	1	1	—	—	1	—
2016	1	—	1	—	1	—
2017	2	—	—	2	—	1
2018	4	—	2	2	1	1
	8	**1**	**3**	**4**	**3**	**2**
	8 Thèses en cours	**4 au sein de l'ED 483**		**4 au sein de l'ED 484**	**5 Contrats doctoraux**	

Architecture du LMD à l'ENSASE : deux voies vers le doctorat

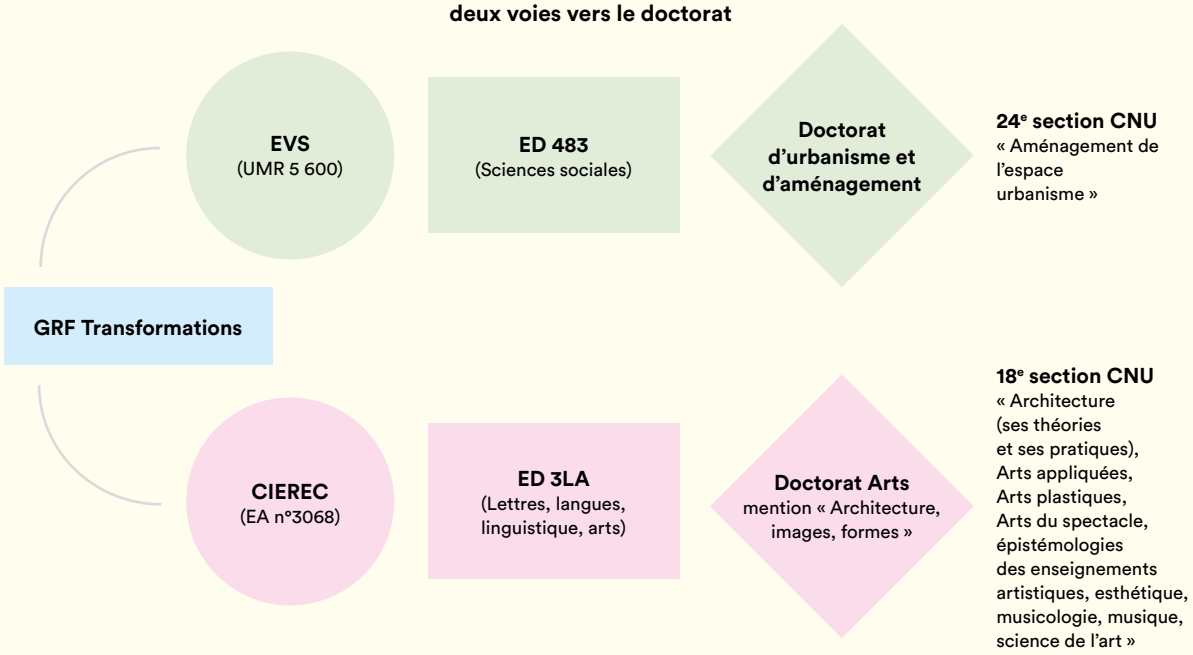

master, potentiellement reliés à deux écoles doctorales. Ce lien sera tributaire, dans l'avenir, du projet scientifique de Transformations, et de la redéfinition probable des écoles doctorales au sein l'Université-cible. Prenant acte des spécificités de l'École, et de la structuration des partenariats opérée sur la période 2015-2019, le *Contrat d'établissement pluriannuel pour la période 2019–2021* a énoncé l'objectif de « l'augmentation des statutaires T2 et notamment du nombre de professeurs », afin de « disposer à moyens termes d'au moins trois professeurs dont 2 TPCAU » - architectes-praticiens. (L'École dispose aujourd'hui d'un professeur dans le champ STA – Sciences et techniques pour l'architecture.)

La politique de recrutement, contractualisée avec la tutelle Culture, vise explicitement au recrutement d'un professeur dont les préoccupations scientifiques sont compatibles avec les orientations d'EVS et de l'ED 483, et d'un professeur dont les préoccupations sont compatibles avec les orientations du CIEREC (désormais d'ECLLA) et de l'ED 484.

L'affirmation d'une tension dynamique, conjuguant les problématiques de théorie et de forme architecturale, et d'aménagement de l'espace (CNU 18 et 24) est ici posée.

3.3.3 L'articulation entre la formation et la recherche est clairement établie

L'intervention d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs associés permet une bonne articulation formation-recherche

La formation à la la recherche : le parcours-recherche

En Master I et II, le séminaire « Transformations », fait partie du dispositif d'initiation à la recherche, et à ce titre est en articulation étroite avec le rapport d'études et le mémoire que les étudiants projettent (S7) ou rédigent (S9), comme avec les différentes offres méthodologiques proposées en optionnels S7 et S8 (« Rédiger un écrit scientifique », « Recherche documentaire – Archives, (Dé)marche sensible », etc.).

Le séminaire « Transformations » est un lieu privilégié de l'articulation entre le projet pédagogique et le projet scientifique, un temps d'approfondissement pour une ou plusieurs thématiques spécifiques nourries des recherches en cours comme de ses ouvertures interdisciplinaires.

Le séminaire d'initiation à la recherche s'articule aux axes et thématiques de recherche du GRF :

→ Il implique les étudiants sur des objets de recherche encadrés par une équipe pluridisciplinaire (philosophie, socio-anthropologie, histoire et théorie de l'architecture et de la ville, géographie et urbanisme) associée aux recherches universitaires sur le patrimoine industriel (ISTHME, Université Jean Monnet) et questionne la transformation des territoires (espace rural et paysages industriels, patrimonialisation) ainsi que les aspects multiples de la matérialité (objet technique, cultures constructives et milieux, réhabilitation, reconversion des espaces urbains et des friches industrielles).

→ Il initie les étudiants au mode de restitution orale dans un contexte de colloque et à la rédaction d'un résumé.

→ Les conférences-débats clôturant ces sessions semestrielles ajoutent et mesurent aux questions des étudiants activement mobilisés sur ces enjeux actuels le regard professionnel d'architectes invités à présenter leurs démarches (ces trois dernières années : Marc Warnery architecte associé de l'agence Reichen & Robert, Florian Depous de l'agence Lacaton & Vassal ou encore Philippe Prost, architecte du patrimoine et enseignant à l'ENSA Belleville), ouvrant sur la compréhension plus fine des exigences sociétales et mutations urbaines contemporaines.

→ Il permet ainsi à l'étudiant de s'inscrire dans un débat et un dialogue scientifiques avec les autres étudiants et avec les enseignants chercheurs, en engageant pour cela sa participation active et individuelle dans une dynamique collective.

3.4. La documentation

D'une superficie totale de 363,40 m², la bibliothèque, gérée depuis mars 2019 par un seul agent titulaire, offre 49 places assises. Les étudiants en utilisent 269,80 m², ce qui représente 0,63 m² par étudiant.

L'équipement en postes informatiques (9 PC) dont 4 pour les lecteurs, un photocopieur (avec scanner), un téléviseur/magnétoscope et lecteur DVD permet une offre appréciable à destination de tous les publics.

La bibliothèque de l'ENSASE participe aux réseaux BRISE et Archirès :

→ BRISE propose la mise en réseau et le catalogue de toutes les bibliothèques d'enseignement supérieur de Saint-Étienne. Il regroupe les réseaux Brise Ville (bibliothèques municipales, musées, archives municipales et départementales....), et Brise-es (bibliothèques universitaires et grandes écoles).

Le partenariat avec le réseau Brise s'effectue sous la forme d'une participation aux assemblées générales, conseil d'administration, ainsi qu'à des groupes de travail sur des thèmes définis tels que « catalogage et acquisitions », « périodiques », « circulation », «statistiques », mais également sous la forme d'un partage du même logiciel de catalogage (koha).

La responsable du centre de documentation est co-responsable du groupe « périodiques » et à ce titre, est formatrice au sein du réseau.

→ Archirès, réseau francophone de bibliothèques d'écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage et de partenaires associés, rassemble notamment les 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) du ministère de la Culture. Il permet la mise en réseau des différentes bibliothèques, la veille documentaire et l'échange de bonnes pratiques. (L'ENSASE est membre du réseau Archirès, en recherche avancée.)

La politique de documentation s'est réorganisée en 2016, au sortir d'une situation critique (absence de gestion des

périodiques, absence de politique d'acquisition en lien avec les enseignements et les activités de l'école, absence de désherbage d'où un manque de place et des documents obsolètes non consultés, ni empruntés). Elle se concrétise par :

→ le suivi des abonnements
→ la veille documentaire (bibliothèque et fonds recherche)
→ le catalogage de la bibliothèque numérique (en lien avec le site web ENSASE médiathèque)
→ le catalogage et numérisation de la mémoire pédagogique - TPFE, PFE, mémoires : depuis 2008 en version papier et depuis 2011 en version numérique sur banque de données.
→ la communication des nouveautés sur les sites intranet et internet
→ la participation active au réseau Brise-es

La politique d'acquisition se fonde sur une veille documentaire menée par les documentalistes et en lien avec la pédagogie et les différentes communautés de l'école. Elle s'est améliorée ces trois dernières années grâce à une meilleure anticipation des demandes d'achats en lien avec les enseignements et les projets de recherche.

La bibliothèque a aménagé une salle « recherche » à disposition des enseignants-chercheurs et s'est dotée d'un fonds « recherche ». La veille documentaire, notamment en lien avec l'entité Transformations, ainsi qu'avec les laboratoires des autres ENSA, permet d'enrichir chaque année ce fonds.

Le partage automatique de l'agenda des événements (conférences, colloques, vernissages....) par le service de la diffusion permet au centre de ressources documentaires de proposer une sélection d'ouvrages en lien avec le programme des manifestations.

La valorisation du fonds s'effectue par la réalisation d'une vitrine thématique hebdomadaire (en lien avec l'actualité de l'École), la mise en valeur des nouveautés sur un tableau spécifique à l'entrée de la bibliothèque, la communication (interne et externe) sur l'actualité du fonds documentaire.

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont fait l'objet d'une politique d'ouverture du site répondant à la demande. Depuis 2018, elle est ouverte 4h de plus par semaine.

La bibliothèque fonctionne avec un agent titulaire, un agent en CDD et 192h de monitorat. Le monitorat permet d'employer des étudiants de l'ENSASE dont la mission principale est la permanence à la banque de prêt. Outre l'aspect financier et l'expérience du monde du travail que leur procure ce travail, les moniteurs en retirent une certaine valorisation auprès des publics et auprès des autres étudiants de l'établissement.

En février 2020, le ministère va ouvrir au concours un poste de titulaire en remplacement du second permanent parti à la retraite.

Le budget d'achat est de 14 500€ (BI 2019).

Le fonds ancien

La bibliothèque possède un fonds ancien extrêmement précieux, entièrement catalogué, à consulter sur place, constitué d'ouvrages sur l'histoire locale, l'histoire de l'urbanisme, les encyclopédies de l'architecture.... Les plus anciens datent de 1850. Le contenu de ce fonds révèle les tendances qui, au XIXe siècle, ont prévalu dans le domaine de l'édition architecturale, souci d'une part didactique, clairement exprimé dans les traités d'architecture, mais aussi, support du débat théorique où les auteurs exposent leur vision de l'architecture.

Les ouvrages d'une agence d'architecture de la fin du XIXe et début du XXe siècle sont présents : « le Guadet », « le Gromort », « le Viollet-le-Duc », « le Choisy »...

Cependant, dans le paysage éditorial du XIXe siècle, ce sont les revues qui illustrent le plus grand changement dans la diffusion du savoir. La plus notable et durable, puisqu'elle couvre la seconde moitié du XIXe siècle, est celle de César Daly « La revue générale de l'architecture et des travaux publics », dont l'ENSASE possède les éditions de 1841 à 1887.

Ainsi, à travers la lecture de cet ensemble se lisent la richesse éditoriale d'une époque ainsi que l'expression des divers courants de pensée et des débats qui animent l'architecture.

La bibliothèque en chiffres

fonds documentaire riche de **29 946 documents** dont :

→ 8559 revues (y compris le fonds ancien)
→ 16673 ouvrages dont 271 pour le fonds ancien
→ 705 cartes et planches
→ 1942 supports multimédia
→ 2067 TPFE, PFE, TPER, mémoires et thèses

fonds « recherche » : 447 ouvrages et 451 revues dont 21 abonnements.

15015 transactions effectuées, (ce qui place l'ENSASE au 2e rang (après la Bibliothèque Universitaire Tréfilerie et Sciences) sur les 16 bibliothèques que compte le réseau Brise).

La bibliothèque est ouverte de 9h à 18h du lundi au jeudi (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h le vendredi) soit un total de 42h hebdomadaire.

4
La réussite des étudiants

Créée dans un territoire qui a traversé les crises liées à la désindustrialisation et qui demeure en déprise, l'ENSA de Saint-Étienne a la conscience des disparités territoriales et des inégalités scolaires qui en découlent[8]. Elle s'affirme comme une école de la réussite, à travers une palette de dispositifs : la mise en place d'ateliers de sensibilisation pour les scolaires, la participation au programme « Egalité des chances », le recrutement ouvert à toutes les filières des lycées, y compris les BAC-PRO, la gratuité de tous les voyages pédagogiques sur l'ensemble du cursus, la labellisation AFNOR Egalité et Diversité et la mise aux normes d'accessibilité.

École située en centre-ville, autour de laquelle de nombreux logements sont accessibles pour les étudiants, c'est une école habitée. Ouverte de 7h30 à 22h comme un outil disponible, dédié à la réussite des étudiants, elle est un espace propice à la vie collective, à l'ouverture culturelle et à l'expression des solidarités.

L'effectif est de 600 étudiants environ. Ce cap a été franchi à la rentrée 2016, avec une augmentation du recrutement en première année (le passage de 110 étudiants à 130 environ), augmentation conforme, à la fois, à la politique du ministère de la Culture, et à la volonté de l'ENSASE de participer, à sa mesure, à la démocratisation de l'enseignement supérieur (cette évolution a été validée par les instances).

4.1. La sensibilisation des jeunes publics et l'accueil des étudiants

4.1.1 La sensibilisation des jeunes publics (écoliers, collégiens, lycéens)

L'ENSASE participe activement aux différents événements relatifs à l'orientation des lycéens et des étudiants sur le bassin stéphanois et rhônalpin : des enseignants, des personnels administratifs et des étudiants sont présents au « Salon de l'étudiant », en partenariat avec l'Université Jean Monnet, ainsi qu'au « Forum de l'enseignement supérieur ». L'ENSASE organise une « Journée Portes Ouvertes », prise en charge par les étudiants de l'École, et qui s'avère décisive dans le choix des candidats aux ENSA.

Très en amont, l'ENSASE propose des ateliers de sensibilisation à l'architecture pour les élèves de la maternelle au lycée. L'ENSASE est membre d'un *pôle de ressources en éducation artistique et culturelle,* le PREAC « Architecture, arts de l'espace et société(s) » qui associe la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, les Rectorats des Académies de Clermont-Ferrand et de Lyon, Canopé, les CAUE, les maisons de l'architecture et les ENSA. Le PREAC organise l'information aux écoles et la formation des enseignants, et l'action de l'ENSASE se développe en concertation avec la DRAC et les services du Rectorat de Lyon : l'École propose des formations aux enseignants de second degré, pour les sensibiliser et les former aux problématiques architecturales, et quarante classes sont accueillies chaque année, depuis 2004. Une présentation collective des travaux des classes est organisée en juin dans la salle d'exposition de l'ENSASE, et il n'est pas rare que des élèves ayant participé à ces ateliers candidatent, quelques années plus tard, à l'entrée à l'ENSASE.

De septembre 2015 à juin 2018, cette action s'est prolongée en partenariat avec la MJC des Tilleuls (Saint-Étienne), par l'intervention d'étudiants de l'École au sein d'une école élémentaire dans le cadre des activités du temps périscolaire. Ces interventions ont été prises en charge par l'association Imhotep, les étudiants concernés étant formés et accompagnés par Blandine Goin, architecte et enseignante, référente sensibilisation.

Depuis la rentrée 2017, l'ENSASE est l'une des sept ENSA qui participent au programme « Egalité des chances »[9] associant le ministère de l'Education Nationale, le ministère de la Culture et la Fondation Culture & Diversité, qui vise à favoriser l'accès des lycéens issus de milieux modestes à l'enseignement supérieur. Ce programme, qui propose des « Stages Egalité des Chances » pendant les vacances scolaires et un dispositif d'accompagnement des élèves admis à l'ENSA (monitorat, tutorat), est mis en place avec deux lycées de l'Académie : pour l'ENSASE, le Lycée Jean Monnet et le Lycée professionnel Benoît Fourneyron.

A noter qu'en 2019, le premier prix de l'Audace artistique et culturelle a été remis à l'École et au collège des Bruneaux à Firminy pour l'opération « architecte en résidence » par le ministre de l'Éducation nationale.

4.1.2 Les procédures d'admission des étudiants

L'accès en Licence

Le nombre d'étudiants admis en 1e année est fixé chaque année par le conseil d'administration, au regard des capacités d'accueil et d'encadrement (soit un enseignant pour 17 étudiants en cycle licence). Depuis la rentrée 2016 (décision du Conseil d'administration du 24 mai 2016, confortée le 13 mars 2018), les promotions sont constituées de 120 étudiants environ, ayant postulé par plusieurs voies d'admission : l'effectif le plus important (85) est recruté via Parcoursup,

Le dispositif d'admission des étudiants, établi et validé par les instances de gouvernance de l'école, respecte la procédure nationale :

→ les étudiants s'inscrivent via Parcours Sup

→ l'ENSASE reçoit annuellement plus de 1 400 demandes d'entrée, pour 85 places possibles.

→ l'école sélectionne 400 candidatures sur dossier scolaire, cette sélection s'effectue en 2 phases :

- **1e phase :** Un tableau est établi prenant en compte

8 Voir par exemple le rapport de A. Blanchard-Schneider, H. Botton, V. Miletto et P. Caro, *Justice à l'école et territoires, Eclairage sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France,* CNESCO, Conseil national d'évaluation du système scolaire, Octobre 2018.

9 Ce programme vise à « mener une action innovante d'égalité des chances dans l'accès aux études en Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), en favorisant le recrutement des élèves issus de milieux modestes et/ou de baccalauréats spécialisés » [bac STI2D, formation professionnelle Technicien d'Etudes du Bâtiment, élèves en séries S, L ou ES dans des territoires de la politique de la ville « encore sous-représentés dans ces formations » (Accord-cadre qui associe les ENSA de Clermont-Ferrand, Marseille, Nantes, Paris-Malaquais, Toulouse, Versailles et Saint-Étienne)

l'ensemble des notes obtenues par l'étudiant et renseignées sur Parcoursup. Une moyenne est faite, toutes les notes ont un coefficient 1. Au regard de ce tableau les 350 meilleurs résultats sont sélectionnés d'office pour la phase 2. Les dossiers des candidats n'ayant pas été sélectionnés ayant 11 (et +) de moyenne générale seront examinés par le jury qui étudie les projets de formation motivés et les appréciations portées aux bulletins scolaires. Les 50 meilleures candidatures sont également convoquées pour la phase 2.

– **2e phase :** Les étudiants pré-sélectionnés sont convoqués par mail pour un entretien. Le support de l'entretien oral est le projet de formation motivé. L'évaluation de l'audition prend en compte : la prestation orale, l'appétence à suivre des études en architecture, la curiosité, l'engagement, la qualité de la lettre et les appréciations du bulletin scolaire. Un classement est alors établi et les candidats sélectionnés sont auditionnés devant des jurys constitués de deux enseignants (un architecte et un enseignant d'une autre discipline).

Le processus de recrutement vise à n'exclure aucune filière : la pluralité des parcours de formations est recherchée au sein des ateliers, cette diversité des parcours étant apte à multiplier les compétences et à dynamiser les groupes d'étudiants.

L'accueil d'étudiants via le programme Culture & Diversités et la Valorisation des Acquis ouvrent encore plus largement l'entrée à l'école en intégrant des étudiants ayant eu une expérience entre le Bac et l'entrée à l'ENSASE.

L'ENSASE recrute, toujours en appliquant les mêmes taux de réussite que pour Parcoursup, également par les voies de la Validation des acquis académiques (10 étudiants admis en 1ere année pour 120 demandes) et Campus France et Dossiers d'admission préalable « dossier jaune » (5 étudiants admis en 1ere année pour 100 demandes).

L'accès en Master

Les étudiants peuvent rejoindre l'ENSASE à la fin du cycle de licence pour y préparer le diplôme d'Etat d'architecte, selon plusieurs voies : une demande de transfert transmise par leur ENSA d'origine, (les transferts sont de droit), la VAA, le dispositif Campus France ou le « dossier jaune », avec une forte exigence du niveau de langue française (B2), pour intégrer un cycle diplômant.

L'intégration (hors master d'architecture) peut également se faire via l'inscription au Parcours EPAM (Espaces Publics & Ambiances) de la mention Ville et environnements urbains (VEU) : cela nécessite d'être titulaire d'une licence en Sciences Humaines et Sociales dans le champ des études urbaines ou d'un parcours en lien avec les problématiques de l'urbain ou d'être titulaire d'un niveau Bac + 2 avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans les champs de l'urbain permettant la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Certains parcours sont ouverts aux étudiants de 4e année de Sciences Po Lyon dans les conditions d'admission prévues par cet établissement.

4.1.3 L'accueil des étudiants et les supports d'information

L'accueil des primo-entrants s'effectue dans le cadre d'une « semaine d'intégration » qui propose la visite des locaux et la découverte des moyens mis à disposition (atelier maquette, bibliothèque, reprographie, service informatique), des temps d'information sur les contenus et l'organisation de la formation, des temps de découverte de la ville et des établissements culturels partenaires, mais aussi des rencontres avec les étudiants des promotions antérieures, notamment au cours d'un workshop et d'activités sportives.

Chaque étudiant reçoit un parrain ou une marraine, désigné par le hasard lors d'une cérémonie rituelle (« cérémonie des chaussures »).

Les arrivants à l'École bénéficient de l'opération « Sainté accueille ses étudiants » qui permet aux étudiants et apprentis stéphanois, de toutes écoles et de tous cursus, de profiter gratuitement d'un ensemble de prestations et d'accès aux établissements culturels de Saint-Étienne : tournois sportifs inter – écoles, concours photo, grandes soirées concerts, info santé, animations des campus, accueil VIP dans les musées, découvertes théâtrales, sans oublier le fameux « ga-gastronome » pour que les étudiants étrangers découvrent au sein d'une famille stéphanoise les spécialités culinaires locales.

L'accueil spécifique des étudiants étrangers est organisé par l'ENSASE (dans le cadre d'une semaine intensive de Français Langue Etrangère - FLE pour les étudiants internationaux) et le réseau des établissements d'enseignement supérieur stéphanois, qui propose un guichet unique pour les étudiants internationaux où ils font l'ensemble des démarches administratives (titres de séjour, CAF, STAS, Sainté-Pass.fr, etc.). Ce lieu, ouvert depuis 5 ans de fin août à mi-octobre, permet aux quelques 3000 étudiants étrangers et chercheurs de faciliter leur intégration à Saint-Étienne, de découvrir les services liés à la vie étudiante : vie associative, offre culturelle et sportive.

L'ENSASE a été, en 2015, le premier ERP stéphanois qui a procédé à la mise aux dernières **normes accessibilité.** Un protocole a été mis en place pour accueillir les étudiants en situation de handicap en lien avec la médecine de prévention universitaire de l'Université Jean Monnet. Dès la confirmation de sa venue à l'ENSASE le postulant doit informer si sa situation nécessite des aménagements d'études. Au moment de l'inscription, un rendez-vous est alors fixé avec la médecine préventive qui établit un diagnostic et des préconisations. Avant la rentrée universitaire, une réunion de coordination enseignants/médecin/scolarité étudie la mise en œuvre de ces préconisations.

Les aménagements d'études peuvent également concerner les étudiants sportifs de haut niveau : Maéva Clémaron, ex-capitaine de l'équipe féminine de football de Saint-Étienne, sélectionnée dans l'équipe de France au Mondial 2019, a obtenu son diplôme d'état d'architecte en 2017.

Les supports et vecteurs d'information sont nombreux et variés.

→ la présentation détaillée des enseignements est effectuée oralement par les enseignants responsables des enseignements
→ un livret de rentrée est diffusé à chaque étudiant avec une clef USB contenant les « clefs de l'école »
→ le site internet est actualisé par le service communication
→ l'intranet permet d'accéder aux contenus des enseignements, aux actualités
→ le logiciel de scolarité Taïga apporte les compléments nécessaires à l'étudiant dans son parcours : certificats de scolarité, inscription pédagogique, messagerie directe aux enseignants, emplois du temps
→ les réseaux sociaux officiels de l'école : Facebook, Twitter, Instagram, linkedin.
→ la messagerie fonctionnelle
→ une lettre électronique d'information mensuelle est diffusée par le service communication...

4.1.4 L'établissement définit les règles globales d'organisation des formations, d'organisation et de validation des examens et de délivrance des diplômes

Les règles générales sont définies par les textes nationaux du ministère de la Culture, en particulier à l'issue de la réforme de 2018, pour toutes les ENSA. Des textes du ministère de l'enseignement supérieur, en particulier ceux relatifs à la perception et gestion de la CVEC par le CROUS, l'organisation du cycle doctoral, la structuration de l'université-cible.

L'école s'est dotée en propre d'un règlement des études, avec son annexe relative aux modalités de la mise en œuvre de l'année de césure ; un programme pédagogique avec les modalités d'attribution des ECTS ; un guide des stages ; des modalités d'attribution d'une aide d'urgence étudiante.

4.1.5 L'établissement définit les procédures d'évaluation des acquis de l'apprentissage et les diffuse auprès des étudiants. L'établissement assure l'équité de leur application notamment par la mise en place de mesures anti-fraude et/ou anti-corruption

Les modalités d'évaluation sont notifiées collectivement en début de chaque enseignement à chaque semestre, aussi bien les travaux individuels, les travaux de groupe, les cours magistraux, l'atelier d'architecture et ses rendus.

Suivant les cas, à l'issue des évaluations intermédiaires, ou en fin de session, un retour explicatif collectif ou individuel est délivré. En cas d'organisation de rattrapages, le retour explicatif est effectué préalablement.

L'assiduité est vérifiée de façon aléatoire.

Les contrôles écrits font l'objet de surveillance physique.

Après une information préventive, les vérifications anti-plagiat sont effectuées de façon aléatoire avec les outils universitaires.

4.2. L'aide à la réussite

4.2.1 Une école ouverte

L'école est ouverte aux étudiants sur une large amplitude horaire : de 7h30 à 22h, du lundi au vendredi. Elle est ouverte également les samedis en période de rendus.

4.2.2 Des formations accessibles à tous

L'école a instauré en 2014 le principe de gratuité pour tous les voyages pédagogiques (obligatoires et évalués), en France comme à l'international, effectués par les étudiants pendant leurs cycles de formation tout en maintenant une politique accrue d'échanges, via la recherche active de fonds de financements.

L'école accompagne également les étudiants en difficulté financière via le fond d'aide d'urgence du ministère de la Culture ainsi qu'une aide d'urgence établissement pour les étudiants ne pouvant bénéficier des bourses CROUS ou FNAU sur décision du directeur après avis du médecin de prévention.

L'école propose aussi aux étudiants la possibilité de contractualiser des missions de monitorats.

Le taux d'étudiants boursiers est supérieur à 35%. L'École met à disposition les outils nécessaires aux apprentissages, qu'il s'agisse du fonds documentaire de la bibliothèque, ainsi que les équipements informatiques et multimédia (plus d'une centaine de postes en libre service)..

Des stations de travail portables sont mises à disposition des étudiants en prêt annuel par le service informatique et multimédia (pour les étudiants boursiers en priorité).

Le système d'information est orientée vers les usagers : la politique informatique de l'établissement repose sur le choix d'une gestion interne des matériels et applications par une équipe constituée de trois informaticiens et d'un technicien multimédia. Ce choix implique de maintenir un recrutement pérenne pour lequel la formation du personnel (informaticiens et techniciens) doit être à la hauteur des ambitions des missions.

Le service met à disposition des équipes pédagogiques les compétences techniques pour les assister dans la réalisation des supports numériques pédagogiques.

Le budget informatique est construit de façon pluriannuelle avec la volonté de privilégier le renouvellement du matériel pédagogique. Le schéma directeur est en cours de renouvellement.

Le contrat d'association avec l'UJM ouvre aujourd'hui des pistes de travail avec l'Université. Il conviendra de positionner le développement de l'ENSASE vis-à-vis de celui de l'UJM et de l'IDEX. Le service informatique étudie les possibles accroissements de mutualisations et collaborations tout en maintenant la priorité «orientée vers les usagers». Les achats en commun de licences et la maintenance des réseaux numériques Renater et Amplivia sont d'ores et déjà effectués avec l'UdL.

4.2.3 L'accompagnement des étudiants étrangers

La démarche qualité passe également par la mise en œuvre d'outils de soutien des étudiants étrangers venant réaliser leur cursus en France, l'offre de cours de français en semaines intensives et tout au long de l'année universitaire.

L'école est un acteur du guichet unique stéphanois pour les étudiants étrangers, dans toutes leurs démarches.

4.2.4 Le suivi individuel des étudiants, la détection des difficultés et l'aide à la réussite

En cycle Licence, un soin particulier est apporté au suivi individuel de l'étudiant par le gestionnaire de scolarité. En master, le suivi est moins présent, considérant que les étudiants sont déjà diplômés et qu'ils doivent être plus autonomes à l'approche du marché du travail. Un suivi est tout de même mis en place pour les étudiants internationaux en échange et les étudiants effectuant une mobilité à l'international.

Une commission d'enseignants et d'administratifs examine un à un les parcours des étudiants afin de pouvoir les orienter dans leurs choix d'études et leurs choix professionnels. (Cette commission examine également les recours formulés par les étudiants en cas de redoublement ainsi que les demandes de réalisation de semestres de césure.)

Différents dispositifs sont mis en œuvre :

→ un psychologue du travail tient des permanences mensuelles à l'école, il est à la disposition des étudiants.

→ les étudiants ont accès au service de médecine de prévention de l'université.

→ dans le cadre de la convention d'association avec l'UJM, les étudiants de l'ENSASE peuvent bénéficier des « modules d'accompagnement à la réussite » proposés par l'université : communiquer à l'oral, gagner en confiance en soi, travailler sa mémoire, gérer son stress, acquérir les techniques de lecture rapide, maîtriser la synthèse écrite, etc. La participation à ces modules est gratuite pour les étudiants.

Les travaux des étudiants sont valorisés, par les publications (par exemple le *Livre des diplômes*) ou les expositions de l'École.

4.2.5 L'aide à la réorientation

L'ENSASE accompagne les étudiants porteurs d'un projet de réorientation, notamment durant la 1ère année. Cet accompagnement se fait entre autres dans le cadre de la convention d'association avec l'Université Jean Monnet, qui donne en effet la possibilité pour les étudiants de l'ENSASE de prendre rendez-vous avec les psychologues de l'Education nationale affectés à l'UJM. Ainsi à titre d'exemple, 29 étudiants ont été reçus par la chargée de mission insertion professionnelle et orientés vers les psychologues affectés à l'Université Jean Monnet, durant l'année universitaire 2018-2019.

Par ailleurs, le dispositif du semestre ou de l'année de césure peut être activé, à la demande de l'étudiant, afin de préparer un projet de réorientation. Dans ce cadre l'ENSASE offre à l'étudiant un appui administratif et un accompagnement pédagogique. Ainsi, pour l'année universitaire 2018-2019 deux étudiants ont été accompagnés dans leur projet de césure en service civique.

L'accompagnement des étudiants en difficulté ou en projet de réorientation a ainsi été renforcé ces dernières années. La logique partenariale avec l'UJM permettra de renforcer l'information relative à l'orientation avec la cartographie des formations accessibles pour les étudiants en réorientation, et de préciser les équivalences leur permettant de conserver les crédits ECTS acquis lors de leur formation en architecture. De même des actions dédiées aux étudiants, de type « journée de l'orientation » présentant les possibilités en termes de poursuite d'études, pourraient utilement être mises en œuvre.

4.3. L'insertion professionnelle des étudiants

4.3.1 La mise en situation professionnelle

Trois périodes de stages de mise en situation professionnelle constituent des modules obligatoires dans le cursus de formation initiale : elles permettent un contact progressif avec le monde professionnel et peuvent être complétées éventuellement par des temps de salariat.

→ un stage court, dit « stage ouvrier », (2 semaines) dès la 1ere année

→ un stage dit de « première pratique », (1 mois), en 3e année

→ un stage de fin d'études, d'une durée de deux mois minimum, en 5e année. Ce stage est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'état d'architecte.

Les étudiants peuvent également avoir l'opportunité de réaliser des stages « libres » afin de conforter cette expérience du terrain et de multiplier les expériences.

Le Conseil pédagogique et scientifique projette de jumeler les stages de 3e et 5e année, afin d'adopter le modèle international de stages long en master.

4.3.2 Le développement de l'insertion professionnelle, pour accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel

L'ENSASE s'engage pour améliorer l'insertion professionnelle de ses étudiants. Elle poursuit à la fois l'objectif d'une meilleure connaissance par les étudiants de la diversité des débouchés professionnels et une amélioration du taux d'insertion professionnelle de ses étudiants. Afin de développer pleinement cet axe, un agent de catégorie A a été recruté en 2017. Diverses actions ont ainsi pu être mise en œuvre pour améliorer le taux d'insertion professionnelle des étudiants de l'ENSASE (1) et favoriser une meilleure connaissance de la diversité des débouchés professionnels à l'issue des études d'architecture (2).

Actions en vue d'améliorer le taux d'insertion professionnelle des étudiants de l'ENSASE :

Depuis 2017, elle propose à ses étudiants 3èmes, 4èmes et 5èmes années des ateliers dédiés à l'insertion professionnelle.

Organisés en parcours cohérents, ils permettent aux étudiants de construire progressivement leur projet professionnel, d'acquérir les outils nécessaires à la recherche de stage ou d'emploi et de valoriser leurs compétences et savoirs-être. En complément, des simulations d'entretiens sont proposés aux étudiants de master afin de leur donner les clés pour réussir leurs entretiens d'embauche et leur recherche de stage. Ces ateliers, facultatifs, sont appréciés des étudiants, le bilan de cette action indiquant un taux de satisfaction supérieur à 85%.

En parallèle, une formation en ligne consacrée à l'insertion professionnelle est mise à disposition de l'ensemble des étudiants et jeunes diplômés, en partenariat avec l'UJM avec le MOOC « 7 semaines pour trouver le job de mes rêves ».

L'ENSASE a par ailleurs développé des actions visant à rapprocher les étudiants du monde de l'entreprise. Dans le cadre de son partenariat avec l'Université Jean Monnet, les étudiants de l'ENSASE ont pu participer à un jobdating qui s'est déroulé le 14 novembre 2017. Cet événement leur a donné l'opportunité de rencontrer les recruteurs. Ils disposaient de 10 minutes pour présenter leurs compétences, leurs projets professionnels et leurs motivations. L'ENSASE a proposé deux stands pour accueillir les entreprises d'architecture, avec la présence de 4 professionnels du secteur. En amont, les étudiants participant à cet événement ont été préparés grâce à des ateliers de coaching organisés par des consultants. 17 étudiants ont ainsi pu acquérir ou améliorer leurs techniques de recherche d'emploi et 4 diplômés de l'école ont conclu un contrat durant le rendez-vous.

L'ENSASE prévoit également de développer **une plateforme numérique de type Career center :** cette plateforme mettra en relation les étudiants et jeunes diplômés avec les entreprises. Ces dernières pourront notamment y déposer leurs offres de stages et d'emploi. L'École alimentera cette plateforme en contenus, notamment en capitalisant sur l'expérience des anciens élèves et des professionnels grâce à des captations vidéos. Cette plateforme s'attachera également à proposer des outils de partage des connaissances entre l'attente des entreprises et l'apport des étudiants stagiaires.

Les étudiants d'architecture n'identifient pas l'entrepreneuriat comme un débouché professionnel envisageable à l'issue de leurs études. Afin de les sensibiliser à l'entrepreneuriat, de jeunes entrepreneurs dans le domaine de l'architecture ont été invités à faire part de leur retour d'expérience au sein du cycle de rencontre « AfterSchool » (Créateur d'une start-up et coordonnateur de projet innovant, créateur d'une entreprise de création d'escape game,…). Après une période de sensibilisation, l'ENSASE envisage de mettre en place un soutien à l'entrepreneuriat étudiant en partenariat avec la pépite BEELYS de l'UdL.

Actions en faveur d'une meilleure connaissance de la diversité des débouchés professionnels à l'issue des études d'architecture

L'ENSASE a souhaité développer des actions spécifiques pour permettre à ses étudiants d'avoir une meilleure connaissance de la diversité des débouchés professionnels à l'issue des études d'architecture. A cette fin, elle a initié un cycle de conférences sur la diversité des métiers de l'architecture. Ce cycle fait appel tant à des sociologues développant une réflexion sur la diversité des métiers de l'architecture qu'à des professionnels portant un regard spécifique sur la transformation des pratiques professionnelles. Il s'attache à confronter les points de vue et susciter les débats pour permettre aux étudiants de construire une réflexion sur leurs perspectives professionnelles. Pour l'année universitaire 2019-2020, une conférence sur la diversité des métiers de l'architecture a été organisée sous l'égide d'une architecte et docteure en sociologie. Une autre conférence a été organisée sur les conditions d'exercice des architectes avec une juriste en droit du travail. En parallèle, un cycle de rencontres mensuelles avec les anciens étudiants de l'ENSASE a été mis en place. Ce cycle mobilise le réseau des anciens étudiants de l'école et propose aux étudiants des retours d'expérience sur les métiers de l'architecture et leur évolution (scénographe, concepteur d'escape game, architecte du patrimoine, métiers du numérique, etc.) Ces rencontres permettent aux étudiants et jeunes diplômés de l'ENSASE de préciser leur projet professionnel tout en leur donnant une connaissance concrète des métiers de l'architecture, et de se constituer un réseau professionnel nécessaire lors de leur entrée dans la vie active.

L'ENSASE souhaite poursuivre et continuer de développer son action dans ce domaine. Dans le prolongement des précédentes actions une journée dédiée à l'insertion professionnelle pourra être organisée dans ses locaux. Cette journée permettra l'organisation d'un forum des métiers de l'architecture et la mise en place d'un jobdating. Une préparation aux entretiens de recrutement sera proposée en amont aux étudiants.
Par ailleurs, en collaboration avec l'association des anciens étudiants réactivée en février 2019, l'animation du réseau des diplômés sera renforcée, notamment par la création d'un annuaire dématérialisé. Cela permettra de favoriser les échanges sur les pratiques professionnelles, les offres de stages et les offres d'emploi.

4.3.3 Le soutien aux initiatives étudiantes

L'établissement associe les étudiants à sa gouvernance

Les étudiants sont représentées dans toutes les instances, statutaires (Conseil d'Administration et hier, Commission de la Pédagogie et de la recherche, aujourd'hui Conseil pédagogique et scientifique) ou non (commission des métiers et d'orientation, commission de la diffusion architecturale, commission des relations internationales). La représentation des étudiants a augmenté dans les instances définies par les nouveaux décrets : le collège étudiant est de 15 % des membres dans le conseil d'administration, et de 30 % des membres dans le conseil pédagogique et scientifique au sein duquel ils sont partie prenante de l'élaboration du programme pédagogique et du management de la qualité de l'ensemble des formations.

L'évaluation des enseignements

L'ENSASE a mis en place une procédure d'évaluation des formations par les étudiants, par semestre et par champ disciplinaire.

L'analyse est conduite par l'enseignant responsable du champ en lien avec l'administration.

Un retour est effectué devant les instances dans lesquelles siègent des délégués étudiants.
Le cas échéant une rencontre spécifique par les responsables d'instances et/ou le directeur est organisée avec les enseignants où une difficulté a été remontée.

Le monitorat étudiant et le tutorat étudiant

L'école soutient le monitorat étudiant à hauteur de 20 000€ environ chaque année.

Année 2014	Année 2017	Année 2018
17 000 €	25 500 €	22 000 €

Le développement de la vie associative

L'ENSASE soutient le développement de la vie associative (cf. Chapitre 5) qui favorise la responsabilisation des étudiants, l'esprit d'initiative et participe aussi à la formation professionnelle.

3.3.4 Le devenir des diplômés

Afin d'assurer le suivi de ses diplômés, l'ENSASE participe aux enquêtes déployées par le ministère de la Culture et la Conférence des Grandes Écoles sur le devenir des étudiants à l'issue du cycle de master.

Elle collabore avec le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture pour la réalisation annuelle de son enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture. En effet, le ministère de la Culture mène chaque année une enquête auprès des anciens étudiants ayant obtenu un diplôme de fin de cycle trois ans auparavant dans l'un de ses établissements. Cette enquête s'intéresse à leur insertion professionnelle ainsi qu'à leurs conditions d'emploi. Elle couvre l'ensemble des promotions de diplômés issues des 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), des paysagistes DPLG des ENSAP de Lille et de Bordeaux, et de l'école de Chaillot, entrés immédiatement et durablement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme trois ans avant le lancement de l'enquête.

Depuis 2017, l'ENSASE réalise également l'enquête de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) relative à l'insertion des jeunes diplômés. Cette enquête est réalisée par chacune des écoles auprès de ses diplômés et coordonnée par l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI). Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des diplômés des trois dernières promotions de niveau master (bac +5). L'insertion est mesurée « au moment de l'enquête », c'est-à-dire entre mi-janvier et mi-mars. Elle permet notamment de mesurer le taux d'insertion des diplômés 6 mois après l'obtention du diplôme.

Consciente de l'opportunité que représentent ces enquêtes pour le pilotage et le perfectionnement de ses formations, l'ENSASE souhaite poursuivre ce travail et développer en interne un observatoire des diplômés. Il permettra notamment d'observer les trajectoires des étudiants titulaires du diplômé d'études en architecture (3e année) et des diplômés habilités à la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (HMONP) à l'issue de la 6e année spécifique aux études d'architecture. Ces outils seront mis à disposition des étudiants et de leurs familles, notamment lors des événements dédiés à l'orientation (salons, portes ouvertes…) pour permettre une meilleure connaissance des débouchés après les études d'architecture.

L'ENSASE poursuivra le développement du réseau des anciens étudiants au moyen d'une mise à jour de sa base de données. La mise en œuvre d'une solution numérique de type *alumni* (annuaire des diplômés) permettra de poursuivre le développement du réseau des anciens étudiants et la mise à jour de la base de données des anciens étudiants dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

En collaboration avec l'association réactivée des anciens étudiants, ce travail d'actualisation des contacts *alumni* permettra d'améliorer substantiellement les taux de réponse aux enquêtes sur le devenir des diplômés et de mieux mesurer la versatilité des postures professionnelles, devenue la norme : un diplômé va de plus en plus accumuler les expériences salariées en France et/ou à l'étranger, avant un emploi plus pérenne. Il va multiplier les pratiques professionnelles : salariat, fonction publique, libérale, avec des retours et des cumuls d'activité non subis (le « slashing »).

4.4. L'établissement soutient le développement de la vie étudiante

4.4.1 Le développement des associations étudiantes

Au sein de l'école, la qualité de la vie associative est un objectif : l'école encourage la valeur formatrice de l'engagement des étudiants au sein des activités associatives reposant sur le volontariat et l'investissement dans la vie de l'établissement.

La vivacité de la vie étudiante se manifeste par le foisonnement des associations étudiantes, au nombre de 11, dont 3 ont été créées sur la période (BIM'SE, Sportecture et l'association des Alumni), Bistanclac émergeant pour prendre le relais de Musitecture. Trois d'entre elles (BIM'SE, Bistanclac et LaCharette) se focalisent sur un événement annuel important dans la vie de l'École.

La plupart des associations, en prise avec les problématiques spécifiques de l'architecture, sont liées à des pratiques innovantes (promotion du BIM au travers de concours et de conférences, workshop d'Imhotep aux Grands Ateliers, etc.)

Les associations étudiantes

Neuf associations de l'École

→ ARCHIMATOS, association coopérative qui vend du matériel à des prix compétitifs

→ BIM'SE, créée en 2015, organise un concours collaboratif annuel, conçu par les étudiants de l'ENSASE, tout premier du genre, dans sa volonté d'associer l'ensemble des établissements d'enseignement du territoire liés à la construction

→ BISTANCLAC, promeut les liens entre architecture et musique

→ Bureau Des Architectes (BDA) : Comparable à un BDE, il favorise les échanges entre les étudiants en gérant la cafétéria et l'organisation des fêtes.

→ FOCUS, fondée en 2008, regroupe les étudiants intéressés par la photographie, avec un labo-photo argentique à disposition.
→ IMHOTEP, association de solidarité internationale fondée par des étudiants de l'ENSASE en 2012.
→ SPORTECTURE, créée en 2017, est une association qui propose aux étudiants de l'ENSASE une multitude de sports (football, basketball, handball, badminton, volleyball, ultimate, dodgeball, box, renforcement musculaire...), 2h par semaine à la salle omnisports proche du parc expo de Saint-Étienne
→ VILLEBREQUIN est une association étudiante à vocation pédagogique et économique, son activité s'inscrit dans l'esprit d'une junior entreprise
→ dernière en date : l'association des ALUMNI (association des diplômés de l'ENSASE) a été réactivée en février 2019

Une association régionale
→ LA CHARETTE, Créée en 2011 par des étudiants en architecture passionnés d'expérimentations à échelle 1

Une association nationale
→ UNEAP : L'Union nationale des étudiants en architecture et paysage (UNEAP) est une association qui représente tous les étudiants des écoles d'architecture et de paysage de France. Son congrès fondateur s'est déroulé à l'école en 2013.

4.4.2 Les actions en matière de vie étudiante sont pilotées et mises en œuvre par des instances adéquates, connues des étudiants et auxquelles ils sont associés

La commission de la vie étudiante et des moyens pédagogiques (CVEMP) a fait office, jusqu'en 2019, d'instance collective regroupant étudiants, enseignants et administratifs, et répondant aux questions d'amélioration de la qualité de vie étudiante dans l'établissement.

Désignée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2014 et placée sous l'autorité du directeur, cette instance non réglementaire était présidée par un étudiant. Elle avait pour attributions de :
→ discuter et élaborer la stratégie en matière d'amélioration de la vie étudiante,
→ proposer la stratégie en matière de moyens pédagogiques visant à optimiser la programmation et leur utilisation,
→ émettre un avis sur les dossiers qui lui sont soumis,
→ faire remonter les propositions et projets au directeur pour information et/ou approbation,
→ mettre en œuvre les projets ayant fait l'objet d'une validation, en collaboration avec le service administratif concerné et les associations,
→ rendre compte au directeur de son action.

Depuis 2019, les questions relatives à la vie étudiante sont pilotées par la commission formation et vie étudiante, pour laquelle les étudiants sont représentés et pleinement actifs.

4.4.3 La politique d'allocation des moyens financiers, matériels et humains, à la vie étudiante traduit les engagements de l'établissement ; les étudiants y sont associés

L'établissement soutient les associations étudiantes. Chaque association contractualise annuellement avec l'école sur les conditions de fonctionnement et d'assurance, elle se voit en contrepartie attribuer une subvention de 300€ et un quota gratuit de tirages, photocopies et éventuellement un prêt de matériel. Ponctuellement, les véhicules de l'école peuvent être mis à disposition.

Les associations bénéficient de bureaux au 3e étage, et d'un local de stockage au sous-sol (matériels de musique et fêtes).

L'école a contractualisé avec le service universitaire concerné (SUAPS) pour faire bénéficier les étudiants des installations sportives universitaires. Le faible reversement (20€) par le CROUS de la CVEC, soit moitié moins qu'aux autres établissements, génère une charge restante importante pour l'école.

L'école porte, pour le compte d'associations, les demandes de financements régionaux et locaux (BISTANCLAC, BIM'SE...).

4.4.4 L'établissement soutient et reconnaît l'engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle et les activités culturelles et sportives de l'établissement

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2018 a voté la mise en place d'un « Certificat de compétences » qui a pour but la reconnaissance de l'investissement des étudiants participant activement aux actions mises en places par les associations étudiantes.

Ce « Certificat de compétences » est joint comme un supplément au diplôme.

Par contre, le CA n'avait pas souhaité voir délivrer des ECTS pour maintenir le principe de l'engagement désintéressé des étudiants dans les associations.

5 La valorisation et la culture scientifique

La *Loi sur l'architecture* (de 1977) a rappelé que « l'architecture est une expression de la culture », et que « la création architecturale » [est] « d'intérêt public » et l'année suivante (1978), le décret « fixant le régime » des écoles nationales supérieures d'architecture leur a historiquement confié neuf missions, parmi lesquelles « la recherche en architecture et la valorisation de celle-ci » et « la diffusion, notamment dans le cadre régional, de la culture architecturale, et la sensibilisation des jeunes à l'architecture, notamment en milieu scolaire ». Celles-ci ont été confirmées par les textes récents : les écoles « conduisent des activités de recherche en architecture, en assurent la valorisation » et « forment à la transmission en matière d'éducation architecturale et culturelle » conformément au *Code de l'éducation* (2016) ; et le nouveau *décret relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture* (2018) demande à la commission de la recherche de veiller « sur toutes questions relatives aux orientations et à l'organisation de la recherche et la valorisation de ses résultats », ainsi qu'« au développement des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ».

Cette double mission prend, à l'ENSASE, un relief particulier :

→ **1)** l'école est fortement liée à son territoire et la valorisation de la recherche se développe (comme la recherche) en collaboration avec les acteurs des territoires à partir de ses spécificités ;

→ **2)** l'école affirme une stratégie éditoriale : elle ouvre la collection « Architecture » qu'elle porte, au sein des Publications de l'Université, à des partenariats inter-ENSA, et diversifie sa production par une collaboration avec les éditions Jean-Pierre Huguet ;

→ **3)** alors que la Loi de 1977 énonçait la création « dans chaque département », d'un organisme de « conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement » (ou CAUE) devant « développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage », la Loire demeure le seul des douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes dépourvu de CAUE. L'ENSASE endosse partiellement ce rôle, en développant la mission de diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère dans la collaboration avec l'Union Régionale des CAUE, et avec la Maison de l'Architecture Rhône-Alpes.

Des moyens spécifiques sont mobilisés par l'établissement, ils sont affectés au service de la diffusion de la culture architecturale et à la direction de la recherche.

5.1. La valorisation des résultats de la recherche

Les axes de recherche énoncés par le GRF Transformations explicitent les relations fortes qu'entretient l'École avec son territoire, au prisme des villes post-industrielles d'une part, et de l'espace rural d'autre part. La valorisation des résultats de la recherche s'est structurée, comme la recherche elle-même, en collaboration avec les acteurs des territoires, collectivités territoriales, CAUE, parc naturels régionaux.

5.1.1 La valorisation des résultats de la recherche sur les villes et territoires post-industriels (Axe 1)

La recherche sur les villes et territoires post-industriels s'est organisée dans le contexte de l'association avec l'UJM, en collaboration avec des laboratoires de l'UJM, autour de colloques et de programmes de recherche qui associent des enseignants-chercheurs et des praticiens, des bailleurs sociaux, etc. :

→ Le colloque ***« (Dé)construire la ville : Saisir la décroissance urbaine comme opportunité. Comment ? Pourquoi ? Pour qui ? »***[10] (5 et 6 octobre 2017), résultat de la collaboration entre trois équipes (le GRF Transformations et deux UMR, EVS et Triangle) a donné la parole à des chercheurs reconnus sur les problématiques de la décroissance (Vincent Béal, Sylvie Fol, Yoan Miot, Max Rousseau), à de jeunes architectes diplômés, engagés dans un doctorat sur ces questions (Pauline Chavassieux, Charline Sowa), à des architectes-praticiens engagés sur des territoires en déprise (Eric Clavier, Jean-Michel Dutreuil, Frank Le Bail) ainsi qu'à des acteurs des territoires (élus : Laure Déroche ; conseillers auprès des collectivités : Jean-Pierre Charbonneau ; bailleurs sociaux : Christophe Bouscaud, Orne Habitat, Cécile Semery, USH). Le public qui a participé à ce colloque et nourri les échanges était lui-même issu de ces mêmes communautés (universitaires, collectivités territoriales….). La publication des Actes est en préparation.

→ - Le projet de recherche **« Firminy, de la ville moderne à la ville durable »,** lauréat de l'appel à projet interministériel « Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle » (Dutreuil, Jean-Michel et Kaddour, Rachid), conçu dans le même cadre partenarial (avec l'Université Jean Monnet : les UMR EVS et Triangle) s'est développé « en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat et l'OPH Firminy », sur la base de six workpackages, « afin de croiser et développer des analyses scientifiques et des pratiques professionnelles ». Le projet propose donc, à partir d'un état de l'art, d'une expertise sociale, économique et politique, et d'un diagnostic architectural et technique, des projets simulation (où « les différentes hypothèses et développements feront retour sur la problématique générale et questionneront les possibilités de transformations du bâti ») ainsi qu'un prototype échelle 1 (« des prolongements expérimentaux basés sur la réalisation de prototypes partiels ou globaux à l'échelle 1 seront effectués aux Grands Ateliers »). Plusieurs rapports[11] ont été remis au cours de l'avancée de la recherche, et il faut souligner la simulation à l'échelle 1 qui participe du travail de valorisation.

→ D'autres colloques (**« Habiter au XXIe siècle les édifices des années 1950-1970 »,** Firminy, 15 et 16 novembre 2018) ou activités de recherche susceptibles de valorisation immédiate (« Les matériaux de construction dans les territoires post-industriels : Architecture en mâchefer »,

10 Premier colloque co-organisé dans le cadre de l'association UJM-ENSASE, il peut être lu comme la réponse commune des deux établissements à deux articles du journal *Le Monde* parus en décembre 2014 (« A Saint-Étienne, le centre-ville miné par la pauvreté », 9 décembre 2014, et « Saint-Étienne, retour sur une indignation collective », 27 décembre 2014).

11 Le « rapport intermédiaire » *Firminy, de la ville moderne à la ville durable,* a été remis en février 2019.

Chabriac, Pierre-Antoine) témoignent de l'activité effectuée dans le cadre de cet axe de recherche.
→ L'ENSASE a obtenu le soutien de Saint-Étienne Métropole sur 3 ans (2018-2020) pour accompagner les recherches effectuées sur l'habitat, en particulier sur le site de Firminy-Vert.
→ L'ENSASE est l'un des instigateurs du campus des métiers « Design & Habitat » qui permet de fédérer sur le territoire stéphanois les acteurs amont et aval, privés et publics, de l'acte de construire spécifiquement concernés par cette dimension.

Les Colloques, séminaires, journées d'étude organisés par l'ENSASE

2014 : « Habiter le Corbusier » (6-7 février), partenariat ENSASE, ESADSE, UJM à Firminy

2015 : Colloque Simondon (mars), en partenariat avec le Couvent de La Tourette ; Séminaire « Ville,Territoires, Paysage » (mars), en collaboration avec les Grands Ateliers ; Séminaire « Traverses : les déserts urbains » (mai)

2016 : Séminaire « Traverses » (mai) ; Colloque « architecture as political practise, I » en partenariat avec ArcheWorks, Chicago (Octobre)

2017 : Journée d'étude sur « L'Hospitalité » (17 mars) en lien avec le parcours EPAM ; Colloque « architecture as political practise, II » (29 mars), Biennale internationale de Design ; Séminaire « Traverses » (9-10 mai) ; « Regards croisés France-Colombie » (27-29 septembre) dans le cadre de l'année France-Colombie ; 1er séminaire « Traverser les communs » (28 septembre) ; Colloque « (Dé)construire la ville » (5-6 octobre) ; « Journée d'étude sur le Chantier » (17 octobre) en partenariat avec le CIEREC

2018 : Séminaire « Traverser les communs » (11 janvier) ; Colloque « Architecture as a political practise, III » (11-14 janvier) ; « Manifestations sensorielles des urbanités contemporaines » (5-6 avril), en collaboration avec le CIEREC ; Séminaire « Traverses » (avril) ; Colloque « HEnSA20, Histoire de l'enseignement » (8-9 juin) ; colloque « Habiter au XXIe siècle les édifices des années 1950-1970 », Journée d'étude « André Wogenscky (1916-2004) et l'oubli ? » En collaboration avec l'institution Clairvivre/Wogenscky à Saint-Étienne (18 oct. 2018) ; Colloque international « la ville industrielle à l'écran » (8-9 novembre), co-organisé avec l'UJM, Firminy (15 et 16 novembre 2018), co-organisé avec le ministère de la Culture

2019 : Séminaire « Traverses » (mai) ; colloque « Recherche urbaine et forme de l'engagement » (13-14 juin) ; colloque « L'idée Bauhaus, 1919-1933 / 2019 » (21-24 octobre)

5.1.2 La valorisation des résultats de la recherche sur les territoires ruraux (Axe 2)

Symétriquement, l'axe 2 se constitue sur des objectifs semblables, en inscrivant des collaborations de pédagogie et de recherche avec un autre établissement universitaire (ici le « parcours de formation et de recherche Ecriture et architecture »[12], conçu avec l'École Normale Supérieure de Lyon), et dans le cadre d'un partenariat avec une collectivité territoriale : la communauté de communes « Pays de Saint-Félicien » (Ardèche), de 2014 à 2017, et la commune de La Chaise-Dieu (Haute-Loire), en 2018 et 2019.

La démarche, qui associe des étudiants architectes et des étudiants de lettres de l'ENS de Lyon intègre d'emblée la question de la valorisation : le partenariat avec les éditions Jean-Pierre Huguet a été inclus dans le dispositif (des classes de maître de l'éditeur ont sensibilisé les étudiants à la communication de leur travaux, et à la recherche de supports adaptés, etc.)

Les différents parcours ont donné lieu à des réalisations intermédiaires (sous forme de leporellos), et à deux publications aux éditions Jean-Pierre Huguet : *Matières de paysages, manières d'architecture* (sous la direction de Chalaye, Evelyne et Perrillat, Pierre-Albert) et 07 43 Landscape (sous la direction de Chalaye, Evelyne et Perrillat, Pierre-Albert, ENSASE et Dayre Eric, ENS de Lyon).

Le parcours à La Chaise-Dieu (2018) a lui aussi donné lieu à la réalisation de modules (deux « refuges d'écriture », implantés sur le site) :

→ « le fagot », grand parallélépipède de liteaux de bois dans lequel on peut venir se loger (s'asseoir, pour lire ou pour écrire) est un objet paradoxal et ludique, dont l'apparence chaotique est raisonnée ;

→ « les traverses » est un dispositif conçu pour accueillir les différentes postures du corps dans la lecture ou l'écriture.

Conçus à l'échelle 1 aux Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, ces modules ont été temporairement implantés in-situ, à partir de juin 2018.

Ainsi, les travaux réalisés dans le cadre de chacun des axes de recherche témoignent de l'importance accordée à la recherche expérimentale, comme de la volonté de concrétiser la recherche, non seulement sous forme de publication, mais de réalisation concrète susceptible de participer au développement du territoire interrogé.

La démarche développée dans le cadre de l'axe 2 rejoint la philosophie du réseau « Espace Rural & Projet Spatial » auquel elle participe.

12 La Convention relative à ce « Parcours de formation et de recherche » a été signée par l'ENS de Lyon et l'ENSASE en 2016 et renouvelée en 2019

La valorisation des recherches du réseau « Espace rural & projet spatial »

Le réseau ERPS obéit aux 5 objectifs confiés aux réseaux scientifiques thématiques : capitaliser et diffuser les produits de la recherche scientifique ; construire une dynamique scientifique collective tournée vers la construction de l'espace européen de la recherche ; renforcer les relations triangulaires entre productions scientifiques, pratiques pédagogiques et enjeux professionnels ; construire une logique doctorale mobilisatrice et innovante ; développer une production scientifique collective à l'échelle européenne. Dans ce cadre, il a développé trois types d'actions :

1 des actions de diffusion
→ publication des volumes 5, 6, 7 et 8 de la série ERPS (PUSE) : *Explorer le territoire par le projet. L'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception* (2015) ; *Ruralités et métropolisation. A la recherche d'une équité territoriale* (2016) *Ruralités post-carbone. Milieux, échelles et acteurs de la transition énergétique* (mai 2018) ; *Transitions économiques et nouvelles ruralités* (septembre 2019)
→ organisation de débats publics à l'occasion de la parution de volumes de la collection (SuperPublic, Paris, 27e Région, juin 2016 ; Librairie Volume, Paris, mai 2017...)
→ réalisation d'un documentaire témoignant de l'action du réseau dans les territoires, à l'occasion de la « Consul'action » en Ardèche
→ réalisation du site internet du réseau ERPS (erps.archi.fr)

2 des actions de formation
→ mise en place de modules de formation doctorale dans les territoires : « Architecture, Paysages, projets territoriaux », à Grenoble, 10-11 mars 2016, (avec l'ED 454) ; « Les nouvelles ruralités à l'épreuve des territoires agricoles et de la transition énergétique », Le Pradel, Ardèche, (avec l'ED 454) ; « Les nouvelles ruralités : des enjeux interdisciplinaires », Clermont-Ferrand, 5-6 décembre 2016 (avec l'ED370, l'ED 245 et l'ED 435) ; « Nouvelles ruralités et qualités d'habiter », à Largentière, 22-23 mai 2017 (avec l'ED 454) ; « Nouvelles ruralités. Nouveaux rapports urbain-rural, habitabilité et accueil » à Saint-Étienne et Besançon, 10-11 octobre 2018, ED 454
→ aide aux expériences pédagogiques dans les territoires du Massif Central : soutien à des workshops dans des territoires ruraux)

3 des actions de liaison
→ organisation des 7e rencontres ERPS « Transition énergétique et ruralités contemporaines », 18-20 novembre 2015, avec l'ENSA de Grenoble, l'Université Grenoble Alpes, l'ENSASE
→ organisation des 8e rencontres ERPS, « Nouvelles ruralités et transitions économiques », 10-12 mai 2017, partenariat avec l'ENSAP de Bordeaux, le PNR des Landes de Gascogne, ARENA, Région Nouvelle Aquitaine, ENSASE
→ organisation des 9e rencontres ERPS « Ruralités en action. Imaginaires, ressources, temporalités, pouvoir d'agir », 9-11 octobre 2019, CERMOSEM, partenariat avec l'ENSAL, le PNR des Monts d'Ardèche, l'ENSASE
→ organisation de la « Consult'action » en Ardèche, sur 4 communes ardéchoisse (Saint-Victor, Le Cheylard, Sainte-Marguerite-Lafigère, Saint-Cirgues-en-Montagne) en partenariat avec le CAUE 07, le PNR des Monts d'Ardèche (2018-2019)
→ mise en place du comité scientifique du réseau ERPS (juillet 2019)

5.1.3 Le support des Grands Ateliers pour la valorisation de la recherche

La valorisation des travaux de recherche illustre le double ancrage de l'ENSASE, au sein de l'Université de Lyon, et au sein du réseau des ENSA. Elle justifie la part prise par l'école dans la transformation des Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau.

L'ENSASE porte avec l'ENSA de Grenoble la transformation du GIP des Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (GAIA) en SAS GAIA.

Plateforme technologique, les GAIA permettent, dans une mixité culturelle (architectes-ingénieurs-entreprises) de réaliser des prototypes à l'échelle 1, des démonstrateurs (destinés à être testés par les usagers in situ, ou projetés hors les murs pour mettre en œuvre des ouvrages bâtis issus des recherches en architecture).

Avec les ENSA de Grenoble, Clermont-Ferrand et Lyon, l'ENSASE a créé la Fondation des Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (GAIA), abritée auprès de la Fondation pour l'Université de Lyon-Saint-Étienne (COMUE).

La recherche et la valorisation de la recherche sur l'habitat (qui intéresse particulièrement l'ENSASE) est la mission spécifique de la Chaire partenariale « Habitat du futur » qui doit permettre la collaboration des ENSA de la région Auvergne-Rhône-Alpes à partir des Grands Ateliers.

Cette chaire, agréée par le ministère de la Culture, est de fait une agence de recherche et développement centrée sur la question du logement écoresponsable, économique et adaptable.

L'ENSASE est responsable de sa projection à Firminy.

5.2. La diffusion et le développement de la culture architecturale, urbaine et paysagère

La diffusion de la culture architecturale s'appuie sur une stratégie ancrée et affirmée, par une politique de diffusion et d'actions en direction de publics définis, et en partenariat avec les CAUE, la maison de l'architecture Rhône-Alpes et plus largement avec les structures culturelles du territoire.

5.2.1 Une politique éditoriale ancrée et en développement

La collection « Architecture » a été créée en 1987, au sein des Publications de l'Université de Saint-Étienne, pour vulgariser les travaux de recherche effectués pour le Bureau de la recherche architecturale ou en collaboration avec des équipes de recherche de l'Université (Centre d'études foréziennes, Institut des Etudes Régionales et des Patrimoines, etc). Elle a donné lieu à des publications importantes pour l'école, parmi lesquelles l'ouvrage emblématique de Mario Bonilla, François Tomas et Daniel Vallat : *Cartes et Plans. Saint-Étienne du XVIIIe siècle à nos jours : 200 ans de représentation d'une ville industrielle,* édité en 1989 et réédité en 2005.

La collection « Architecture » publie des ouvrages de pédagogie et de recherche, dans les domaines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme et du patrimoine bâti. Elle vise à rendre compte de la refondation des problématiques relatives au cadre bâti et à l'aménagement, dans un monde en transformation qui subit des transitions majeures sur le plan écologique, énergétique, économique et démographique. La collection publie également des travaux sur la pédagogie du projet et la recherche par le projet, qui caractérisent le réseau des écoles Culture. Son ouverture et son attractivité se développent en accueillant des auteurs externes.

Cette collection est dirigée par le directeur de l'ENSASE (Jacques Porte) et le suivi est effectué au niveau de la direction de la recherche ; les ouvrages qu'elle héberge sont réalisés (pour l'impression et la diffusion), dans le cadre d'un co-financement par l'UJM et l'ENSASE.

La période 2014-2019 a été marquée par plusieurs décisions importantes :

1) mesurant l'importance d'une collection dédiée à l'architecture, au sein du réseau des ENSA, l'ENSASE a décidé, en 2014, d'ouvrir cette collection à des collaborations inter-ENSA :

→ la collection héberge les actes du séminaire inter-écoles Ville, Territoire, Paysages (séminaire des Champs Ville et Territoires des ENSA et Ville, Territoires, Paysage des écoles de paysages, qui avait été co-organisé par l'ENSASE et les Grands Ateliers)[13]

→ depuis le volume 4, chaque ouvrage de la série « Espace Rural et Projet Spatial » donne lieu à un partenariat avec une autre ENSA : avec l'ENSA de Nancy (volume 4, sous la direction de Vincent Bradel) ; l'ENSA de Clermont-Ferrand (volume 5, direction Sylvie Lardon et Alexis Pernet) ; l'ENSA de Normandie (volume 6, direction Johanna Sery et Frédéric Saunier) ; l'ENSA de Grenoble (volume 7, direction Anne Coste, Luna d'Emilio et Xavier Guillot) ; l'ENSAp de Bordeaux (volume 8, direction Pieter Verstegh et Xavier Guillot).

→ un ouvrage sur les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (avec des enseignants des ENSA de Grenoble, La Villette, Lyon, Saint-Étienne) est actuellement en préparation

2) une attention accrue est apportée à la maquette des ouvrages, que l'ENSASE maîtrise totalement en finançant intégralement le graphisme. (La série ERPS a été intégralement re-pensée, simultanément à la mise en place du site internet ERPS ; l'ouvrage de Rachid Kaddour, *Les Grands ensembles* est paru en 2019 dans le même format que l'ouvrage de François Tomas, Jean-Noël Blanc, Mario Bonilla, *Les grands ensembles, une histoire qui continue* qui avait paru en 2003, etc.)

3) l'ENSASE a participé au Groupe de Travail mis en place par l'Université Jean Monnet pour la restructuration et l'organisation des collections des PUSE : leur nombre a été réduit, la collection « Architecture » s'est vue confortée.

4) la réflexion conduite sur l'objet livre a conduit à la diversification des publications grâce à la collaboration avec les éditions Jean-Pierre Huguet : création de la collection « Entretien avec » (entretien avec un architecte réalisé par un(e) étudiant(e)) ; édition de *Matière de paysages, Manière d'architectures ;* préparation de l'édition du fac-similé de L'Unitor de J. Serralta, ouvrage qui prolonge les recherches de Le Corbusier sur le modulor, etc.

5) les deux voies éditoriales (Publications de l'Université et Editions Jean-Pierre Huguet) permettent la réalisation d'ouvrages qui explicitent l'enseignement de l'architecture et la démarche de projet en particulier, comme en témoignent *Vie d'un atelier* (dirigé par Dominique Vigier), PUSE, 2017 et Matière de paysages, *Manière d'architectures* (dirigé par Evelyne Chalaye et Pierre-Albert Perrillat-Charlaz), Ed. Jean-Pierre Huguet, 2019.

Des rencontres autour des publications sont organisées en partenariat avec les librairies :

→ à Saint-Étienne, avec la librairie indépendante Lune et l'autre : rencontres au sein de la librairie, présence de la librairie à l'intérieur de l'école lors d'événements (colloques, conférences…)

→ à Lyon, avec la librairie Archipel, la rencontre autour d'un ouvrage pouvant s'articuler avec une exposition (rencontre et exposition « Vie d'un atelier », rencontre avec Rachid Kaddour à l'occasion de la parution de Les Grands ensembles…)

→ à Paris, rencontres fédérant le réseau ERPS (rencontres à la 27e Région, à la librairie Volume)

13 Un séminaire sur la formation en 1e année dans les ENSA a précédemment été publié dans cette même collection.

Les Publications depuis 2014

2014

→ Bradel, Vincent (Sous la direction de), *Urbanités et biodiversité – Entre villes fertiles et campagnes urbaines, quelle place pour la biodiversité ?* (Espace rural & projet spatial, Volume 4) en collaboration avec l'ENSA de Nancy, 344 p., Publications de l'Université de Saint-Étienne, collection « Architecture »

2015

→ Lardon, Sylvie et Pernet, Alexis (Sous la direction de), *Explorer le territoire par le projet* (Espace rural & projet spatial, Volume 5) en collaboration avec l'ENSA de Clermont-Ferrand, 280 p., Publications de l'Université de Saint-Étienne, collection « Architecture »

2016

→ Guillot, Xavier (Sous la direction de), *Ville, Territoire, Paysages,* Actes du séminaire des Champs Ville et Territoires et Ville, Territoires, Paysage, en collaboration avec les Grands Ateliers, 344 p., Publications de l'Université de Saint-Étienne, collection « Architecture »

→ Saunier, Frédéric et Sery, Johanna (Sous la direction de), *Ruralités et métropolisation, à la recherche d'une équité territoriale* (Espace rural & projet spatial, Volume 6) en collaboration avec l'ENSA de Normandie, 288 p., Publications de l'Université de Saint-Étienne, collection « Architecture »

2017

→ Vigier, Dominique (Sous la direction de), *Vie d'un atelier,* en collaboration avec Archipel Centre De Culture Urbaine, 200 p., Publications de l'Université de Saint-Étienne, collection « Architecture »

2018

→ Coste, Anne ; D'Emilio, Luna et Guillot, Xavier (Sous la direction de), *Ruralités post carbone. Post carbon ruralities* (Espace rural & projet spatial. Volume 7) en collaboration avec l'ENSA de Grenoble, 256 p., Publications de l'Université de Saint-Étienne, collection « Architecture »

→ Martinuzzi, Francis, *Point de fuite.* Préface de Jean Attali, éditions Jean-Pierre Huguet

2019

→ Chalaye, Evelyne et Perrillat, Pierre-Albert (Sous la direction de), *Matière de paysages, Manière d'architectures, Préface de Frédéric Bonnet, éditions Jean-Pierre Huguet*

→ Kaddour, Rachid, *Les Grands Ensembles, Patrimoines en devenir,* 184 p., Publications de l'Université de Saint-Étienne, collection « Architecture »

→ Chalaye, Evelyne et Dayre, Eric (Sous la direction de), 07 43 *Landscape,* en collaboration avec l'ENS de Lyon, éditions Jean-Pierre Huguet, 198 p.

→ Guillot Xavier et Versteegh Pieter (direction), *Transitions économiques et nouvelles ruralités* (Espace rural & projet spatial. Volume 8) en partenariat avec l'ENSAP de Bordeaux

→ (Collectif), *Chine, construire l'héritage* (partenariat avec Archipel, la Cité de l'architecture et l'École urbaine de Lyon)

Ouvrages en préparation

1) aux Publications de l'Université (Tapuscrits ayant reçus un avis favorable du comité de lecture) :

→ *Entre deux barres* (partenariat avec l'ENSA PLV / LAA)

→ *Les Grands ateliers* (partenariat avec les Grands ateliers et l'ENSA de Grenoble)

→ *Lyon, rive gauche de la Saône*

→ *Actes du colloque France-Colombie* (publication bilingue éditée en Colombie, diffusée par les PUSE)

2) aux éditions Jean-Pierre Huguet

→ *Archéologie du futur* (projet bilingue en collaboration avec l'école polytechnique d'Erevan)

→ *L'Unitor* (réédition du fac-similé de l'ouvrage original, conçu par Justino Serralta dans le prolongement de ses travaux conduits au sein de l'atelier de Le Corbusier.)

3) aux éditions Hermann

→ *Photographier le chantier* (collaboration CIEREC -UJM / ENSASE)

5.2.2 La diffusion de la culture scientifique s'adresse à une grande diversité de publics

Le service de la diffusion de la culture architecturale porte la politique de diffusion de la culture architecturale, conçue comme participant à la formation des jeunes architectes, à l'animation d'un réseau professionnel lié à l'établissement, et comme sensibilisation à l'architecture de tous les publics, en lien avec les activités pédagogiques et de recherche de l'ENSASE.

Actions d'éducation artistique et culturelle

Les partenariats mis en œuvre entre établissements scolaires, acteurs culturels et collectivités territoriales favorisent les échanges et la création de pratiques nouvelles, complémentaires à l'enseignement. Dans ce contexte, l'ENSASE propose des ateliers de sensibilisation à l'architecture pour les élèves des écoles, des collèges et des lycées. Ces ateliers incitent à comprendre et interroger la dimension spatiale, à poser un regard curieux et mieux informé sur l'environnement quotidien, à devenir un acteur citoyen de l'aménagement du territoire et à exercer son sens critique sur son cadre de vie. Ils sont proposés en concertation avec les services départementaux de l'Education Nationale et le Rectorat et avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis 2004, plus de 8000 élèves ont expérimentés ces ateliers de sensibilisation, dans le cadre d'un projet pédagogique lié le plus souvent à l'enseignement de l'histoire des arts. (L'ENSASE accueille régulièrement les écoles du quartier, classées en réseau d'éducation prioritaire).

Une enseignante vacataire, architecte, (Blandine Goin) est dédiée à l'animation de ces ateliers.

Nombre d'élèves accueillis :

2014	2015	2016	2017	2018
740	517	467	396	850

Le dispositif d'éducation artistique et culturelle a été complété, en 2018, par une résidence d'architecte, conçue en partenariat avec le site Le Corbusier et le collège des Bruneaux (Firminy) et avec le soutien de la DRAC. Premier dispositif de ce genre dans la Loire, ce programme vise à rendre accessible l'architecture et ses enjeux auprès du jeune public. Manon Ravel, architecte-scénographe (agence Soplo) a conduit cette résidence sur un semestre (de janvier à mai) en répondant au défi de l'expérimentation et de la transmission par la mise en place d'une démarche artistique et culturelle ludique, mettant en avant les outils de l'architecte.

Cette résidence a reçu le prix de « l'audace artistique et culturelle » pour le collège, décerné par la Fondation Culture et Diversité.

Pour les étudiants et les étudiantes

→ Le Ciné Club « Plans Libres », créé par l'ENSASE a évolué, devenant un ciné club des établissements d'enseignement supérieur de Saint-Étienne. Organisé en partenariat avec le cinéma d'art et d'essai Le Méliès Saint-François, il associe désormais l'Université Jean Monnet, l'École supérieure d'art & design, l'École des mines et l'ENSASE. Il propose, deux fois par mois, des films du patrimoine cinématographique.

→ l'ENSASE valorise les travaux des étudiants, qui donnent lieu à des présentations régulières (expositions au moment des rendus), à une publication pour les travaux de 5e année : *le Livre des diplômes,* et font l'objet d'un archivage en bibliothèque.

L'Université pour Tous

Un partenariat avec l'Université pour Tous de l'Université Jean Monnet se développe depuis 2013, il se concrétise par un cycle « Architecture » assuré par des enseignants-chercheurs de l'ENSASE.

Les conférences se tiennent alternativement à l'Université Jean Monnet et à l'ENSASE.

Actions en direction du grand public

→ participation aux événements nationaux et internationaux

L'ENSASE s'implique dans les *Journées Européennes du patrimoine* (JEP) ainsi que les *Journées Nationales de l'Architecture* (JNA) organisées par le ministère de la Culture, et coordonnées, en région, par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis 2017, des enseignants et doctorants participent à l'événement « *Ramène ta science* » coordonné par La Rotonde, centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de l'École des Mines : à partir de 2019, cet événement se raccroche à la *Nuit européenne des chercheurs.*

Des travaux d'étudiants, projets d'architecture dans les territoires ruraux. « *C'est d'abord dehors que tout commence* » a participé à l'exposition « *Nouvelles Richesses* », présentée dans le Pavillon français à l'occasion de la 15e exposition internationale d'architecture - Biennale de Venise - de 2016 (Commissariat Obras-Frédéric Bonnet et AJAP14). Cette contribution a été intégrée au catalogue de l'exposition (Nouvelles Richesses / New Riches ; bilingue français-anglais ; éditions Fourre-Tout, 2016).

L'exposition a eu lieu à Medellin lors de l'échange France-Colombie : « *C'est d'abord dehors que tout commence...* », travaux pédagogiques : Atlas des paysages, cartographies et projets d'architecture en lien au semestre 4 : Objet d'architecture - Matériau de paysage, (avril 2017).

→ participation aux événements du territoire

L'ENSASE collabore à la Biennale internationale de Design, en participant aux événements et expositions (in et off) de la Biennale, d'une part, et en accueillant, au sein de l'École, des événements et expositions programmés par la Biennale. Produite et gérée par la Cité du Design, la Biennale Internationale de Design favorise la confrontation entre les innovations générées par les écoles, les grandes agences, les créateurs indépendants, les diffuseurs, les entreprises sur leur territoire et au-delà. Depuis 2017, la Biennale se développe dans le cadre d'un projet de territoire, à la réussite duquel contribue l'ENSASE.

L'ENSASE participe chaque année à la Fête du Livre. La place Jacquard est l'un des foyers de cette manifestation, l'École s'y ouvre en accueillant des expositions et des rencontres.

→ programmation spécifique de conférences et d'expositions

L'École développe un cycle de conférences et d'expositions, accessibles à tous.

Chaque conférence est adossée à une pédagogie au sein des cycles de formation et fait l'objet d'une captation vidéo mise en ligne sur le site web de l'Ensase (https://media.st-etienne.archi.fr/).

Les expositions présentées à l'ENSASE se répartissent en deux ensembles :

→ les expositions thématiques sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage

→ la valorisation des travaux étudiants au travers d'une mise en scène des productions d'ateliers de projet architectural.

Actions en faveur des professionnels

Reconnue pour son expertise en formation à l'architecture et à sa transmission, l'ENSASE est un membre actif du PREAC, pôle de ressources en éducation artistique et culturelle, et participe à la mise en place de formations à destination des enseignants du secondaire et des médiateurs culturels. Ces

actions sont co-pilotées par la DRAC et les rectorats de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

5.2.3 Le partenariat avec le réseau des CAUE et des maisons de l'Architecture

La collaboration avec le réseau des CAUE et maisons de l'Architecture prend deux formes :

Une collaboration avec l'Union régionale des CAUE

L'ENSASE a contribuée à la rédaction du *Guide de l'architecture XXe*, décliné régionalement à l'initiative de Bernard Marrey (*Guide Rhône-Alpes* aux éditions de l'Equerre, 1982, deuxième édition chez A et J Picard, en collaboration avec l'Union Régionale des CAUE en 2004).

Dans la suite de ces publications, l'ENSASE a été naturellement associée à l'élaboration de l'*Observatoire de l'architecture des XXe et XXe siècles,* organisé à partir d'un site internet https://www.archi20-21.fr/ et d'expositions itinérantes, qui s'accompagnent d'un dossier pédagogique.

Chaque CAUE élabore les fiches relatives à son département, l'élaboration de la partie « Loire » du site régional est confiée à l'ENSASE, qui la réalise en concertation avec le service de l'Inventaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un partenariat avec Archipel, Centre De Culture Urbaine (Maison de l'architecture Rhône-Alpes)

Archipel est une association régionale à laquelle participe l'ENSASE : la collaboration avec Archipel se développe autour des problématiques des domaines d'étude de master.

→ Cette collaboration s'est d'abord concrétisée, autour du domaine d'étude « Formes, architecture, milieux » par la réalisation de l'exposition itinérante « Architecture Transmission Positions », coproduite par Archipel CDCU et l'ENSASE en juin 2015, et par la publication de l'ouvrage *Vie d'un atelier,* élaboré sous la direction de Dominique Vigier, enseignant responsable du domaine d'études, et coordonné par Valérie Disdier, alors directrice d'Archipel (PUSE, 2017) Cet ouvrage explore le processus mis en œuvre dans le domaine d'études, il se demande, en particulier, comment les enseignants procèdent pour accompagner les étudiants, du foisonnement de leurs réflexions aux choix qu'ils effectuent pour élaborer leur projet.

→ La collaboration s'est ensuite développée autour des recherches et enseignements du domaine d'études « Architecture, Urbanisme, Territoires » (Claude Tautel) sur la Chine. Il s'en est suivi un partenariat à l'occasion du colloque « Chine, Construire l'héritage » programmé à Lyon (École Nationale supérieure des Beaux Arts) à la rentrée 2018, co-organisé par Archipel, la Cité de l'architecture et du patrimoine, l'Institut culturel Franco-Chinois, l'École Urbaine de Lyon et l'ENSASE. Le commissariat de l'exposition réalisée dans ce cadre était assumé par Claude Tautel et Romain Chazalon, enseignants à l'ENSASE. Cette aventure se concrétise aujourd'hui par la publication de l'ouvrage *Chine, construire l'héritage* dans la collection « Architecture » des Publications de l'Université de Saint-Étienne.

5.2.4 L'organisation et les moyens

Les actions de valorisation et de diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère se développent dans le cadre d'une collaboration inter-services associant le service de la diffusion de la culture architecturale, le service de la recherche, le service des moyens généraux, le service informatique.

De nouvelles procédures et outils ont été progressivement expérimentés et mis en place depuis 2016, ils accompagnent le développement de ces actions :

→ le service de diffusion de la culture architecturale porte la mission de diffusion auprès de tous les publics

→ l'ENSASE porte une politique partenariale avec les établissements d'enseignement, les acteurs culturels, les collectivités territoriales

→ le service de la recherche s'est développé (2 ETP)

→ l'ENSASE porte la collection « Architecture » au sein des PUSE et développe la collaboration avec les éditions Jean-Pierre Huguet

→ le nouveau site web a été ouvert début 2018

→ la rénovation du système audiovisuel de l'amphithéâtre (2017) permet une captation visuelle facilitée et des projections de meilleure qualité

→ le service communication diffuse une lettre d'information numérique mensuelle, complétée par une lettre d'information de la recherche

→ la médiathèque propose une plate-forme web de contenus vidéo (conférences, colloques, rencontres) référencés sur le logiciel KOHA permettant un accès via le catalogue BRISE-ES

→ la médiathèque organise une vitrine thématique, en lien avec les activités de l'École.

6 Les politiques européenne et internationale

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne s'attache à renforcer et à valoriser les mobilités, à conforter la dimension internationale de ses formations selon les orientations de son programme pédagogique centré sur le projet d'architecture, la sensibilisation aux problématiques urbaines et aux espaces publics, le développement durable.

Depuis 2015, l'ENSASE développe également une politique internationale en matière de recherche au travers de coopérations scientifiques avec des universités et des écoles étrangères.

6.1. Découvertes, expériences et expérimentations à l'international : une composante à part entière du cursus pédagogique

Après une stratégie de développement de coopérations internationales jusqu'au milieu des années 2010, la politique internationale de l'ENSASE s'inscrit à présent dans un renforcement et une densification des coopérations pédagogiques et des partenariats existants, pour donner l'opportunité et les moyens à chacun des étudiants de connaître et vivre plusieurs expériences internationales au cours de ses cinq années de cursus.

Ces expérimentations sont multiples, chaque étudiant pouvant bénéficier, durant son cursus de tout ou partie des possibilités suivantes :

→ Une année d'études Erasmus+ ou sous convention en 4e année (en semestre S7 et/ou S8)

→ Des mobilités de stage à l'international dès le cycle Licence

→ Des voyages d'études et rencontres de professionnels de l'architecture en cycle master

Aujourd'hui, l'ENSASE peut affirmer que 7 de ses diplômés sur 10 sortent de l'école en pouvant se prévaloir d'une expérience internationale significative (au moins un semestre de mobilité ou un stage de 3 mois). Les autres diplômés ont passé leur 4e année universitaire avec 50 % d'étudiants venant d'autres pays, ils ont aussi réalisé au moins deux voyages internationaux durant leur formation de master.

L'ENSASE met en place une démarche de soutien aux mobilités. Les étudiants souhaitant réaliser une année ou un semestre d'études à l'étranger doivent définir précisément leur projet de mobilité, se documenter sur l'établissement d'accueil et motiver qu'il correspond bien à leurs attentes pédagogiques (cours dispensés). Cette demande de mobilité est soumise à un groupe de travail d'enseignants (GRI) qui valide leur choix et établit une sélection quand plusieurs candidats se positionnent en surnombre sur une même destination.

La démarche qualité de l'ENSASE en matière de partenariats à l'international – et d'accueil des étudiants internationaux – passe également par la mise en œuvre d'outils de soutien des étudiants étrangers venant réaliser leur cursus d'études en France (cours de français en semaines intensives puis tout au long de l'année universitaire, soutien aux démarches d'accès aux aides sociales, accès auprès d'une psychologue du travail, un guichet unique pour les étudiants internationaux où ils font l'ensemble des démarches administratives pour les titres de séjour, la CAF…).

6.2. Eléments de stratégie de coopérations pédagogiques

L'ENSASE a renforcé la dimension internationale de sa formation en développant l'enseignement des langues, en proposant une expérience internationale en cycle master, et par une offre de double diplôme avec une université étrangère.

6.2.1 Le développement de l'enseignement des langues

La littérature en langue anglaise et les publications anglophones constituent la plupart des sources de travail des étudiants comme des professionnels de l'architecture. Mais la maîtrise des langues étrangères conditionne aussi le travail avec des étudiants internationaux et/ou au sein d'agences internationales. Un enseignement développé des langues étrangères est donc une composante essentielle du programme pédagogique.

L'apprentissage des langues étrangères, spécialement l'anglais, se structure d'année en année à l'ENSASE.

L'équipe d'enseignants dispensant les cours de langues a été intégralement renouvelée au cours des années universitaires 2016/2017 et 2017/2018. Les enseignements de langues ont intégré de nouveaux modes pédagogiques (utilisation massive des sources informatiques, préparations orales des présentations des rendus de projets…). Des enseignements en allemand ou espagnol sont externalisés à l'UJM.

En cycle de Master, un enseignement de projet est également dispensé exclusivement en anglais.

Depuis 2018, l'école offre aux étudiants de licence 3 candidats à la mobilité Erasmus+ l'opportunité de passer et d'obtenir la certification standardisée TOEIC (Test Of English for International Communication) leur permettant de justifier, auprès des écoles partenaires, un niveau de langue anglaise conforme aux attendus spécifiés dans les conventions de coopération. L'organisation et la préparation de cet examen s'effectuent dans le cadre de la convention d'association avec l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne.

Les étudiants sont également incités à suivre, en amont de leur mobilité, des cours de langues via la plateforme OLS (online linguistic support).

6.2.2. Le renforcement de l'ouverture internationale en cycle Master

Le programme pédagogique 2014/2019 adopté par l'ENSASE exprime la volonté de l'ENSASE de renforcer la dimension internationale de la formation, en particulier au cycle master.

L'ouverture internationale s'effectue soit dans le cadre d'une mobilité d'étude en quatrième année (M1) soit dans le cadre des ateliers ou workshop internationaux proposés dans le cadre des domaines d'études de master.

(Les mobilités d'études s'effectuent dans le cadre de partenariats internationaux qui garantissent une offre pédagogique qui complète ou enrichit celle de l'école. Simultanément, l'enseignement dans les domaines d'étude de master est enrichi par la présence des étudiants en mobilité entrante.)

L'enseignement de master, proposé dans le cadre de domaines d'études donnant lieu à une approche spécifique, garantit une expérience internationale :

→ le Domaine D1 « Espaces aberrants – Temps de crises – Architectures paradoxales », qui s'engage dans les marges indécises qui marquent les contradictions de l'espace contemporain, urbain ou rural, propose, chaque année, un voyage d'études en Belgique et/ou en Italie.

→ le Domaine D2 « Architecture, Urbanismes, Territoires » offre un point de vue sur la dimension territoriale de l'architecture, situant le projet d'architecture dans le cadre du projet urbain. Ce domaine oriente son travail sur la question du village urbain en Chine depuis 2010, et/ou en Allemagne, Suisse.

→ le Domaine D3 « Formes, Architectures, Milieux » situe l'approche des questions contemporaines de l'architecture au cœur des relations entre formes, architecture et milieux. Chaque année ce domaine d'études se rend dans une grande ville européenne (Amsterdam, Rotterdam, Cologne…) et étudie la mise en œuvre d'un «grand projet» architectural dans le cadre d'une approche technique et écologique de l'architecture, nourrie par le sens premier de l'espace.

→ le Domaine D4 « Habitat, Culture, Environnement » propose d'acquérir les compétences et l'expertise nécessaires à la pratique du projet architectural et urbain, en explorant les problématiques liées à l'habitat dans la société contemporaine. L'habitat est, dans sa structure, constitutif des territoires. Il exprime dans son organisation spatiale et par l'usage qu'il sert, le sens et l'identité d'un corps social. La première approche de cette question a lieu en semestre 8 avec la réalisation d'un workshop en Arménie en collaboration avec l'université d'Erevan.

Le programme pédagogique a évolué en systématisant l'ouverture aux partenariats pédagogiques au niveau de la première année du cycle master (M1). Trois des partenariats proposés concernent l'ouverture internationale :

→ Partenariat pédagogique avec la section Design-Architecture de l'East China Normal University de Shanghai et le China Academy of Art d'Hangzhou (Pritzker Prize)

→ Partenariat pédagogique avec Archeworks à Chicago

→ Partenariat pédagogique avec la faculté d'architecture de l'Université d'État d'architecture et de construction d'Erevan (Arménie) sur la reconstruction et le logement social.

→ Par ailleurs, le parcours EPAM (« Espaces publics et ambiances ») de la mention Ville et environnements urbains est également ouvert à l'international. Ce parcours étudie spécifiquement les questions urbaines. La ville y est considérée comme expression du territoire, dans toutes ses formes et configurations. L'espace public est pris en compte en tant que terrain d'expérience de la société, laboratoire vivant et lieu privilégié d'investigations et d'expérimentations, dans son rôle structurant par rapport aux différents types de tissus qui composent la mosaïque des milieux habités contemporains. Il est un composite de matérialités architecturales, urbanistiques, paysagères et sociales, attestées par des pratiques et des usages multiples, parfois conflictuels, par un ensemble de virtualités et d'expressions sensibles.

Ce parcours et les ateliers de projet qui y contribuent proposent une approche comparée entre les villes de Saint-Étienne et de Turin en matière de processus d'aménagement urbain. Un partenariat spécifique, d'enseignement et de recherche, se développe ici avec le Politecnico de Turin.

6.2.3 Le Double diplôme avec l'Universidad de San Buenaventura de Medellin, Colombie

Historiquement, l'ENSASE a toujours développé des liens avec les pays d'Amérique du Sud, en raison notamment de la présence d'enseignants d'origine sud-américaine (hier Mario Bonilla et Jorge Serralta, aujourd'hui Manuel Bello-Marcano). Les partenariats en vigueur avec le Mexique (université de Puabla, Unam-Mexico) ou avec le Brésil (université de Londrina) se prolongent aujourd'hui par un double diplôme avec l'Universidad San Buenaventura de Medellin (Colombie). Le double diplôme permet aux étudiants de finaliser leurs études dans l'un des deux établissements. Après avoir passé leur quatrième année en échange, les étudiants peuvent réaliser une année supplémentaire d'échange. Les projets de fin d'études et mémoires sont encadrés par les deux établissements, et soutenus dans les deux établissements. Une période de stage dans l'un des deux pays complète le cursus.

L'étudiant bénéficie alors du diplôme d'état d'architecte français et du diplôme colombien, lui ouvrant les marchés de maîtrise d'œuvre de l'Europe et de l'Amérique du Sud.

6.3. Des coopérations scientifiques internationales, vecteur du lien pédagogie-recherche

L'École vise à développer des collaborations internationales qui participent pleinement du lien pédagogie-recherche. Dans cet objectif, elle soutient les mobilités des enseignants-chercheurs et veille à participer à des partenariats élargis, en réseau.

6.3.1 Le soutien aux mobilités des enseignants-chercheurs

L'École a constitué un réseau d'enseignants référents dans les écoles partenaires à l'étranger, afin de favoriser une participation accrue des enseignants de l'ENSASE à des colloques internationaux, à l'organisation et la participation à des rencontres internationales et au renforcement des échanges avec les universités partenaires par des visites de sites notamment. Les échanges d'enseignants-chercheurs avec les établissements partenaires sont donc en développement. Andrea Pedrazzini, ingénieur de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich ETHZ a été professeur invité en 2016 (premier semestre de master, S7) pour apporter ses compétences spécifiques dans le domaine de la culture constructive, au service d'ouvrages d'art dans le contexte du territoire.

La constitution des jurys de PFE (projets de fin d'étude) fait régulièrement appel aux partenaires étrangers (aux écoles et universités allemandes et italiennes en particulier).

Au-delà, l'ENSASE développe une internationalisation des jurys de recrutement de ses enseignants.

Il faut souligner aussi que le Conseil scientifique de l'ENSASE avait été constitué avec un tiers de personnalités étrangères, et que la Commission de la recherche conserve cette ouverture internationale.

6.3.2 Quatre axes de développement des collaborations scientifiques à l'international

L'entité Transformations est une entité de recherche émergente, le développement des coopérations scientifiques internationales est donc un chantier récent. Quatre orientations méritent cependant d'être soulignées.

1 Le renforcement l'axe transfrontalier italien avec le Politecnico di Torino (et la Ville de Turin)

Le projet de recherche « Co-City Turin – Ville créative Saint-Étienne : projet et gestion des espaces du commun » soutenu par la Région, vise à renforcer l'axe transfrontalier Turin – Saint-Étienne. Il renouvelle le regard sur la ville post-industrielle et les principes qui guident ses transformations et celles de ses espaces publics. Turin a été choisie par un groupe de chercheurs, depuis deux ans, en tant qu'étude de cas pour la virtuosité des chemins de transformation entrepris en réponse aux processus de désurbanisation et de paupérisation des territoires postindustriels.

Ce projet relie les activités pédagogiques de la formation EPAM – Espaces Publics et Ambiances – aux activités de recherche conjointes développées depuis deux ans avec le Politecnico de Turin.

2 « Architecture as a political practice », un partenariat avec Archeworks, Chicago

Une collaboration s'est organisée depuis 2014 avec Archeworks à Chicago, sous la forme d'un programme biennal d'enseignement et de recherche (tous les deux ans, la thématique abordée cherche à proposer de nouvelles perspectives de réflexions, de recherches et possibles futurs débouchés aux étudiants). La collaboration s'étend à d'autres partenaires (Ensap de Bordeaux, ENS Ulm, University of Chicago) dans le cadre d'un colloque international pluridisciplinaire (regroupant des architectes, philosophes, économistes, etc.) afin de questionner le rôle de l'architecture face aux enjeux contemporain, et de transférer la pensée architecturale à d'autres modes que la production de bâti.

Ce programme articule diverses modalités, il permet des voyages étudiants (2 semaines) à Chicago (Archeworks) durant le premier semestre de master. Il se déploie au sein de l'atelier de projet en langue anglaise « Architecture as a political practice ».

3 L'ouverture chinoise

L'ouverture chinoise du domaine d'étude « Architecture, Urbanismes, Territoires » s'est prolongée dans le cadre du programme de recherche JORISS « Architecture positive : poétique et transformation des centres urbains » (2015-2016) associant l'ECNU de Shanghaï, l'ENS de Lyon, et l'ENSASE (les financements étaient portés par l'ENS de Lyon / CERCC).

Cette collaboration a eu plusieurs développements, notamment dans le cadre d'une collaboration avec Archipel, la Cité de l'architecture et du territoire, l'Institut culturel Franco-Chinois et l'École urbaine de Lyon (colloque et publication « Chine, construire l'héritage »).

Pérenniser les partenariats avec la Chine, dans le contexte du changement du mode de financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est l'un des enjeux du nouveau programme pédagogique. Cet objectif suppose le renforcement des collaborations à l'échelle du site universitaire (avec l'ENS de Lyon et avec l'École urbaine de Lyon en particulier).

4 L'Amérique latine

Dans le cadre de l'année France-Colombie, des échanges d'enseignants-chercheurs de l'Universidad San Buenaventura de Medellin et de l'ENSASE ont permis une diffusion des savoirs et une recherche qui fait l'objet d'une publication internationale.

Parallèlement, des recherches sur le logement social sont développées avec l'Université de São-Paolo.

Le lien historique qu'entretient l'ENSASE avec l'Amérique du Sud a été renforcé par la réception de Joao Sette Whitaker, professeur en architecture et urbanisme à l'Université de Sao Paulo (Brésil) comme Docteur Honoris Causa de l'Université

Jean Monnet et de l'ENSASE, le 5 décembre 2017.

6.3.3 L'ouverture internationale en réseau

Le développement de l'ouverture internationale de l'ENSASE passe par le renforcement des actions en réseau. Dans ce cadre :

→ l'ENSASE accompagne le renforcement de la dimension internationale du réseau pédagogique et scientifique ERPS (Espace rural et projet spatial). L'ouverture internationale se manifeste par les échanges organisés lors des colloques programmées par le réseau (en Europe avec l'École territorialiste italienne par exemple, et hors d'Europe avec le Japon en particulier). Cette ouverture internationale se concrétise par les publications du réseau (série ERPS aux PUSE), désormais bilingues.

→ l'ENSASE s'implique dans la chaire partenariale « Habitat du futur » qui conçoit sa réflexion et ses actions à l'échelle internationale

→ l'ENSASE rejoint le Consortium de l'École urbaine de Lyon.

6.3.4 Perspectives

Dans le contexte des grandes transitions, énergétique, climatique, démographique, etc., les enjeux de l'architecture contemporaine sont à considérer à l'échelle planétaire. L'ENSASE a exprimé, au sein de ses nouvelles instances (CFVE, CPS), la volonté de donner une place significative à l'expérience internationale dans la formation de chaque étudiant. Ce point est l'un des objectifs prioritaires du futur programme pédagogique actuellement en chantier.

Evénements marquants

2014

→ l'ENSASE se dote d'une entité de recherche. Entité émergente, *Transformations* est habilité groupe de recherche en formation (GRF) par le ministère de la Culture

2015

→ les locaux de l'ENSASE sont mis aux nouvelles normes d'accessibilité PMR personnes à mobilité réduite – (l'ENSASE est le premier ERP stéphanois mis aux normes). L'ENSASE est signataire du Plan Rénovation Campus qui rassemble les établissements d'enseignement supérieur du site stéphanois.

→ le réseau d'enseignement et de recherche « Espace rural et projet spatial » porté par l'ENSASE est habilité réseau scientifique thématique de la recherche architecturale, urbaine et paysagère

→ l'ENSASE se dote d'un Conseil scientifique composé de deux tiers de personnalités extérieures (5 membres extérieurs étrangers , 6 membres extérieurs français, 6 membres de l'ENSASE)

→ l'ENSASE signe le 1er octobre 2015 une convention d'association à la communauté d'universités et d'établissements de l'Université de Lyon

→ décembre : l'ENSASE déjà membre de l'AGERA (Association des grandes écoles de Rhône-Alpes et Auvergne) est la quatrième école d'architecture admise à la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

2016

→ passage à la GBCP (l'ENSASE est au sein des ENSA établissement pilote)

→ à partir de janvier 2016, l'ENSASE siège au conseil de l'école doctorale 484 (ED 3LA)

→ ouverture de la mention de master Ville et Environnements Urbains (VEU) de l'Université de Lyon, au sein de laquelle l'ENSASE porte le parcours EPAM (Espaces Publics et Ambiances)

→ le projet de chaire partenariale « habitat du futur », porté par les ENSA de Lyon, Saint-Étienne, Grenoble et Clermont-Ferrand avec Les Grands Ateliers est lauréat de l'appel à projet lancé en avril 2016 dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'architecture

2017

→ le décret interministériel du 23 mars 2017 (ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la Culture) énonce l'association de l'ENSASE à l'université de St-Etienne

→ le directeur de l'ENSASE est nommé administrateur provisoire des Grands Ateliers à partir du 1er avril 2017.

→ ouverture de la mention « architecture, images, formes » du doctorat « Arts » dans le cadre de la collaboration avec l'UJM (CIEREC, EA n°3068)

→ création et ouverture des modules d'insertion professionnelle (licence et master)

→ 5 décembre : Joao Sette Whitaker, professeur en architecture et urbanisme à l'Université de Sao Paulo (Brésil) est reçu Docteur Honoris Causa de l'Université Jean Monnet et de l'ENSASE

2018

→ groupement comptable, l'ENSASE partage le même agent comptable que l'UJM

→ le label Diversité de l'AFNOR est attribué à l'ENSASE

→ l'École est reconnue organisme de formation professionnelle

→ le réseau « ERPS » est habilité réseau *pédagogique et scientifique* thématique du ministère de la Culture (le ministère accompagne neuf réseaux scientifiques, deux sont *pédagogiques* et scientifiques)

→ 24 octobre : le conseil d'administration approuve la co-tutelle partagée par l'UJM et l'ENSASE (pour 2021-2025) sur le laboratoire ECLLA (« Etudes Contemporaines en Langues Littérature et Arts »), né de la fusion du CIEREC et du CELEC

→ mise en œuvre de la réforme des écoles : les nouvelles instances (conseil d'administration, conseil *pédagogique* et scientifique – CFVE, CR) sont élues le 17 décembre

2019

→ renouvellement de la convention du GIS PILoT, groupement d'intérêt scientifique qui affirme la collaboration de quatre établissements du site stéphanois (UJM, école des Mines, ENISE, ENSASE) sur des enjeux spécifiques du territoire (dépollution et transformation des friches industrielles)

→ obtention du label Egalité : l'ENSASE devient l'un des premiers établissements publics du ministère de la Culture à obtenir la double labellisation de l'AFNOR, Egalité et Diversité.

→ labellisation par la CGE du mastère spécialisé BIM Manager

→ lancement du double cursus architecte-ingénieur (avec l'ENISE)

→ l'ENSA de Saint-Étienne signe le contrat d'établissement avec le ministère de la Culture

→ l'ENSASE va rejoindre le Consortium de l'École Urbaine de Lyon, institut Convergences de l'UdL

1, rue Buisson
BP 94 - 42003 Saint-Étienne cedex 1
Tél : 04 77 42 35 42
www.st-etienne.archi.fr

ENSASE st-etienne.archi.fr

ENSASE st-etienne.archi.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture

UNIVERSITÉ DE LYON

UNIVERSITÉ JEAN MONNET SAINT-ÉTIENNE